FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

OCCITANIE-MÉDITERRANÉE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Document édité par

France Nature Environnement Occitanie-Méditerranée

39 rue Jean Giroux, 34080 Montpellier

Directeur de la publication, mise en page, dessins : Simon Popy , coordination : Lydie Némausat

avec les contributions des militant.e.s salarié.e.s et bénévoles.

Crédits photos

Par défaut les contenus sont sous licence CC-BY FNE OcMed **SAUF** :

Couverture : Castor d'europe CC-BY-NC alexey_nesmelov

p.3-4 : Saupes CC-BY-NC Adrien Tran Lu Y

p.11 : Emyde lépreuse CC-BY Julien Renoult

p.13-14 : Grande nacre CC-BY-NC Rémy Dubas

p. 19-20 : rencontres de la forêt méditerranéenne, sortie forêt de la Massane © Raphaël Fourau

p. 31 : Chêne liège © Raphaël Fourau

p.51 : petits gravelots © Enzo Fouillet/CABM-CDL

p. 58 : Aigle de Bonelli © Antoine Joris

p.68 : stage du RJ © Elsa Sautier

p.75 : ravin de la Massane © Raphaël Fourau

p.89 : Faucon crécerellette CC-BY-NC sabinaphilippe

p.92 : hérisson CC-BY-NC jjulio2000.

Un grand merci !

Avis aux photographes : si vous avez de belles photos à partager, notamment de faune, de flore ou de paysages de notre région, nous sommes preneurs.

Ce document a été réalisé avec des logiciels libres et gratuits notamment :

Xubuntu (système d'exploitation) https://xubuntu.fr/

SCRIBUS (logiciel de PAO) https://www.scribus.net/

GIMP (éditeur d'images) https://www.gimp.org/

Inkscape (dessin vectoriel) https://inkscape.org/fr/

Le logiciel libre est un bien commun accessible à tous sans discrimination de moyens et sans limitation de durée. Nous travaillons avec des logiciels libres, parce que nous sommes aussi pour la justice sociale et la liberté.

Ce document a été imprimé par une imprimerie labellisée Imprim'Vert.

REJOIGNEZ-NOUS !

fne-ocmed.fr

facebook.com/FNEOCMED/

fr.linkedin.com/company/france-nature-environnement-occitanie-mediterranee

instagram.com/fne.ocmed/

bsky.app/profile/fne-ocmed.bsky.social

piaille.fr/@fne_ocmed/

SOMMAIRE

EN BREF 5

- édito 5
- quelques moments forts 6
- 2024 en chiffres 7

NOS MISSIONS 9

- créer du lien 10
- former 23
- dialoguer 29
- veiller avec Sentinelles de la Nature 45
- agir en justice 59
- médiatiser 69
- sensibiliser 71

DYNAMIQUE FÉDÉRALE 83

- nos membres 84
- vie statutaire 87

GESTION 89

- gestion financière 90
- ressources humaines 91
- comment adhérer ? 96

Saupes

MOT DU PRÉSIDENT

2024 EN BREF

2024 restera dans nos mémoires comme une année de grande instabilité sur le plan politique et de grand malaise. L'ambiance était déjà délétère sous le gouvernement Attal qui jetait l'OFB en pâture aux agriculteurs en colère. La montée glaçante de l'extrême droite aux Européennes n'a fait que confirmer le dangereux glissement de l'opinion publique que nous ressentions. Puis nous avons vécu le coup de théâtre de la dissolution, prononcée par Emmanuel Macron, aussi bon stratège que Bruno Le Maire s'est avéré visionnaire en économie. Des élections législatives qui ont provoqué une mobilisation inédite contre l'extrême droite, y compris de FNE. Le soulagement qui a suivi le résultat a été de courte durée, avec le camouflet de la constitution d'un gouvernement confiée au groupe le plus minoritaire. Un gouvernement Barnier vite tombé, pour finir avec un nouveau gouvernement encore plus réactionnaire, flirtant avec l'extrême droite. Pour finir, Trump a été réélu aux Etats-Unis, ouvrant la boîte de Pandore...

Depuis, la crise écologique a comme disparu du débat public. Ayant intégré son incapacité à y faire face sans se remettre en question lui-même, le grand capital ne voit même plus l'intérêt de donner le change avec la croissance verte. Maintenant ce sera *drill baby drill* et *business as usual*, jusqu'à en crever ?

A l'issue de cette année 2024, nous avons le sentiment d'avoir échappé de justesse au pire, mais ce n'est peut-être que partie remise. Les financements publics sont coupés à la tronçonneuse. L'écologie est diabolisée. Le droit de l'environnement est attaqué article après article. La démocratie recule chaque jour et la sphère médiatique est devenue un capharnaüm où domine la désinformation.

Dans ce contexte déprimant, nous avons tenu bon et réussi malgré tout à faire plein de choses positives. Sachons les apprécier. Ne cédons pas aux mensonges et à la peur. Accrochons-nous à la vérité et canalisons notre colère vers le travail, plus que vers des débordements émotionnels. Chaque jour de lutte compte, et chacun.e d'entre nous compte. Notre honneur c'est de mener le combat avec courage et ténacité. Nous n'avons pas le choix, et l'avenir n'est pas écrit.

QUELQUES MOMENTS FORTS

LES PETITS FONDS CÔTIERS

p. 13

SAUVETAGE D'UNE ZONE HUMIDE

p.12

DÉCHETS & ENTRETIEN DES BORDS DE ROUTES

p. 81

SORTIES FORÊT

p. 73

RÉPARATION DU PRÉJUDICE ÉCOLOGIQUE

p. 61

FORMATION AGRIVOLTAÏQUE

p. 26

CAMPAGNE SENTINELLES DE LA PLAGE

p. 53

L'ANNÉE 2024 EN QUELQUES CHIFFRES

15 427 personnes représentées

5 salariés

+ de **2364** heures de bénévolat

23 administrateurs.rices

36 bénévoles impliqués au quotidien

53 **associations affiliées**
présentes sur 5 départements

5 **réseaux thématiques**
qui rassemblent plus de
111
membres

des représentants associatifs dans
+ de
240
commissions
du dialogue environnemental

396 signalements sentinelle examinés

NOS MISSIONS

Une fédération est un outil d'action collective, mais pour quoi faire ?

Sa première fonction est de ***mettre en réseaux*** les militants, pour mutualiser les connaissances, les compétences, faciliter les échanges, élaborer des positions communes et faire émerger des projets d'intérêt commun.

Une fédération a aussi pour mission de ***former*** les militants, pour grandir ensemble et pour plus d'efficacité dans l'action.

C'est par ailleurs un ***outil d'influence*** qui doit permettre aux associations de protection de la nature et de l'environnement de peser plus fortement dans les politiques publiques.

Il permet d'élargir la représentativité et de ***renforcer la coordination*** des militants qui participent à la démocratie locale et régionale avec les autres acteurs du "dialogue environnemental", notamment dans un certain nombre d'instances dédiées.

L'outil fédération a également pour fonction d'***assurer une veille environnementale***, et à ***agir en justice*** lorsque c'est nécessaire pour défendre son objet.

Enfin, une des missions importantes d'une fédération est de se faire le ***porte-voix des associations*** qu'elle représente. À cette fin, elle doit être outillée pour communiquer, assurer une présence dans les médias, et mener une diversité d'actions de sensibilisation.

Osmonde royale

CRÉER DU LIEN

L'une des missions de FNE est de mettre en réseau les personnes investies dans la protection de l'environnement sur le territoire, pour être plus forts, faciliter les échanges, partager les compétences et les expériences.

Au niveau national, il existe 10 réseaux thématiques réunis en 3 pôles

- Transitions : énergie, agriculture, territoires & mobilités durables
- Prévention : prévention et gestion des déchets, risques et impacts industriels, santé et environnement
- Nature : biodiversité, eau et milieux aquatiques, forêt, océans mers et littoraux
- et 2 réseaux transversaux (éducation et sensibilisation à l'environnement et à la nature ; réseau juridique).

Ces réseaux nationaux sont coordonnés, animés par des chargés de mission, et dirigés par des directoires (groupes de bénévoles sous l'autorité d'un pilote), qui orientent l'action. Ils ont par ailleurs de nombreux correspondants partout sur le territoire français (environ 2000 personnes).

Certains de ces correspondants sont localisés en Occitanie. Mais les réseaux nationaux ont vocation à agir sur des questions d'importance nationale, c'est pourquoi **FNE-OcMed développe aussi ses propres réseaux régionaux.**

FNE OcMed ANIME CINQ RÉSEAUX RÉGIONAUX

EAU

Déchets
Environnement - Santé
Industrie et Risques

MER

TRANSPORTS

FORÊT

Les réseaux régionaux permettent d'échanger au quotidien sur des dossiers ou des actualités politiques, d'échanger des expertises, de construire des plaidoyers et des actions. Ils sont animés autour d'une liste de discussion, de journées d'échanges, de formations, de projets.

Spécificité locale

À FNE OcMed, contrairement aux réseaux nationaux réservés aux adhérents du mouvement, nous avons fait le choix d'ouvrir les réseaux thématiques à des personnes non affiliées.
Il est donc possible pour une personne "d'expérimenter" FNE OcMed sans adhérer.

Réseau EAU

Le réseau EAU permet de mieux connaître les enjeux locaux et le positionnement des membres lorsque la fédération régionale est amenée, notamment, à participer aux instances de concertation du bassin versant Rhône-Méditerranée. Les membres du réseau, eux, bénéficient d'un outil d'information, d'échanges, de mutualisation des compétences, de retours d'expériences...

En 2024 le réseau a atteint les 64 membres. C'est notre réseau le plus actif avec plus de 893 messages échangés sur la liste de discussion sur plus de 450 sujets allant de la gestion quantitative à la sécheresse, en passant par le risque inondation, l'eau potable, la gestion des eaux usées (dont la REUT), la pollution par les pesticides, l'adaptation aux changements climatiques, etc..

Nous avons commencé l'année en participant au Festiv'Eau de Viols-le-Fort (Hérault) en mars, où nous avons tenu un stand. L'occasion de diffuser nos mini-guides sur l'eau et de sensibiliser le grand public.

Gestion de la sécheresse

En 2023 FNE OcMed avait émis des avis sur la révision des arrêtés cadre sécheresse dans les Pyrénées-Orientales, l'Aude, l'Hérault et le Gard.

Une nouvelle consultation a eu lieu pendant l'été 2024 sous la pression des lobbies pour un nouvel arrêté-cadre dans le Gard. L'occasion pour FNE OcMed de compléter certaines demandes énoncées l'année passée et qui n'avaient pas été prises en compte, mais surtout de dire notre opposition à la proposition de permettre le remplissage des retenues d'eau en période d'alerte et alerte renforcée, ignorant la nécessité de gradation des restrictions. Nous avons été suivis.

Nous participons également aux comités ressource en eau qui rendent des avis sur la gestion de crise sécheresse au fil

Jean-Louis COUTURE

« *Avec les membres de notre association Mosson Coulée Verte, nous nous préoccupons de l'état écologique de la rivière Mosson et de son bassin-versant, adjacent à celui du Lez, se jetant dans les étangs palavasiens après avoir traversé l'agglomération montpelliéraine. Les deux forment le périmètre Lez-Mosson-Etangs-Palavasiens, à la CLE (Commission Locale de l'Eau) duquel nous siégeons.*

Ces dernières années, nous avons observé des phénomènes d'eutrophisation précoces et très marqués, encore plus lors des basses eaux estivales. La sécheresse n'était pas seule en cause. Le bassin-versant est soumis à des pressions urbaines (ruissellement, eaux usées...) dont le traitement n'est pas optimal ce qui fait que les masses d'eau sont en mauvais état depuis plus de 30 ans, le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) ne progressant guère dans ses effets.

Nous avons donc lancé des alertes auprès des collectivités, des administrations et de l'EPTB. Après un certain silence, les évidences ont poussé les uns et les autres à réagir, et un schéma directeur d'assainissement inter-communal Pic St-Loup est en cours de finalisation avec des stations d'épuration prioritaires à réhabiliter. »

Emyde lépreuse

Stand au Festiv-Eau

du temps (notamment le passage d'un niveau d'alerte à un autre). Ces comités ont désormais lieu tout au long de l'année, sans pause hivernale.

Un plan eau pour les PO

L'année a été marquée par la venue du ministre Béchu dans les Pyrénées-Orientales, où il a annoncé un "plan eau" pour ce département, et la nomination d'une experte auprès du préfet. Le plan comprend des annonces positives, bien que tardives (lutte contre les fuites, les forages illégaux, compteurs pour l'eau agricole, projet d'OUGC...), mais nous attendrons de voir des résultats concrets pour applaudir. A noter que nous avons été consultés, a posteriori.

Se former à la prospective

Le 21 juin 2024 nous avons organisé une formation intitulée « Préserver et gérer l'eau à long terme». Le but était de préparer les participants à donner leur avis dans des démarches prospectives comme les PTGE (Projets de Territoires pour la Gestion de l'Eau). Voir p. 24.

Préserver les milieux naturels

Le 7 mars nous avons obtenu en référé-liberté l'arrêt de travaux illégaux menaçant de dégrader la zone humide prioritaire du bassin du Tech à Villelongue-dels-Monts (66), importante notamment pour l'Emyde lépreuse.

A RETROUVER SUR NOTRE SITE WEB **Notre communiqué de presse**

Le 14 novembre nous avons également obtenu, au soutien de la fédération de pêche de l'Aude, l'annulation d'un arrêté qui avait fermé d'octobre à mars, sous la pression d'exploitants agricoles, la passe à poisson toute neuve du barrage anti-sel de Fleury d'Aude, sans le justifier et empêchant la circulation des Anguilles.

En 2024, le contentieux sur les débits minimum biologiques de la Têt dans les Pyrénées-Orientales s'est poursuivi suite à l'appel de l'Etat. Depuis notre victoire en 1ère instance de novembre 2022, le débit minimum biologique fixé par le juge n'a toujours pas été appliqué, du fait du pouvoir discrétionnaire du préfet qui lui permet, en crise, de continuer à y déroger.

Un nouveau contentieux a été formé pendant l'été 2023 pour contester le maintien de cette dérogation alors que le débit entrant dans le barrage de Vinça était revenu à un niveau normal et le barrage plein. Ces contentieux sont importants en termes de jurisprudence alors que ce type de situation est amené à se multiplier.

Un mini-guide sur les débits

La question du débit des cours d'eau et de la part réservée à la nature étant complexe, nous avons décidé en 2024 de partager notre expérience sous une forme vulgarisée avec un nouveau mini-guide : "le débit des cours d'eau : notions d'hydroécologie" (voir p. 79). Cette publication a pour but de donner un minimum de notions à celles et ceux qui sont amenés à participer à des débats sur ce sujet, pour éviter de se faire manipuler sous couvert de technicité.

Lutter contre les pollutions

En décembre nous étions partie-civile dans le procès de 6 agriculteurs de l'Aude pour non-respect des ZNT aquatiques, et qui avaient refusé de payer une simple amende. Un procès instrumentalisé par le Syndicat des Vignerons de l'Aude pour promouvoir le droit de polluer sans contrainte.

A RETROUVER SUR NOTRE SITE WEB **Notre communiqué de presse**

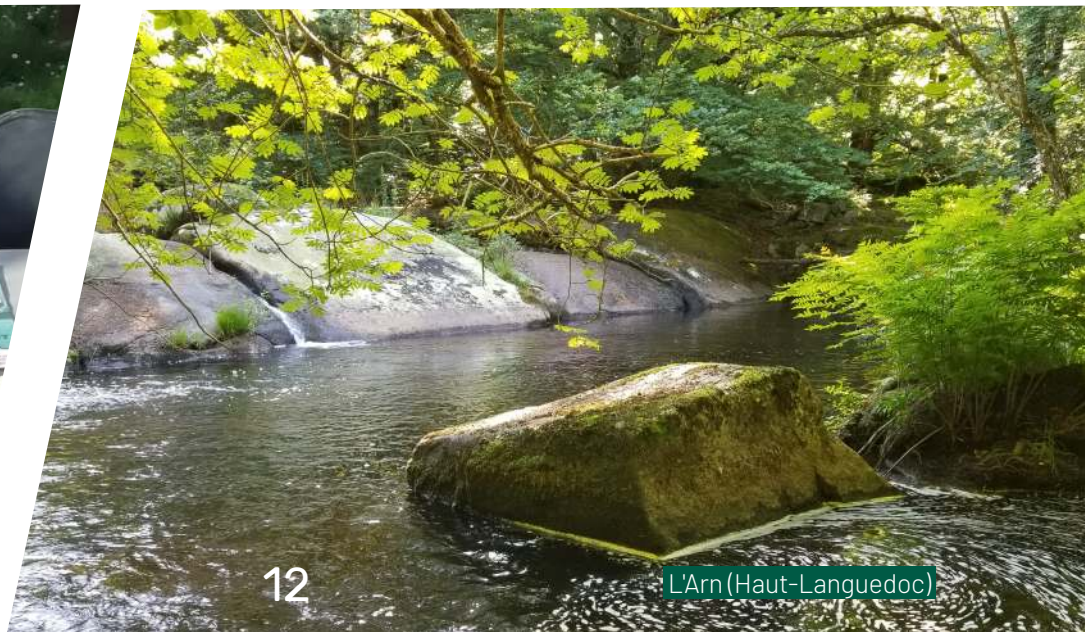

L'Arn (Haut-Languedoc)

Réseau MER

Notre territoire d'action régional est avant tout terrestre mais il dispose d'une façade littorale qui nous amène à nous investir sur les questions maritimes, au minimum à l'échelle de nos eaux territoriales, voire du golfe du Lion.

Le réseau Mer, complémentaire du réseau Eau, permet de rassembler nos membres actifs sur les sujets de la mer et d'appuyer nos prises de position, par exemple au Conseil Maritime de Façade, ou dans diverses commissions liées à la planification de l'espace maritime.

En 2024 le réseau comptait 23 membres, qui se sont échangés plus de 500 messages sur la liste de discussion sur environ 150 sujets. Il existe également un réseau de façade commun avec FNE PACA qui compte 17 membres et un réseau éolien offshore de 30 membres.

Les petits fonds côtiers

Le sujet phare de l'année était les petits fonds côtiers, dont nous souhaitions valoriser la diversité méconnue, au delà des herbiers de Posidonies : herbiers d'autres plantes sous-marines (notamment Zoostères naines et marines, Cymodocées, ...), la diversité des fonds meubles, et le coralligène.

Ce focus s'est traduit par :

- une formation sur la préservation et la restauration des petits fonds côtiers le 16 décembre à la maison de la mer d'Agde (voir p. 25).
- un nouveau mini-guide sur les petits fonds cotiers (voir p. 77)
- et une sortie au Grau du Roi en partenariat avec le Seaquarium à la découverte des herbiers de Zoostère naine et de la petite faune associée. La sortie était complétée par la visite de l'aquarium et une présentation des suivis des herbiers et des hippocampes menés par le Seaquarium. (voir p. 76)

La mer en débat

Dans le cadre du débat public "la mer en débat", nous avons publié deux cahiers d'acteurs :

- l'un sur la planification de l'éolien offshore (avec FNE, FNE PACA, la LPO, le WWF et Surfrider). L'occasion de rappeler à l'Etat l'obligation d'appliquer la séquence ERC dès le stade de la planification sur la base de connaissances suffisantes.
- l'autre sur les Aires Marines Protégées (avec FNE PACA), avec des recommandations pour l'atteinte effectives de l'objectif de 5% de Zones de Protection Forte en 2030.

A RETROUVER SUR NOTRE SITE WEB **Nos cahiers d'acteurs**

Planification maritime

En septembre 2024 nous avons également fait une contribution sur la nouvelle version du Document Stratégique de Façade, en collaboration avec FNE PACA. Nous regrettons le recul de la prise en compte des enjeux écologiques au profit du développement éolien, jugé plus prioritaire. Nous avons porté des recommandations sur de nombreux sujets comme les activités humaines dans les aires protégées, la constitution du réseau de zones de protection forte, l'application de l'objectif Zéro Artificialisation Nette en mer et la concertation.

A RETROUVER SUR NOTRE SITE WEB **Contribution sur le DSF**

Sortie petits fonds côtiers

Grande Nacre (Thau)

Participer au réseau mer, c'est approfondir ses connaissances sur la mer et le littoral, s'investir sur des sujets et échanger :

- au niveau de la façade méditerranéenne, puisque nous sommes, avec Daniel Guiral, représentants au Conseil maritime de façade (CMF) : une instance un peu austère, mais qui permet d'avoir une vision d'ensemble. La concertation nationale « La mer en débat » a été l'occasion de participer à différents webinaires, des ateliers (à Sète et, dans le cadre du CMF, à Marseille), mais aussi de contribuer au sein de FNE à la constitution de cahiers d'acteurs, un moyen pour être force de proposition.

- au niveau local, c'est par exemple notre participation à des commissions consultatives, comme en novembre, avec Simon Fégné, au 10ème COPIL du site Natura 2000 en mer « Posidonies de la côte palavasienne », une première pour FNE qui devrait désormais faire partie de ce COPIL.

- c'est aussi la possibilité de compléter ses connaissances, car on apprend à tout âge, et des occasions de mettre les pieds dans l'eau comme au Grau du Roi en septembre.

- enfin, c'est l'opportunité de partager ses connaissances en participant à la rédaction des mini-guides...

Les supers pouvoirs de l'océan

Le 28 novembre 2023 avait lieu l'émission "Les supers pouvoirs de l'océan" sur France Télévision, soirée événementielle émaillée de reportages et de débats, à l'issue de laquelle un appel à dons a été lancé. A cette fin, nous avions monté avec FNE PACA un projet commun visant à soutenir des projets contribuant à la préservation des petits fonds côtiers de notre façade méditerranéenne.

L'émission a été un succès et nous a permis de financer trois projets couvrant 2024 à 2027, pour l'Occitanie :

- un **film de sensibilisation** sur l'évolution de la fréquentation du lido naturel de Villeneuve-les-Maguelone (Hérault), et l'adaptation de la gestion d'un site sensible qui fait l'objet de multiples usages, avec notamment un projet de balisage en mer pour gérer la pratique du beaching (stationnement des bateaux de plaisance sur la plage) ; la plupart des prises de vue et interviews ont été réalisées en 2024 ;
- une étude visant à mesurer **l'effet des mouillages écologiques** sur les pratiques d'ancrage dans l'Anse de Paulilles (Pyrénées-Orientales) ;
- ainsi qu'un projet sur les **Grandes Nacres**, géantes endémiques de Méditerranée qui sont décimées depuis 2016 par le parasite Haplosporidium pinnae sur une grande partie des côtes nord méditerranéennes, mais dont une population survit dans l'étang de Thau, sans que les causes soient bien comprises. Il s'agit d'organiser un suivi de cette population stratégique, couplé à la construction d'un réseau de récupération de leurs naissains (larves) en lien avec les conchyliculteurs, dans une perspective de recherche et de conservation de l'espèce, en danger critique d'extinction.

Tournage du film sur les Aresquiers

créer du lien

Réseau D.E.S.I.R - Déchets Environnement Santé Industrie et Risques

FNE OcMed a fait le choix de rassembler dans un même réseau trois thématiques qui correspondent au pôle "prévention" de FNE : la gestion et la prévention des déchets, les questions de santé en lien avec l'environnement, et les risques industriels.

Comme tous nos réseaux, le réseau D.E.S.I.R est organisé autour d'une liste de discussion et autour d'échanges. En 2024, il rassemble une trentaine de membres. Il est particulièrement indiqué pour les membres de CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) et Commissions de Suivi de Sites (voir le bilan des représentations p.38). Cette année, des représentants de FNE OcMed ont d'ailleurs intégré les CSS d'ORANO dans l'Hérault, de l'usine de traitement des déchets SCORI à Frontignan, et de l'ancienne décharge du Thôt à Lattes.

Déchets

Tri à la source des biodéchets

Le tri à la source des biodéchets ayant été généralisé au 1er janvier 2024 par la loi AGEC, nous avons réalisé une enquête sur l'effectivité du tri auprès des hébergements touristiques, d'une part, et du grand public, d'autre part.

1300 hébergements touristiques ont été démarchés sur nos 5 départements. 115 ont répondu à notre questionnaire (64% de campings), et 18 entretiens ont été réalisés. S'ajoutent 300 particuliers qui ont répondu à notre questionnaire et 16 entretiens réalisés. Les trois quarts des répondants ont mis en place le tri.

A RETROUVER SUR NOTRE SITE WEB **Les résultats de l'enquête**

Déchets du bâtiment

Le secteur du bâtiment représente l'équivalent de la quantité totale de déchets produits annuellement par les ménages en France. Plusieurs millions de tonnes de déchets continuent à aller en décharge. Par ailleurs, une étude réalisée par l'ADEME en 2019 montrait que les déchets du bâtiment, en particulier les déchets amiantés, étaient fréquemment présents dans les dépôts sauvages.

La loi AGEC a prévu la mise en place d'une filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur) pour les PMCB (produits et les matériaux de construction du secteur du bâtiment). Depuis le 1er mai 2023, cette nouvelle filière est enfin sur les rails avec le démarrage des éco-contributions sur les produits des metteurs sur le marché.

L'un des objectifs de la filière est de réduire les dépôts sauvages en améliorant la collecte par la reprise sans frais des déchets par les vendeurs de matériaux, la densification du maillage des points de collecte, et l'amélioration de la traçabilité.

Pour mieux comprendre la mise en oeuvre de cette politique, nous avons organisé un webinaire le 10 décembre 2024. (voir page 28)

Visite de l'UVE de Sète

Le 5 juillet 2024 nous avons visité l'Unité de Valorisation Energétique (incinérateur de déchets) de Sète.

Visite de l'UVE de Sète

Entretien des bords de route

Déchets de bords de route

En 2021, nous avons adressé un courrier à l'ensemble des conseils départementaux de notre territoire pour attirer leur attention sur le problème du broyage des déchets lors du fauchage des bas-côtés des routes.

Lancée à l'initiative de Saint-Hilaire Durable (30), cette action a depuis occasionné de nombreux échanges avec des élus et techniciens afin de mieux appréhender les difficultés qu'ils rencontrent, mais aussi d'identifier des bonnes pratiques.

En 2024 nous avons compilé et valorisé l'ensemble de ces retours d'expériences sous la forme d'une brochure de sensibilisation assortie de préconisations (voir page 81).

A RETROUVER SUR NOTRE SITE WEB

Le guide "déchets et entretien des bords de routes"

Pollution lumineuse

Pour rappel nous avons produit un mini-guide sur la pollution lumineuse, qui a été mis à jour en 2024 du fait d'évolutions réglementaires.

Nous animons également le groupe de discussion des « ambassadeurs de la nuit », qui permet à 80 personnes d'être au courant d'événements organisés sur la pollution lumineuse et de se mobiliser.

En 2024, nous avons participé à plusieurs événements :

- Co-animation de la formation « biodiversité et pollution lumineuse » avec les Écologistes de l'Euzière à Prades-le-Lez (34) les 27 et 28 novembre. A cette occasion, nous avons co-animé la sortie nocturne dans les rues de Prades-le-Lez pour parler bonnes et mauvaises pratiques d'éclairages (publiques et privés). Le lendemain, nous avons animé un temps dédié à la réglementation, partagé avec les participants nos retours d'expériences et présenté des ressources utiles.
- Intervention dans le cadre du webinaire sur l'éclairage en copropriété et les nouvelles obligations, organisé par l'ALEC Montpellier Métropole le 15 octobre 2024.
- Participation à une journée d'échange technique organisée par le Parc National des Cévennes le 2 juillet à Nîmes. Cette journée était organisée dans le cadre d'un projet de charte entre la Réserve de Ciel Etoilé du Parc National et Montpellier Métropole, Nîmes Métropole, Alès, Mende et Millau ainsi que les syndicats d'énergie du Gard et de la Lozère.
- Participation à la mobilisation « Zérowatt pour la pub ». Une journée nationale de pose d'autocollants a été organisée début mars partout en France pour revendiquer l'interdiction de toute publicité lumineuse.
- Mobilisation et communication autour du projet « Llum Tours ». Ce projet prévoyait l'illumination de tours dans des espaces protégés des Pyrénées-Orientales. Il a finalement été annulé.

A RETROUVER SUR NOTRE SITE WEB

Notre communiqué du 3 mai 2024

Enfin depuis 2022 nous participons, en tant que structure ressource, au groupe de travail régional sur l'accélération de l'extinction de l'éclairage public en Occitanie, piloté par l'Agence Régionale de la Biodiversité. En 2024, ce groupe de travail s'est réuni le 25 septembre et nous étions présents.

Sensibilisation à la pollution lumineuse

Qualité de l'air

Depuis 2022 nous possédons un capteur de microparticules. Un formulaire est désormais disponible pour les demandes de réservation ainsi qu'un modèle de convention de prêt.

A RETROUVER SUR NOTRE SITE WEB

La page dédiée au capteur

Campagne de mesures à Baixas (66)

La carrière de Baixas, proche du village (700 m des premières habitations) constitue une source de nuisances pour les riverains qui se plaignent des poussières. En juillet 2023, ils créent le collectif "ça suffit, stop à la poussière" et déposent en septembre 2023 plus de 80 plaintes individuelles à la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Si les poussières visibles sont les plus gênantes, les particules fines et ultra-fines (< 10 µm), peu visibles, sont cependant celles qui présentent le plus de risques pour la santé. Ayant été informés du problème, nous avons proposé au collectif de réaliser une campagne de mesures. Suite à la visite du site, un protocole a été défini et un membre du collectif a été formé à l'utilisation du capteur.

La campagne de mesures s'est déroulée sur 17 jours entre le 8 et le 24 avril 2024. Les mesures ont été effectuées sur 7 emplacements répartis dans les quartiers les plus proches de la carrière. Au total 524 mesures ont été réalisées.

Les principaux résultats de ces mesures montrent que:

- les plus fortes concentrations en PM10 sont observées aux emplacement les plus proches de la carrière et lorsque souffle la tramontane. Les valeurs limites journalières (50µg/m^3) sont dépassées 10 jours sur 12 lorsque souffle la tramontane avec 3 pics à plus de 200µg/m^3 et 2 pics à plus de 300 µg/m^3 soit 6 fois plus que la valeur limite !
- Les concentration les plus faibles en PM3 et PM10 sont observées le week-end et les jours de vents Est-Sud-Est soufflant du village vers la carrière. C'est seulement les jours de non fonctionnement de la carrière et en l'absence de tramontane que les valeurs limites réglementaires ne sont pas dépassées.

Les principaux résultats de cette campagne de mesures citoyenne ont été présentés à la population de Baixas lors d'une réunion publique où ont été conviés la Mairie, l'Agglo, la préfecture, ATMO Occitanie et les médias locaux. Elle a été organisée le 11 octobre 2024 à l'occasion de la journée nationale sur la qualité de l'air.

A la suite de cette réunion, un consensus s'est dégagé pour :

- demander la mise en place rapide d'une concertation entre les différents acteurs concernés (collectif citoyen, gestionnaire de la carrière, mairie, services de l'État) pour mettre en œuvre rapidement les aménagements nécessaires pour réduire efficacement et durablement les envols de poussières et de particules fines vers les habitations,
- demander la réalisation par des organismes agréés de mesures normées de particules fines autour de la carrière en se rapprochant notamment d'Atmo Occitanie,
- demander la réalisation d'une étude épidémiologique sur la commune en raison de signalements de plusieurs cas de maladies

Conférence de presse à Baixas

Réunion publique à Baixas

respiratoires affectant les habitants.

Campagne de mesures à Arboras (34)

Arboras, commune rurale de 125 habitants est un village rue où l'on ne peut pas se croiser. L'été, la circulation ne fait que s'aggraver depuis quelques années, pouvant créer des bouchons de plusieurs kilomètres. Outre les problèmes de nuisances, les habitants s'interrogent quant à l'impact sanitaire que pourraient avoir les émanations provenant des gaz d'échappement dans leur petite « rue canyon ».

La maire de la commune a alerté le Préfet et une demande a été faite auprès de Waze afin que la ville soit retirée de leur appli (qu'elle ne soit plus proposée comme itinéraire bis).

En 2023 nous avons formé l'utilisatrice du capteur qui a réalisé une première campagne de mesures en période creuse. En 2024, deux nouvelles campagnes de mesure ont été réalisées : l'une entre le 14 et le 23 février et l'autre entre le 9 et le 20 mai.

Les résultats de ces campagnes ont montré des pics très ponctuels mais pas d'exposition chronique aux particules PM10 et PM2,5 dans la rue principale du village.

Campagne de mesures à Castelnau-le-Lez (34)

Castelnau-le-Lez est la deuxième commune la plus peuplée de l'agglomération de Montpellier, avec une forte densité de trafic routier.

En 2024 nous avons accompagné l'organisation d'une campagne de mesures citoyenne (formation à l'utilisation du capteur, définition du protocole, analyse). Celle-ci a été réalisée entre le 3 et le 12 juin. Les résultats devraient être communiqués en 2025.

Mohand ACHERAR

« *Dans le cadre de la campagne de mesures de Baixas, ce sont les locaux qui ont réalisé les mesures avec l'appareil de FNE OCMED. Pour ma part j'ai donné un coup de main bénévolement pour réaliser l'exploitation des résultats et les analyser.*

Je me suis ensuite rendu ensuite à Baixas pour participer à la conférence de presse et à la réunion publique, qui ont permis de sensibiliser et de mobiliser les habitants venus nombreux.

Nous avons répondu à de nombreuses questions et préoccupations des habitants et des journalistes venus assister.

J'ai été le premier à tester le capteur à Sète sur le sujet de la pollution par les navires. Je suis content de mettre à profit mon expérience au service d'autres associations qui rencontrent des problématiques analogues. »

Mesures à Calstelnau-le-Lez

Réseau TRANSPORTS

Le réseau transports offre un appui à la fédération pour se positionner sur certains dossiers d'infrastructures. Il rassemble, par ailleurs, les représentants de FNE OcMed qui participent aux comités départementaux des mobilités. Ce réseau n'est pas soutenu financièrement, il repose donc exclusivement sur une animation bénévole.

La LNMP toujours...

Le principal sujet qui occupe le réseau reste la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan. Une rencontre a eu lieu avec SNCF-Réseaux en juillet pour faire le point.

Concernant la phase 1 (section Montpellier-Béziers), qui entre en phase de réalisation, le sujet principal qui nous préoccupe est la compensation écologique qui pose des questions de dimensionnement et de phasage (risque de non mise en oeuvre avant lancement des travaux). A noter qu'au vu des difficultés de travail avec SNCF Réseaux et de divergences de point de vue, le CEN Occitanie a décidé en octobre de cesser la coopération sur la mise en oeuvre de la compensation. Ce n'est pas de bonne augure pour l'exemplarité du projet.

Concernant la phase 2, le COPIL des financeurs a demandé de réétudier la mixité de la ligne et de remettre sur la table l'ensemble des scénarios de tracés et de gares. C'est une excellente nouvelle, qui répond à notre demande. Nous avons participé à la 1ère réunion de lancement du dialogue territorial de la phase 2 en novembre, qui va durer au moins 2 ans et portera dans un premier temps sur les fonctionnalités (mixité), et dans un second temps sur les tracés et les gares.

Nous suivons par ailleurs toujours les comités mobilité, notamment celui de Montpellier qui s'est réuni cette année.

Réseau FORÊT

La forêt méditerranéenne n'est que peu considérée dans les discours sur la forêt qui ont tendance à osciller entre deux tropismes : l'un tropical et l'autre septentrional. Pourtant, elle est d'une grande richesse écologique. Sur notre territoire d'action, la couverture du sol par les formations ligneuses dépasse les 50%, en seconde position en France après la Corse, ce qui en fait un sujet incontournable.

Bien que peu productive, cette forêt a été façonnée par des activités humaines intenses depuis plusieurs millénaires, avec une riche biodiversité associée à ces paysages anthropiques. Les vieilles forêts naturelles y sont très rares et très précieuses. De nombreuses menaces nouvelles apparaissent : changement climatique (dépérissements, incendies, nouvelles maladies et ravageurs...), abandon ou au contraire regain de l'exploitation pour le bois-énergie, conversions, surfréquentation... Celles-ci posent de nouvelles questions de conservation, de gestion et de société.

Aux Arbres Citoyens !

Le 8 novembre 2022, l'émission de France Télévisions "Aux Arbres Citoyens" a permis grâce à une récolte de dons de soutenir 39 projets en France, dont celui que nous avions proposé autour de la protection et de la sensibilisation aux enjeux de la forêt méditerranéenne.

En 2023 nous avons contribué à l'achat par le CEN Occitanie d'une forêt remarquable par son ancienneté et sa biodiversité, allant de l'étage méditerranéen à l'étage montagnard, avec des îlots de vieille hêtraie sèche et de vieilles yeuseraies (futaie de chêne vert) remarquables. Des sorties ont également été organisées à la découverte du Bois des Lens (30) et du site expérimental de la forêt de Puréchabon (34).

La ligne des étangs à La Palme

Rencontres de la forêt méditerranéenne

En 2024, le projet s'est poursuivi avec trois autres sorties, à la découverte des forêts de l'Aude gérées par l'ONF le 22 mars 2024, à la découverte d'une forêt privée gérée en futaie mélangée à couvert continu, en Lozère, le 26 avril 2024, et enfin à la découverte de la forêt du Ravin de la Massane, dans les Pyrénées-Orientales, le 21 mai 2024. (voir pages 73 à 75)

Rencontres de la forêt méditerranéenne

Le projet s'est conclu avec l'organisation d'une journée de rencontres et d'échanges, le 7 juin 2024, autour des enjeux de la forêt méditerranéenne pour demain.

Le matin, des acteurs associatifs (Charles DEREIX, président de l'Association Forêt Méditerranéenne, Nicolas GOUIX du CEN Occitanie, et Christophe CHAUVIN, pilote du Réseau Forêt de FNE) nous ont parlé de leurs actions en lien avec la forêt méditerranéenne et des enjeux que pose le changement climatique.

L' après-midi a commencé par une présentation d'un projet de sensibilisation aux enjeux de la vieille forêt de la Massane à travers l'image, suite à un travail artistique réalisé par le Master 2 Création documentaire de l'Université Montpellier 3.

Elle s'est poursuivie par une table-ronde composée d'intervenants environnementalistes et sylviculteurs, qui ont été invités à confronter leurs points de vue et à échanger sur les adaptations nécessaires de la gestion forestière dans un contexte de changement climatique.

reseau-foret@fne-ocmed.fr

Ces actions ont servi de base à la constitution d'un réseau de gens qui s'intéressent à la forêt sur le territoire de l'ex-Languedoc-Roussillon, matérialisé par une nouvelle liste de discussion reseau-foret@fne-ocmed.fr

L'idée de ce nouveau réseau est de pouvoir échanger, via cette liste, sur les problématiques de la forêt méditerranéenne mais aussi de nos massifs montagneux, de partager des actualités, et de discuter de nos actions et positionnements.

Diane SOREL

« *Classée Réserve naturelle nationale depuis 1973 et inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, la Réserve Naturelle de la Forêt de la Massane est un espace unique. Témoignage rare des forêts anciennes méditerranéennes, elle abrite une biodiversité exceptionnelle et constitue un site majeur pour l'étude des écosystèmes en libre évolution.*

L'acquisition de 190 hectares de vieilles forêts par le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie, grâce aux dons collectés par FNE, est une avancée essentielle. Ces parcelles, situées à proximité de la réserve, renforcent la protection de ces milieux rares en garantissant leur préservation à long terme.

Ces derniers mois ont aussi été marqués par des temps d'échange riches et constructifs. Les rencontres de la forêt méditerranéenne et la visite de terrain du 7 juin, ont permis de sensibiliser à l'importance de ces forêts et de renforcer les liens entre les structures engagées pour leur protection. Une coopération essentielle pour garantir la préservation de ces écosystèmes uniques pour les générations futures. »

Sortie forêt de la Massane

RÉSEAUX NATIONAUX

Le réseau Forêt *national* de FNE

Le réseau Forêt national est composé d'une centaine de correspondant.es locaux intéressés par les questions forestières, dont un directoire de 8 membres, l'ensemble sous la responsabilité du pilote Christophe Chauvin et de l'animatrice Aurore Dubarry. Ce maillage territorial permet un partage des problématiques et des expériences locales, une diffusion des informations, et diverses discussions sur les sujets émergents.

Il permet également des consultations par le directoire pour l'élaboration de réponses à diverses instances (dont internes à FNE), de notes de positionnements, et contribue d'une façon générale au développement du plaidoyer de FNE sur la forêt. Le réseau se présente ainsi comme un réseau d'experts au service de la fédération.

Les 8 membres du directoire, originaires de régions et de sensibilités variées, expert.es dans différents domaines, se réunissent une fois par mois pour discuter des actualités du réseau et des affaires à mener.

Les actions du réseau forêt s'organisent autour de quatre axes principaux :

- le développement de la libre évolution, notamment dans le cadre du réseau FRENE (FoRêt en Evolution NaturellE) ;
- la gestion "vraiment" durable des forêts, particulièrement la promotion de la sylviculture mélangée à couvert continu (SMCC) comme alternative aux coupes rases et fortes, et à la plantation ;
- l'encadrement du bois-énergie par le respect de la biodiversité et de la résilience des forêts, et de la hiérarchie des usages du bois ;
- d'autres thématiques émergentes autour du rôle de l'arbre et de la forêt à l'échelle du paysage, telles que l'arbre en ville, les arbres remarquables et les forêts périurbaines, la défense des forêts contre les incendies (DCFI) et notamment les obligations légales de débroussaillement (OLD), la trame verte et bleue, dont la trame de vieux bois et ripisylves.

Le directoire du réseau forêt s'implique dans diverses instances nationales et participe à la rédaction de documents tels que le plan national d'action (PNA) « vieux bois », dont la création avait été demandée lors des assises de la forêt en 2020 et dont FNE a la charge de la coanimation aux côtés du GIP Ecofor.

Il suit les politiques publiques nationales et européennes, comme récemment les consultations publiques sur le plan d'action sol forestier ou sur la stratégie de défense contre les incendies. Pour cela un lien inter-association est assuré au niveau national avec UICN, LPO, WWF, Canopée, H&B et RnF, par des réunions régulières, et au niveau européen, par la participation de l'animatrice au réseau Fern, réseau européen d'associations de protection de la forêt.

Contact :

Aurore Dubarry, animatrice du réseau Forêt : 06 37 84 96 45 – aurore.dubarry@fne.asso.fr

PUBLICATIONS RÉCENTES DU RÉSEAU FORÊT

- Note de synthèse sur la libre évolution forestière et le réseau FRENE https://urlr.me/XanqBv
- Note de positionnement sur le bois énergie https://urlr.me/JhgG7u

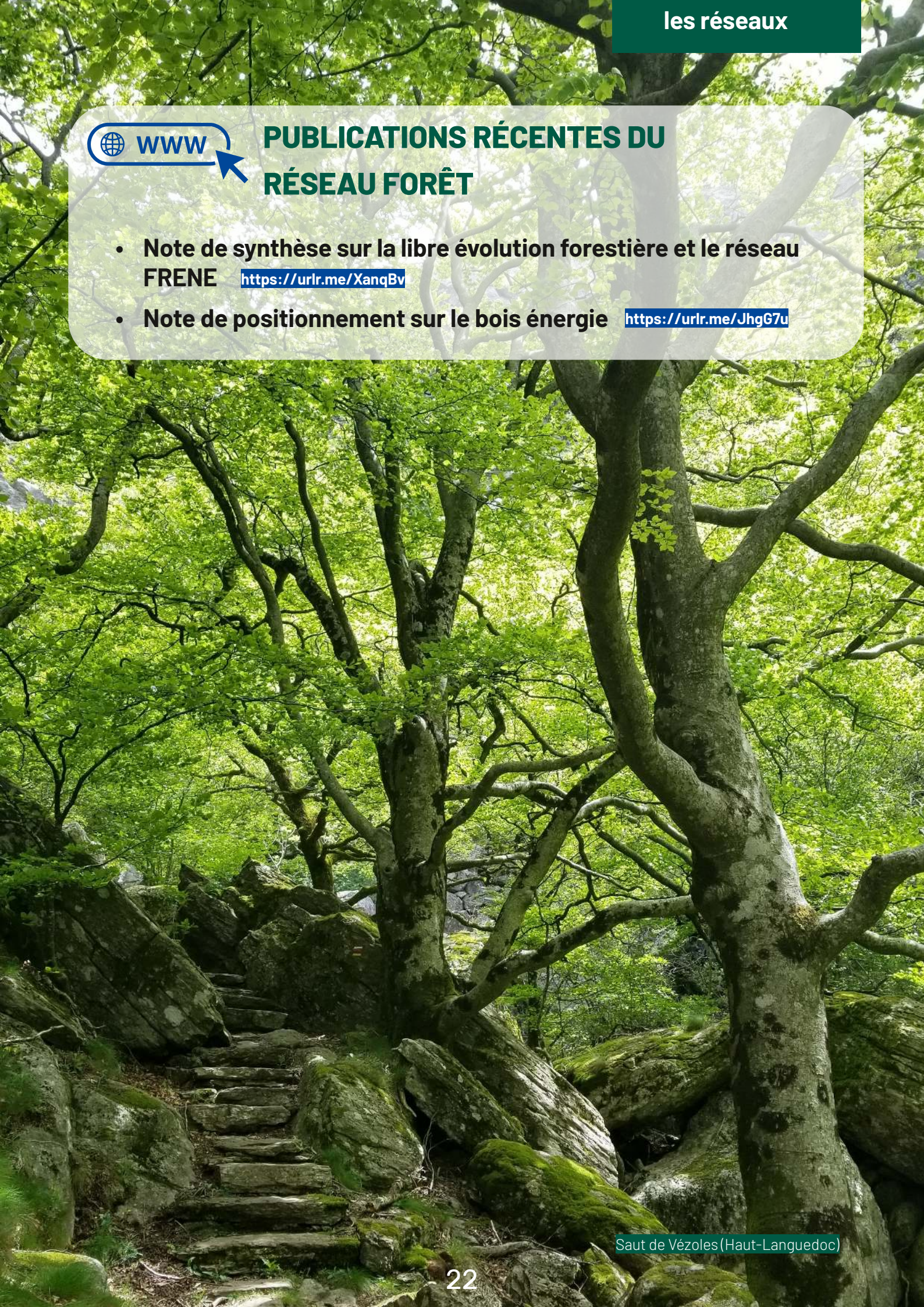

Saut de Vézoles (Haut-Languedoc)

FORMER

Une fédération d'Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement doit avant tout être au service de l'action des militants, les déjà-convaincu.e.s, celles et ceux qui veulent agir pour changer les choses.

Elle doit les aider à gagner en pertinence et en efficacité dans leur action.

Les réseaux facilitent le partage des expériences et des compétences. Mais le niveau des connaissances est très différent d'un militant à un autre.

La dimension régionale, les liens avec le national, l'action à long terme, l'expérience donnent une certaine hauteur de vue qui doit être transmise.

C'est pourquoi la formation a une place centrale dans l'action d'une fédération, qu'elle soit technique, scientifique, mais aussi politique, stratégique, sur le fonctionnement des institutions, de la justice, de la démocratie.

En restant dans la gamme des moyens d'action caractéristiques du mouvement : l'information, le dialogue, la proposition, le rapport de force non violent, nous avons déjà beaucoup à dire et à nous apprendre les uns les autres !

LA FORMATION A UNE PLACE CENTRALE DANS L'ACTION D'UNE FÉDÉRATION

Formation sur les PTGE

Formation "préserver et gérer l'eau sur le long terme" (PTGE et prospective)

La gestion équilibrée de la ressource en eau, et en particuclier son partage entre usages, était jusqu'ici planifiée dans les PGRE (Plans de Gestion de la Ressource en Eau), portés par les Commissions Locales de l'Eau. Ils ont vocation à être mis à jour progressivement, et à se transformer en Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). La principale différence est l'ajout d'une vision prospective, qui devra tenir compte avec anticipation des effets du changement climatique sur la ressource et son partage.

Les PTGE revêtent une dimension politique stratégique, en particulier pour la préservation de la part d'eau laissée à la nature. Or, en vue d'élaborer ces PTGE, certains de nos membres sont amenés à participer à des concertations et des démarches prospectives au sein des instances de gouvernance de l'eau. De nombreux autres s'interrogent légitimement sur les annonces qui sont faites par la sphère politique en matière de gestion de l'eau, et notamment de grands projets d'investissement d'argent public pour faire face à la recrudescence des sécheresses. Ces réponses politiques sont-elles les bonnes ? Comment se forger un point de vue sur ses questions qui impliquent non seulement des connaissances techniques, mais aussi, une part d'incertitude quand à ce que sera notre futur commun ? Comment, dans le cadre des concertations, ne pas se faire manipuler sous couvert de technicité, et défendre au mieux la part de la nature ?

L'objectif de cette formation était de donner des bases pour mieux appréhender ces débats. Elle s'est tenue le 21 juin 2024 à Montpellier et a rassemblé une trentaine de personnes. Ont été successivement abordés :

- les méthodes et définitions des débits écologiques (principes et limites) avec Julien Lamouroux, directeur de recherche à l'Inrae,
- les PTGE avec Julien Leconte, référent gestion quantitative, chargé d'intervention économies d'eau à l'Agence de l'eau RMC,
- un retour d'expérience sur la création d'un PTGE et la présentation de l'étude Eaurizon 2070 avec le Syndicat du Tech.

L'après-midi a été consacrée à un atelier d'animation autour de la réalisation d'une "fresque de l'eau", l'occasion de se mettre dans des conditions analogues à celles d'un atelier de concertation.

Fresque de l'eau

Formation sur la préservation des petits fonds côtiers de Méditerranée

Le sujet phare de l'année pour le réseau MER était les petits fonds côtiers, dont nous souhaitions valoriser la diversité méconnue, au delà des herbiers de Posidonies. Cette journée de formation avait pour objectif de mieux comprendre le fonctionnement écologique des petits fonds (coralligènes, herbiers, lagunes, fonds sableux, etc.), leurs particularités en Occitanie, les menaces et enjeux de leur protection. Elle avait également pour but de clarifier ce qu'est la restauration écologique en milieu marin côtier, ses intérêts et ses limites.

Cette formation s'est tenue le 16 décembre 2024 à la maison de la mer à Agde et a rassemblé 20 personnes.

Au programme de la journée :

- les fonctionnalités écologiques et enjeux de protection des petits fonds côtiers, avec Julie Deter, d'Andromède Océanologie,
- les fonds sableux du Golfe du Lion et l'impact des engins de pêche traînants, avec Sandrine Vaz, chercheuse en écologie marine à l'IFREMER,
- un point d'étape sur la création d'une Réserve Nationale Marine à Agde avec Sylvain Blouet, directeur adjoint de l'Aire Marine Protégée d'Agde

L'après-midi a été consacrée à une table ronde sur la restauration des petits fonds côtiers de Méditerranée, avec :

- Melissa Trougan, Chargée de mission milieu marin – AMP d'Agde
- Sébastien Fonbonne, Directeur général adjoint chez Ecocéan
- Gwénolé Le Roux, Référent mer à l'Agence de l'eau RMC

Zoom sur les petits fonds de l'Espiguette

A noter qu'une petite formation complémentaire spécifique sur la faune et la flore des petits fonds côtiers du Grau du Roi et de la pointe de l'Espiguette (notamment les herbiers de Zoostères naines) a été donnée à l'occasion de la sortie petits fonds côtiers du 3 septembre 2024, avec le Seaquarium du Grau du Roi. (voir p. 76)

Formation sur l'agrivoltaïsme

Suite aux dernières évolutions réglementaires encadrant les projets agrivoltaïques, et compte-tenu de l'essort de ces projets sur notre territoire d'action, nous avons souhaité organiser une journée de formation à destination de nos adhérents afin d'appréhender les problématiques liées à ce type de centrale photovoltaïque émergente, dotée de panneaux mobiles pilotables.

Cette formation a été permise par un Appel à Manifestation d'Intérêt du réseau énergie national de FNE. Elle a eu lieu le mardi 17 septembre à Montpellier.

Le matin a été consacré à des interventions et présentations :

- sur le contexte national et les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables, par Maryse Arditi (ECCLA),
- sur les évolutions du cadre juridique lié au photovoltaïque en milieu agricole, par Elsa Sautier (FNE OcMed),
- sur les enjeux, le potentiel et les controverses liées à l'agrivoltaïque, par Christian Dupraz (INRAE), chercheur montpelliérain pionnier sur le sujet,
- sur l'agrivoltaïsme et l'irrigation par Bruno Cheviron et Séverine Tomas (INRAE).

L'après-midi, nous avons pu visiter le site expérimental de l'INRAE sur le site de Lavalette à Montpellier, avec l'entreprise Sun'Agri, partenaire du projet. Les interventions du matin ont été complétées concernant :

- l'historique des recherches et expérimentations menées sur l'agrivoltaïque sur le campus de Lavalette, pionnier en la matière, avec comme modèle de culture le maïs,
- les résultats agronomiques des sites de Sun'Agri, sur une diversité de cultures (par Anne-Lise Salomé et Damien Fumey).

Des éléments de suivi de la biodiversité sur des sites agrivoltaïques de Sun'Agri ont été transmis à posteriori.

Formation sur la compensation écologique

Après avoir organisé il y a plusieurs années un atelier sur la compensation écologique, nous avons souhaité revenir sur ce sujet cette fois-ci sous l'angle de l'évaluation de l'efficacité de la compensation. En 2024 nous avons donc organisé un atelier sur une journée entière, intitulé « La compensation écologique, est ce que ça fonctionne ? »

La matinée a été consacrée à :

une présentation des obligations légales en matière de compensation écologique, de suivi de la compensation, et des décisions de justice rendues sur ce sujet. Cette présentation a été assurée par Romain Ecorchard (FNE OcMed) ;

une présentation de l'action de l'État concernant l'instruction et le suivi des mesures compensatoires. Cette présentation a été assurée par M. Frédéric Dentand, chef de la division biodiversité de la direction de l'écologie de la DREAL Occitanie.

L'après-midi a été consacrée à une réflexion sur l'efficacité des mesures compensatoires et l'étude du cas des mesures compensatoires de la Ligne à grande vitesse Nimes-Montpellier. Sont intervenues Soumaya Belghali, doctorante au CEFE, et Coralie Calvet, maîtresse de conférence en économie écologique à AgroParisTech.

Cet atelier a eu lieu à Montpellier le 23 octobre 2024 et a réuni 19 personnes.

Webinaire sur le ZAN = Zéro Artificialisation Nette

Suite au séminaire que nous avions organisé en 2023 sur ce sujet, plusieurs bénévoles avaient émis le souhait que ce sujet soit approfondi et présenté en distanciel. Nous avons donc décidé de reprendre ce thème en 2024.

Cette formation a eu lieu le 30 mai 2024 et a réuni 18 participants. Elle s'est déroulée en trois parties :

- le cadre juridique du « ZAN » présenté par Romain Ecorchard (FNE OcMed) ;
- les éléments de contexte et les grands repères présenté par Joachim Dendievel ;
- un temps de discussion et d'échange entre les participants.

Webinaire sur la filière REP PMCB

Le secteur du bâtiment représente environ 42 millions de tonnes de déchets par an dont plusieurs millions de tonnes de déchets continuent à aller en décharge. De plus, une étude réalisée par l'ADEME en 2019 montrait que les déchets du bâtiment étaient fréquemment présents dans les dépôts sauvages.

Ainsi, la loi AGEC a prévu la mise en place d'une filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB).

Depuis le 1er mai 2023, avec près d'un an et demi de retard, cette nouvelle filière REP est enfin sur les rails. Les objectifs affichés de cette filière sont :

- la réduction des dépôts sauvages en améliorant la collecte par la reprise sans frais des déchets par les vendeurs de matériaux, la densification du maillage des points de collecte (p.ex. magasins de bricolage), et l'amélioration de la traçabilité ;
- la prévention de la saturation des décharges par le développement du recyclage matière ainsi que du réemploi et de la réutilisation.

Pour mieux comprendre la mise en oeuvre de cette politique, nous avons organisé un webinaire le 10 décembre 2024. Au programme :

- introduction et contexte par le réseau prévention et gestion des déchets de FNE : définition, cahier des charges de la filière REP PMCB, vision et plaidoyer de FNE ;
- état des lieux du déploiement de la filière REP PMCB à l'échelle de la Région Occitanie, par Benoît Planchard, responsable des relations institutionnelles à Ecominero (représentant de l'OCAB) ;
- lien entre déploiement de la filière REP PMCB et lutte contre les dépôts sauvages par l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire en Occitanie (ORDECO).

Responsabilité élargie du producteur

WWW https://oca-batiment.org/reseau-points-de-collecte/

DIALOGUER

L'identité de FNE réside en grande partie dans la recherche permanente d'un équilibre entre dialogue et rapport de force, en application du principe « il vaut mieux prévenir que guérir ».

Le résultat est loin d'être garanti, mais l'effort de dialogue n'en est pas moins indispensable, ne serait-ce que parce qu'il donne une légitimité pour recourir, en cas d'absence d'écoute, à d'autres moyens plus contraignants.

Quelle serait en effet la légitimité d'une association passant son temps dans les tribunaux, sans jamais faire l'effort de consacrer du temps aux instances de démocratie participative existantes, aux procédures de dialogue environnemental prévues par la loi, ou à défaut, en allant volontairement au contact des décideurs ?

Au sein de FNE, dans la hiérarchie des modes d'action, le dialogue arrive en premier, et il ne saurait être méprisé, bien que son efficacité ne soit pas toujours au rendez-vous. C'est un principe et une discipline, qui nous contraint à élaborer des plaidoyers étayés et cohérents. La confrontation aux autres parties prenantes permet par ailleurs de les enrichir et de les rendre plus solides. C'est pourquoi les APNE consacrent beaucoup d'énergie à faire des choses aussi rébarbatives que répondre aux enquêtes publiques, siéger dans des commissions, et intervenir partout pour plaider la cause de l'environnement.

Nous ne sommes pas encore en mesure de quantifier précisément l'ampleur des travaux de ce type menés au sein de notre chevelu associatif, de nombreuses lacunes subsistent dans notre connaissance de ce travail de fourmi. Mais ce chapitre a pour vocation de donner un aperçu des éléments les plus significatifs.

UNE FÉDÉRATION DOIT PERMETTRE DE RENFORCER LE DIALOGUE ET D'ACCÉDER À DES INSTITUTIONS DIFFICILES À TOUCHER POUR UNE PETITE ASSOCIATION

Les commissions du dialogue environnemental BILAN 2024

La participation active à la démocratie locale représente un investissement considérable de la part de certains membres d'associations de protection de la nature et de l'environnement. Dans la majorité des cas il est bénévole et l'éventuel défraiement est à la charge des associations.

Les commissions existantes dans lesquelles des sièges sont réservés aux associations environnementales, ou bien où il est stratégique de chercher volontairement à siéger, sont très nombreuses comme en donne une petite idée le bilan ci-après. Nous sommes présents dans au moins 240 commissions.

Ce bilan n'est malheureusement pas exhaustif, mais il s'enrichit d'année en année et nous tient à coeur car il est important que chacun puisse savoir qui occupe quel siège et au nom de qui, dans des instances qui nous concernent tous.

Pour plus de lisibilité nous avons classé (un peu artificiellement) les commissions en grandes thématiques.

Nous avons particulièrement progressé sur l'inventaire des commissions biodiversité, qui paraît plus réaliste, mais est sans doute encore loin du compte.

Pour les abréviations des noms d'associations, se référer au chapitre "nos membres".

Ne figurent dans ces tableaux que les personnes ou associations membres du mouvement FNE, ou membres de nos réseaux. D'autres APNE peuvent parfois siéger dans ces commissions.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Dans la thématique aménagement du territoire on trouvera :

- **les CDAF, Commissions Départementales d'Aménagement Foncier**, qui statuent sur les contestations des décisions de Commissions Communales ou Intercommunales d'Aménagement Foncier qui ont pour rôle de redistribuer des parcelles dans le cadre de remembrements, opérations d'aménagement ;
- **les CDESI, Commissions Départementales Espaces Sites Itinéraires**, instances de concertation qui visent à maîtriser et planifier le développement des sports de nature (qui incluent sports motorisés, canoë, randonnée, escalade, voile...) et chargées du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires ;
- **les SCOT, Schémas de Cohérence Territoriale**, dans l'élaboration desquels les associations agréées pour la protection de la nature peuvent demander à être impliquées ;
- **les Commissions Départementales chargées d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur**, qui comme leur nom l'indique, examinent les candidatures à la fonction de commissaire-enquêteur ;
- **les CDPENAF, Commissions Départementales de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers**, dont le rôle est de lutter contre l'artificialisation, et émettent des avis sur certaines procédures d'urbanisme.

zone géog.	Commission	Association	Titulaire	Suppléant
11	Commission de conciliation en matière d'élaboration des documents d'urbanisme de l'Aude	AUDE CLAIRE		
	Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur de l'Aude	ECCLA	ARDITI Maryse	
	CDPENAF de l'Aude	ECCLA	ROQUES Christine	CRÉPEAU Christian
	CDESI de l'Aude	AUDE CLAIRE		
		ECCLA	CLEMENT Dominique	
30	CDPENAF du Gard	COGARD	TROUILLAS Jean-Pierre	GRENIER Bruno BIZET Daniel
34	Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur de l'Hérault	FNE OcMed	GOURBINOT Olivier	
		MELGUEIL ENVIRONNEMENT	DE LAGAUSIE Michel	
	CDAF de l'Hérault	ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	BURGER Jean	FERRAND Hugues
	CDPENAF de l'Hérault	CEN OCCITANIE	LEPINE Fabien	HOUSSARD Claudie
	CDESI de l'Hérault	ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	FERRAND Hugues	POURE Kellie
	SCOT Grand Pic Saint Loup	ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	BOTTOLLIER Marion	
48	CDPENAF de Lozère	ALEPE	LHUILLIER Claude	DESTRE Rémi
66	Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur des Pyrénées-Orientales	CCNPO	LARTAUD Franck	
	CDPENAF des Pyrénées-Orientales	CCNPO	LARTAUD Franck	MORICHON David FIALA Aline
Pyrénées	Comité de massif	FNE OCMED / OCPY	HOIBIAN Olivier	

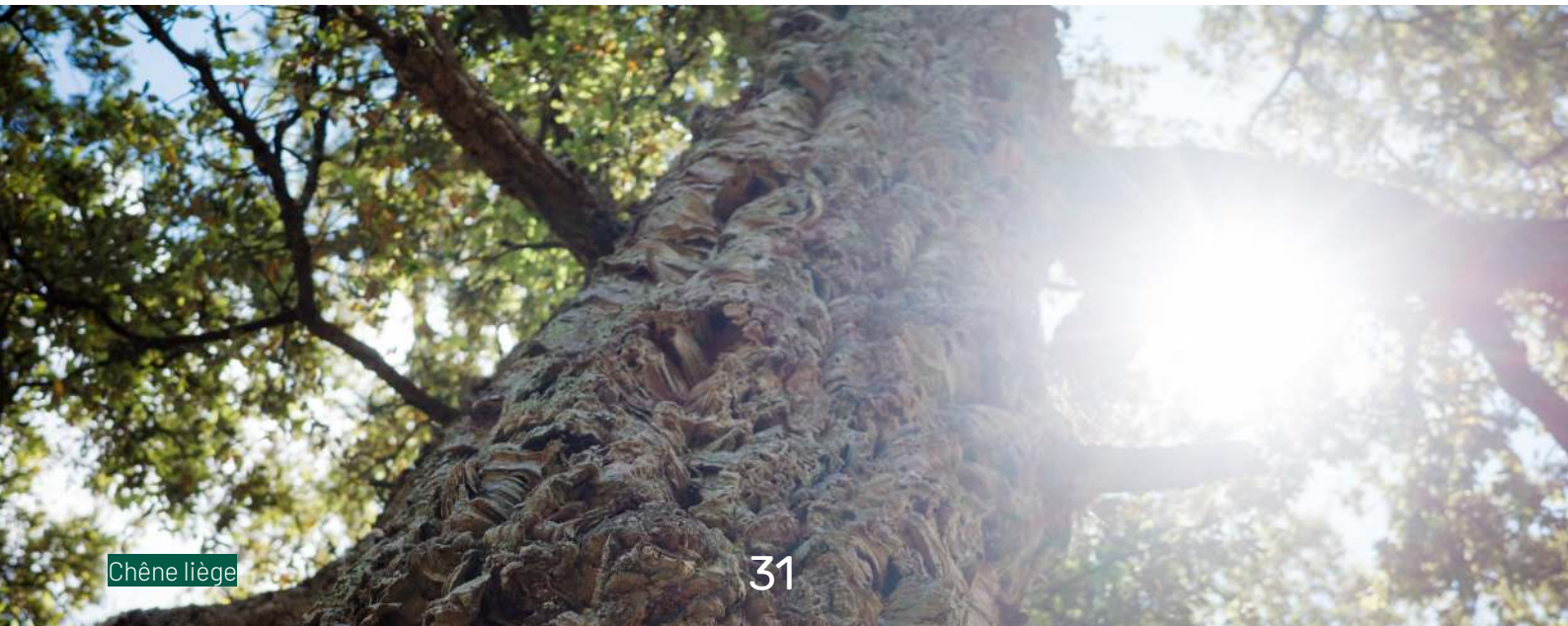

Chêne liège

NATURE ET PAYSAGE

Les CDNPS, Commissions Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites, sont à l'interface entre aménagement du territoire et gestion de la biodiversité. Elles visent à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribuent à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable :

- **la formation Nature** émet un avis sur les projets d'actes règlementaires et individuels portant sur les réserves naturelles, les biotopes, la faune et la flore (notamment pour la gestion du réseau Natura 2000), le patrimoine géologique ;
- **la formation des sites et des paysages** prend l'initiative des inscriptions et classements de sites, émet un avis sur les projets relatifs à ces classements et inscriptions ainsi qu'aux travaux en site classé, veille à l'évolution des paysages et peut être consultée sur les projets de travaux les affectant, émet les avis prévus par le code de l'urbanisme ;
- **la formation publicité** se prononce sur les questions posées par la publicité, les enseignes et les pré-enseignes ;
- **la formation des unités touristiques nouvelles** émet un avis sur les projets d'unités touristiques nouvelles ;
- **la formation spécialisée des carrières** élabore le schéma départemental des carrières et se prononce sur les projets de décisions relatifs aux carrières ;
- **la formation spécialisée de la faune sauvage captive** émet un avis sur les projets d'actes règlementaires et individuels portant sur les établissements hébergeant des animaux d'espèces non domestiques autres que les espèces de gibier dont la chasse est autorisée.

zone géog.	Commission	Association	Titulaire	Suppléant
11	CDNPS de l'Aude	AUDE CLAIRE		CREPEAU Christian
11	CDNPS formation paysage et sites (11)	ECCLA	ROQUES Christine	MONTIEL Nicolas
11	CDNPS formation publicité (11)	ECCLA	ROQUES Christine	ARDITI Maryse
30	CDNPS formation carrières (30)	FACEN	MAZIERE Paul	LOBIER Monique
30	CDNPS formation faune sauvage captive (30)	FACEN	AUDIC Catherine	BEGIS Gérard
30	CDNPS formation nature (30)	COGARD	POULY Jacques	BIZET Daniel
30	CDNPS formation paysage et sites (30)	FACEN	TRAVIER Roger	DE RANITZ Anais
30	CDNPS formation unités touristiques nouvelles (30)	FACEN	LACHAUD Joelle	CHAUTARD Norbert
48	CDNPS formation carrière (48)	ALEPE	PIAULT Catherine	BONNEFILLE Patricia
48	CDNPS formation site et paysages (48)	ALEPE	EVRARD Christian	SANE Fabien
48	CDNPS formation unités touristiques nouvelles (48)	ALEPE	EVRARD Christian	MERLY Séverine

FORÊT

La Commission Régionale Forêt-Bois d'Occitanie (CRFB) est une commission co-présidée par l'Etat et la Région qui comporte 47 membres à voix délibérative. Elle concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations régionales de la politique forestière précisées dans le programme national de la forêt et du bois, en prenant en compte les fonctions économiques, sociales et environnementales de la forêt. Elle élabore et suit notamment le programme régional forêt bois.

zone géog.	Commission	Association	Titulaire	Suppléant
Occitanie	CRFB d'Occitanie	CEN OCCITANIE	GOUIX Nicolas	AUCLAIR Dominique
		FNE	FALBET Philippe	

BIODIVERSITÉ

Nos associations sont présentes dans de nombreuses commissions relatives à la biodiversité, thématique sur laquelle les associations ont une expertise bien souvent indispensable.

On y trouve :

- **les CDCFS, Commissions Départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage**, qui jouent un rôle de conseil auprès de l'Etat pour tout ce qui est gestion de la chasse (ouverture, fermeture, plans de chasse, indemnisations des dégâts), et régulation des espèces classées nuisibles ;
- **les Comités de Pilotage Natura 2000**, qui établissent les Documents d'Objectifs des sites Natura 2000, suivent leur mise en oeuvre, et le cas échéant les réorientent ;
- **les Comités de Pilotage de Plan Nationaux d'Action**, qui définissent les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées du pays ;
- **le Comité Régional Biodiversité (CRB)**, instauré par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016, censé être un lieu privilégié d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur les questions relatives à la biodiversité en région ;
- **la Communauté Régionale Éviter-Réduire-Compenser (CRERCO)** confortée par la Région Occitanie et plus largement ouverte aux APNE, qui est un espace d'échanges et de réflexion sur la mise en oeuvre concrète de la séquence ERC et les bonnes pratiques en la matière ;
- **la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP)** établit au niveau national les priorités de création de nouvelles aires protégées ;
- **le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP)** qui vise à faciliter le partage des données sur la biodiversité ;

On y trouve aussi divers comités de gestion plus locaux ou spécialisés comme les Comités Consultatifs des Réserves naturelles, les Comités de Gestion, le comité Loup, la Commission Départementale de Gestion du Grand Cormoran, le Conseil d'Administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité.

zone géog.	Commission	Association	Titulaire	Suppléant
11	Comité Consultatif Réserve régionale de Sainte Lucie	ECCLA	ROQUES Christine	CLEMENT Dominique
11	Comité de coordination Ambroisie de l'Aude	AUDE CLAIRE		
11	Comité de Gestion de l'île de l'Aute	ECCLA		
11	Comité de pilotage de la charte forestière HVA	AUDE CLAIRE		
11	COPIL Natura 2000 Basse plaine de l'Aude	AUDE CLAIRE		
		ECCLA	ZELLER Lucette	CLEMENT Dominique
11	COPIL Natura 2000 Complexe lagunaire de Salses-Leucate	ECCLA	ROQUES Christine	
11	COPIL Natura 2000 Corbières Orientales	AUDE CLAIRE		
11	COPIL Natura 2000 Cour inférieur de l'Aude	ECCLA	ZELLER Lucette	CLEMENT Dominique
11	COPIL Natura 2000 Etang de La Palme	ECCLA	ROQUES Christine	
11	COPIL Natura 2000 Étangs du Narbonnais	ECCLA	ROQUES Christine	
11	COPIL Natura 2000 Gorges de la Clamoux, massif de la Malepère	AUDE CLAIRE		
11	COPIL Natura 2000 Haute Corbières et allée du Torgan	AUDE CLAIRE		
11	COPIL Natura 2000 Haute Vallée de l'Aude et de l'Aiguette, Bassin du Rébenty	AUDE CLAIRE		
11	COPIL Natura 2000 Massif de la Clape	AUDE CLAIRE		
		ECCLA	ROQUES Christine	
11	COPIL Natura 2000 Piège et collines du Lauragais	AUDE CLAIRE		
11	COPIL Natura 2000 Plateau de Leucate	ECCLA	ROQUES Christine	
11	CDCFS de l'Aude	AUDE CLAIRE	GUERARD Marie	PATOUT Matthieu
11	Comité Départemental Grands Prédateurs De l'Aude	AUDE CLAIRE		
11	Comité Grand Cormoran de l'Aude	AUDE CLAIRE		
11	Comité scientifique « géologie » du Parc Naturel Régional Corbières Fenouillèdes Ours/Loup du département de l'Aude	AUDE CLAIRE		
11	Comité technique «nature» du Parc Naturel Régional Corbières Fenouillèdes Ours/Loup du département de l'Aude	AUDE CLAIRE		
11	Conseil scientifique du parc de la narbonnaise	ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	SALASSE Jean-Paul	
11	Réseau de surveillance Ours/Loup du département de l'Aude	AUDE CLAIRE		
30	COPIL Natura 2000 Haute Cèze	ALEPE		
		COGARD		
		FACEN		

30	COPIL Natura 2000 Petite Camargue	COGARD		
30	COPIL Natura 2000 Bancs sableux de l'Espiguette	COGARD		
30	Comité consultatif Scamandre Mahistre Musette	COGARD		
30	CDCFS du Gard	COGARD	TROUILLAS Jean-Pierre	
34	Comité de Gestion des sites (N2000) nord de l'étang de l'Or	MELGUEIL ENVIRONNEMENT	MICHARD Olivier	GIL Georges
34	COPIL Natura 2000 Aumelas	LA SALSEPAREILLE	RAVAYROL Alain	CARRER Antoine
34	COPIL Natura 2000 Caroux et Espinouse	FNE OcMed	*siège vacant*	
34	COPIL Natura 2000 Etang de Mauguio	ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	JUILLET Nicolas	
34	COPIL Natura 2000 Hautes garrigues du montpelliérais	LA SALSEPAREILLE	RAVAYROL Alain	CARRER Antoine
		ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	LEMARCHAND Clément	MANCEAU Nicolas
34	COPIL Natura 2000 Larzac	LA SALSEPAREILLE	RAVAYROL Alain	CARRER Antoine
34	COPIL Natura 2000 Lez	ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	SUISSE Thibaut	FERRAND Hugues
34	COPIL Natura 2000 Minervois	LA SALSEPAREILLE	RAVAYROL Alain	CARRER Antoine
34	COPIL Natura 2000 Montagnac/Villeveyrac	LA SALSEPAREILLE	RAVAYROL Alain	CARRER Antoine
34	COPIL Natura 2000 Pic Saint Loup	ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	LEMARCHAND Clément	MANCEAU Nicolas
34	COPIL Natura 2000 Rieutort/Cagnasses	LA SALSEPAREILLE	RAVAYROL Alain	CARRER Antoine
34	COPIL Natura 2000 Salagou	LA SALSEPAREILLE	RAVAYROL Alain	CARRER Antoine
34	COPIL Natura 2000 site à Chiroptères de la partie héraultaise du PNR du Haut Languedoc	FNE OcMed	*siège vacant*	
34	COPIL Natura 2000 Vallée-Gorges de l'Hérault	ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	BOTTOLLIER Marion	LEMARCHAND Clément
34	Comité de veille loup Hérault	*intuitu personae*	RAVAYROL Alain	
34	Comité technique du Plan Départemental Espaces Sites Itinéraires Hérault	LA SALSEPAREILLE	RAVAYROL Alain	
34	CDCFS de l'Hérault	CEN OCCITANIE	LACAZE David	SCHER Olivier
		intuitu personae	RAVAYROL Alain	
48	CDCFS de Lozère	ALEPE	LUCAS Philippe	JEAN Mathieu
66	Comité Consultatif Réserve de Conat	CCNPO	TRAVE J.	
66	Comité Consultatif Réserve de la Forêt de la Massane	CCNPO	FIALA Aline	
66	Comité Consultatif Réserve de la Vallée Eyne	CCNPO	TRAVE J.	
66	Comité Consultatif Réserve de Mantet	CCNPO	TRAVE J.	
66	Comité Consultatif Réserve de Nohèdes	CCNPO	TRAVE J.	
66	Comité Consultatif Réserve de Prats de mollo	CCNPO		
66	Comité Consultatif Réserve de Py	CCNPO	TRAVE J.	
66	Comité Consultatif Réserve du Mas Larrieu	CCNPO	FIALA Aline	
66	COPIL Natura 2000 Madres-Corona	CCNPO		
66	Commission Départementale de Gestion du Grand Cormoran des Pyrénées-Orientales	CCNPO	VERNEAU Olivier	
66	CDCFS des Pyrénées-Orientales	CCNPO	VERNEAU Olivier	
Occitanie	Comité Régional Biodiversité Occitanie	ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	PETIOT Mathieu	
		FNE OcMed	POPY Simon	RAVAYROL Alain
Occitanie	Communauté Régionale Eviter-Réduire-Compenser d'Occitanie (CRERCO)	AUDE CLAIRE		
		ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	BOTTOLLIER Marion	JUILLET Nicolas
		FNE OcMed	POPY Simon	
Occitanie	Conseil d'Administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie	FNE	MAHE Pascale	*siège vacant*
Occitanie	SINP d'Occitanie – atlas Odonates-Papillons	ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	BERTRAND Justine	- -
Occitanie	SINP d'Occitanie – conseil scientifique	AUDE CLAIRE		DENAT Mathieu
Occitanie	SINP d'Occitanie – coordination	ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	SCHNEYLIN Yann	DENAT Mathieu
Occitanie	SINP d'Occitanie – pôle entomologie	AUDE CLAIRE		DENAT Mathieu
Occitanie	SINP d'Occitanie – pole herpétologie	AUDE CLAIRE		DENAT Mathieu
Occitanie	SINP d'Occitanie – pôle mammifère non volant	AUDE CLAIRE		DENAT Mathieu
Occitanie	SINP d'Occitanie – pôle mammifère volant	AUDE CLAIRE		DENAT Mathieu
France	COPIL du Plan National d'Action Aigle de Bonelli	LA SALSEPAREILLE	RAVAYROL Alain	
France	COPIL du Plan National d'Action Chiroptères	AUDE CLAIRE		
		ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	LEMARCHAND Clément	
France	COPIL du Plan National d'Action Cistude	AUDE CLAIRE		
		ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	BERTRAND Justine	DENAT Mathieu
France	COPIL du Plan National d'Action Faucon crécerellette	LA SALSEPAREILLE	RAVAYROL Alain	
France	COPIL du Plan National d'Action Lézard Ocellé	AUDE CLAIRE		
		ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	BERTRAND Justine	DENAT Mathieu
France	COPIL du Plan National d'Action Loutre	AUDE CLAIRE		
		ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	LEMARCHAND Clément	SUISSE Thibaud
France	COPIL du Plan National d'Action Odonates	AUDE CLAIRE		
France	COPIL du Plan National d'Action Papillons de jours	AUDE CLAIRE		
France	Stratégie de Création des Aires Protégées	ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	BOTTOLLIER Marion	DENAT Mathieu

EAU

FNE est une ONG particulièrement investie sur la thématique de l'eau.

Elle est présente au **comité de bassin Rhône-Méditerranée**, le "petit parlement de l'eau", et dans plusieurs de ses commissions. Le comité de bassin établit notamment le SDAGE duquel découle le programme d'actions de l'Agence de l'Eau.

Les associations ont aussi leur place au sein des **Commissions Locales de l'Eau (CLE)** à l'échelle de chaque sous-bassin versant, qui établissent les SAGE.
Nous en avons beaucoup sur le côtier ouest méditerranéen pour des raisons géographiques (multitude de petits fleuves).

Il existe également des commissions départementales Cartographie des cours d'eau, chargées de définir quels cours d'eau sont soumis à la police de l'eau, des comités de gestion, des comités de rivière, des comités de suivi et de contrats d'étang, ainsi que des instances de concertation liées à des grands projets d'infrastructures comme Aqua Domitia.

Roselière en Camargue

zone géog.	Commission	Association	Titulaire	Suppléant
11	Comité de Gestion des Marais du Narbonnais	ECCLA	ROQUES Christine	CLEMENT Dominique
11	Comité de Suivi Etang de Campignol	ECCLA	CLEMENT Dominique	
11	Comité de Suivi Marais du Narbonnais	ECCLA	CLEMENT Dominique	
11	Comité de Suivi Zones Humides Salses Leucate	ECCLA		
11	Comité ressource en eau de l'Aude	AUDE CLAIRE	NOYERE Boris	
		FNE OcMed	ARDITI Maryse	
11	CLE du SAGE Fresquel	AUDE CLAIRE		
		ECCLA	CREPEAU Christian	
11	CLE du SAGE Haute Vallée de l'Aude	AUDE CLAIRE		
11	Contrat d'Etang Salses Leucate	ECCLA	ROQUES Christine	
30	Comité de Rivière de la Cèze	FNE OcMed	PIZON Jean-Loup	
30	Comité de Rivière du Vidourle	CEN OCCITANIE	POUZET Sylvain	
		COGARD	POULY Jacques	
30	Comité ressource en eau du Gard	FACEN	TRAVIER Roger	TRAN Guylaine
		FNE OcMed	PIZON Jean-Loup	TRAN Guylaine
30	CLE du SAGE de la Cèze	FACEN	COULET Rémy	
		FNE OcMed	PIZON Jean-Loup	
30	CLE du SAGE Gardons	FACEN	TRAVIER Roger	
		GARD NATURE	HERRY Charlotte	
		SOREVE		
30	CLE du SAGE Vistre Nappes Vistrenque et Costières	COGARD	TOLMOS Gilbert	
		FNE OcMed	PIZON Jean-Loup	
34	Comité de suivi du captage d'Aumède	FNE OcMed	COHEN Inti	
34	Comité inter-territoire de concertation (retenues hivernales) de l'Hérault	FNE OcMed	VINDIMIAN Eric	
34	Comité ressource en eau de l'Hérault	FNE OcMed	VINDIMIAN Eric	POPY Simon LERIN Chloé
34	CLE du SAGE du fleuve Hérault	CEN OCCITANIE	LACAZE David	DIDIER Cyrille
		FNE OcMed	POPY Simon	
34	CLE du SAGE Lez Mosson Etangs Palavasiens	CEN OCCITANIE	GENRIES Aurélie	
		ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	GUIRAL Daniel	SUISSE Thibaut
		FNE OcMed	USO Thierry	
		MOSSON COULÉE VERTE	COUTURE Jean-Louis	
		SAINT JEAN ENVIRONNEMENT	THOMAS Martine	
34	CLE du SAGE Nappe Astienne	FNE OcMed	GRANDJACQUET Louis	
34	CLE du SAGE Thau/Ingril	CEN OCCITANIE	JULLIAN Rémi	
		FNE OcMed	VINDIMIAN Eric	
34	Conseil d'Administration Régie des Eaux de Montpellier Métropole	EAU SECOURS 34	USO Thierry	
34	Contrat d'Etang de l'Or	CEN OCCITANIE	POUZET Sylvain	
34	Plan de Prévention des Risques d'Inondations de Mauguio	MELGUEIL ENVIRONNEMENT	VIRMONT Catherine	
34	Programme d'Action et de Prévention des Inondations 3 du Lez	FNE OcMed	USO Thierry	
48	CLE du SAGE Ardèche	FRAPNA 07	SASSOON Jacques	
66	COPIL du projet Eau'Rizon 2070	FNE OcMed	HIARD Jospeh	
66	Comité de Rivière Têt et Bourdigou	GOR		
66	CLE du SAGE Tech-Albères	CCNPO	GIRESSE Pierre	
66	Contrat d'Etang de Canet	GOR		
11 + 34	CLE du SAGE Basse Vallée de l'Aude	CEN OCCITANIE	JULIAN Rémi	
		ECCLA	ZELLER Lucette	ROQUES Christine
		PEGASE	LAFOSSE Bernard	
11 + 66	CLE du SAGE Etang de Leucate Barcares	ECCLA	ROQUES Christine	
Occitanie	instance de concertation Aqua Domitia	EAU SECOURS 34	USO Thierry	
		FNE OcMed	POPY Simon	
		MOSSON COULÉE VERTE	COUTURE Jean-Louis	SALOM Michel
Bassin RM	Comité de Bassin Rhône Méditerranée	FNE OcMed	VIGNON Cathy	
Bassin RM	Comité de Bassin Rhône Méditerranée – Comité d'agrément	FNE OcMed	VIGNON Cathy	
Bassin RM	Comité de Bassin Rhône Méditerranée – commission géographique Gard Côtiers Ouest (=LR)	FNE OcMed	VIGNON Cathy	
Bassin RM	Comité de Bassin Rhône Méditerranée – Commission Milieu Naturel et Aquatique	FNE OcMed	VIGNON Cathy	
			PIZON Jean-Loup	

MER MÉDITERRANÉE

Côté mer, les APNE sont présentes dans des commissions telles que

- **le Conseil Maritime de Façade** qui est une instance interrégionale, d'origine règlementaire (contrairement au Parlement de la Mer qui est une création de la Région Occitanie). Le CMF donne des avis sur l'utilisation, l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral et de la mer ;
- **la Commission des cultures marines** qui traite essentiellement de l'exploitation/gestion de la lagune de Thau ;
- ainsi que des Comités de Pilotage, Comités de Suivi, Commissions Portuaires, Conseil de Gestion, Conseil Scientifique liés à des espaces protégés, des ports et des grands projets d'aménagements.

zone géog.	Commission	Association	Titulaire	Suppléant
11	Comité de suivi environnemental du port de Port-la-Nouvelle	FNE OcMed	GUIRAL Daniel	
11	Commission de suivi de la ferme pilote d'éoliennes flottantes de Gruissan		ARDITI Maryse	
11	Commission des cultures marines de l'Aude	FNE OcMed	BLANCHARD Christine	
34	Comité de Pilotage de la zone N2000 « posidonies de la côte palavasienne »	FNE OcMed	FÉGNÉ Simon	
34	Comité de préfiguration de la maison du littoral sur le site classé des Aresquiers	FNE OcMed	SÉGALA Benoît	
34	Commission des cultures marines de l'Hérault	FNE OcMed	GUIRAL Daniel	
66	Commission de suivi de la ferme pilote d'éoliennes flottantes de Leucate-Le Barcarès		ARDITI Maryse	
66	Commission des cultures marines des Pyrénées-Orientales	FNE OcMed	ROMANS Pascal	
66	Commission Portuaire de Banyuls	CCNPO	FIALA Aline	
66	Conseil Scientifique de la Réserve Marine de Banyuls	CCNPO	FIALA Aline	
Med. FR	Comité de Façade de Méditerranée	FNE OcMed	GUIRAL Daniel	SEGALA Benoît
Med. FR	Comité de Pilotage des zones N2000 « Grands Dauphins du Golfe du Lion » ; « Récifs du banc de l'Ichtys et du Canyon de Sète » ; « Oiseaux marins du sud du Golfe du Lion »	FNE OcMed		
Med. FR	COPIL du Parc Marin du Golfe du Lion	CCNPO	FIALA Aline	
Med. FR	Comité de Suivi du projet ECOSYSM Eolien Offshore Flottant	FNE OcMed	GUIRAL Daniel	
Med. FR	Commission spécialisée éolien flottant (CMF)	FNE OcMed	GUIRAL Daniel	
Med. FR	Commission spécialisée zones de protection forte (CMF)	FNE OcMed	GUIRAL Daniel	
Med. FR	Conseil de Gestion du Parc Marin du Golfe du Lion	CCNPO	FIALA Aline	

Lido des Aresquiers

RISQUES INDUSTRIELS, SANTÉ, DÉCHETS

Les associations de protection de l'environnement ont des sièges en particulier dans :

- **les CODERST, Conseils Départementaux de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques**, qui rendent des avis notamment en matière d'installations classées, de déchets, de qualité de l'air, de police de l'eau et de risques sanitaires.
- **les CSS, Commissions de Suivi de Sites**, qui sont obligatoires par exemple pour les sites SEVESO seuil haut, les centres de stockage de déchets non inertes, et potentiellement mises en place pour un certain nombre d'autres installations classées relevant de l'autorisation.

et d'autres commissions comme la Conférence Régionale Santé Autonomie (CRSA), la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, l'élaboration et le suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets...

zone géog.	Commission	Association	Titulaire	Suppléant
11	CSS BIOTERRA (Narbonne)	ECCLA	ARDITI Maryse	THIBAULT Jean-Luc
11	CSS EDN - Salléles d'Aude	ECCLA	THIBAULT Jean-Luc	ARDITI Maryse
11	CSS LAFARGE	ECCLA	ARDITI Maryse	
11	CSS Lambert (Narbonne)	ECCLA	ARDITI Maryse	CREPEAU Christian
11	CSS Orano-Malvési	ECCLA	ARDITI Maryse	
11	CSS Port-la-Nouvelle	ECCLA	ARDITI Maryse	BLANCHARD Christine
11	CSS TITANOBEL - Cuxac Cabardes	ECCLA	POURQUIE Ludovic	ARDITI Maryse
11	CSS Vallée de l'Orbiel	ECCLA	ARDITI Maryse	
11	CODERST de l'Aude	ECCLA	ARDITI Maryse	MARTINEZ Jean-Pierre
30	CSS Bagard	ADEQVB	LOBIER Monique	FREDIANI Jacques
		FACEN	MAZIERE Paul	LE GUEN Claude
30	CSS Pays Grand Combien	ADEPE		
		FACEN		
30	CSS Salindres	ADISL		
34	CSS Amétyst (Montpellier)	FNE OcMed	JULIER Michel	
34	CSS GDH (Frontignan)	ASSOCIATION DES RIVERAINS DU QUARTIER DES PRES SAINT MARTIN ET DU CANAL DU RHÔNE	LAURENS Céline	
34	Commission de Suivi de Site Installation de stockage des déchets du Thôt	FNE OcMed	JULIER Michel	NÉMAUSAT Lydie
34	CSS ISDND St Jean de Libron à BEZIERS- CABM	COLLECTIF DROIT À UN AIR SAIN À MONTIMAS	TONNELIER Rodolphe	
34	CSS ISDND/carrière GSM Castries	ACIDC	LEGENDRE Lucile	
34	CSS Ocréal (Lunel)	FNE OcMed	JULIER Michel	POPY Simon
		MELGUEIL ENVIRONNEMENT	GIL (TIT) Georges	POMARED Claudine
		MELGUEIL ENVIRONNEMENT	HOULÈS Françoise	DE LAGAUSIE Michel
34	CSS SCORI (Frontignan)	FNE OcMed	LAURENS Céline	ACHERAR Mohand
34	CSS Soumont (Lodève)	FNE OcMed	COHEN Inti	
34	CSS Unité Valorisation Ordures Ménagères VALORBI à BEZIERS-CABM	COLLECTIF DROIT À UN AIR SAIN À MONTIMAS	TONNELIER Rodolphe	
34	CSS UVE de Sète	FNE OcMed	ACHERAR Mohand	LAURENS Céline
34	CODERST de l'Hérault	FNE OcMed	FERRAND Hugues	CLERC Françoise
48	CODERST de Lozère	ALEPE		
66	CODERST des Pyrénées-Orientales	CCNPO	LARTAUD Franck	GOT Henri
Occitanie	Conseil d'Administration de l'ORDECO d'Occitanie	ECCLA	ARDITI Maryse	BAUMGARTNER Katia

TRANSPORTS

En matière de transport, les associations sont présentes dans les Comités départementaux des mobilités instaurés par la Région Occitanie, et nous avons également été nommés au Comité des usagers de la route de l'Hérault.

zone géog.	Commission	Association	Titulaire	Suppléant
11	Comité départemental des mobilités de l'Aude	FNE OcMed	ARDITI Maryse	
30	Comité départemental des mobilités du Gard	FNE OcMed	MAZIERE Paul	
34	Comité départemental des mobilités de l'Hérault	FNE OcMed	DELON David	GRANDJACQUET Louis
34	Comité des usagers de la route de l'Hérault	FNE OcMed	*siège vacant*	
34	Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Montpellier	MELGUEIL ENVIRONNEMENT	FRANCOIS Jacques	
Occitanie	Comité Technique démarche de co-construction territoriale des mesures compensatoires de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan	FNE OcMed	RAVAYROL Alain	ACHERAR Mohand

QUALITÉ DE L'AIR

Certains de nos membres suivent les **Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA)** et font partie de l'**Observatoire des odeurs** du bassin de Thau.

zone géog.	Commission	Association	Titulaire	Suppléant
34	Observatoire des odeurs du bassin de Thau	ASSOCIATION DES RIVERAINS DU QUARTIER DES PRES SAINT MARTIN ET DU CANAL DU RHÔNE	LAURENS Céline	
		FNE OcMed	HERRERA Francis	
	Plan Climat Air Energie Territoire Pays de l'Or	MELGUEIL ENVIRONNEMENT		
	Plan de Protection de l'Atmosphère de Montpellier	FNE OcMed	ACHERAR Mohand	

ALIMENTATION

Certains de nos membres suivent les **Plans Alimentaires Territoriaux (PAT)** , outils de la transition vers la territorialisation des systèmes agricoles et alimentaires, pour les rendre résilients face aux risques climatiques, économiques ou géopolitiques, par des politiques alimentaires locales et, c'est notre souhait, la généralisation de l'agroécologie et le soutien aux circuits courts.

zone géog.	Commission	Association	Titulaire	Suppléant
34	Plan Alimentaire Territorial Pays de l'Or	MELGUEIL ENVIRONNEMENT	BAK Henri	VIDAL Laure

FINANCES PUBLIQUES

Veiller à la bonne utilisation des fonds publics en matière d'environnement fait partie de notre objet. A ce titre, nous faisons partie de la Commission Régionale des Aides (CRA) de l'ADEME qui se prononce sur les subventions > 200 k€ dans les domaines de l'énergie et des déchets, et du Comité Régional de Suivi Interfonds (CRSI) qui peut se prononcer sur la distribution régionale des fonds européens.

zone géog.	Commission	Association	Titulaire	Suppléant
11	Commission Consultative des Services Publics Locaux de l'Aude	AUDE CLAIRE		
34	Commission Consultative des Services Publics Locaux Communauté d'agglomération du Pays de l'Or	MELGUEIL ENVIRONNEMENT	GIL Georges	CATHERINE Virmont
34	Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Métropole de Montpellier	FNE OcMed	BARRÉ Gaëlle	NEMAUSAT Lydie
Occitanie	Comité Régional de Suivi Interfonds Languedoc-Roussillon	FNE OcMed	POPY Simon	
Occitanie	Commission Régionale des Aides de l'ADEME Occitanie	FNE OCPY	DUGOUJON Jean-Paul	

NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE AIDE

SI VOUS CONSTATEZ DES LACUNES OU DES ERREURS, MERCI DE NOUS AIDER À COMPLÉTER / METTRE À JOUR NOS LISTES !

CESER OCCITANIE

Il faut ajouter à ces commissions le Conseil Économique Social et Environnemental (CESER), qui est une instance transversale à toutes ces thématiques. Le CESER est la seconde assemblée de la Région Occitanie, elle a voix consultative et elle représente la société civile.

Commission	zone géog.	Association	Titulaire	Suppléant
Conseil Economique, Social et Environnemental Régional	Occitanie	FNE OcMed	POPY Simon	
Conseil Economique, Social et Environnemental Régional	Occitanie	CEN OCCITANIE / CBN	HOUSSARD Claudie	
Conseil Economique, Social et Environnemental Régional	Occitanie	FNE OP / ATMO	RIVIÈRE Alain	

Composition du CESER OCCITANIE (2024-2029)

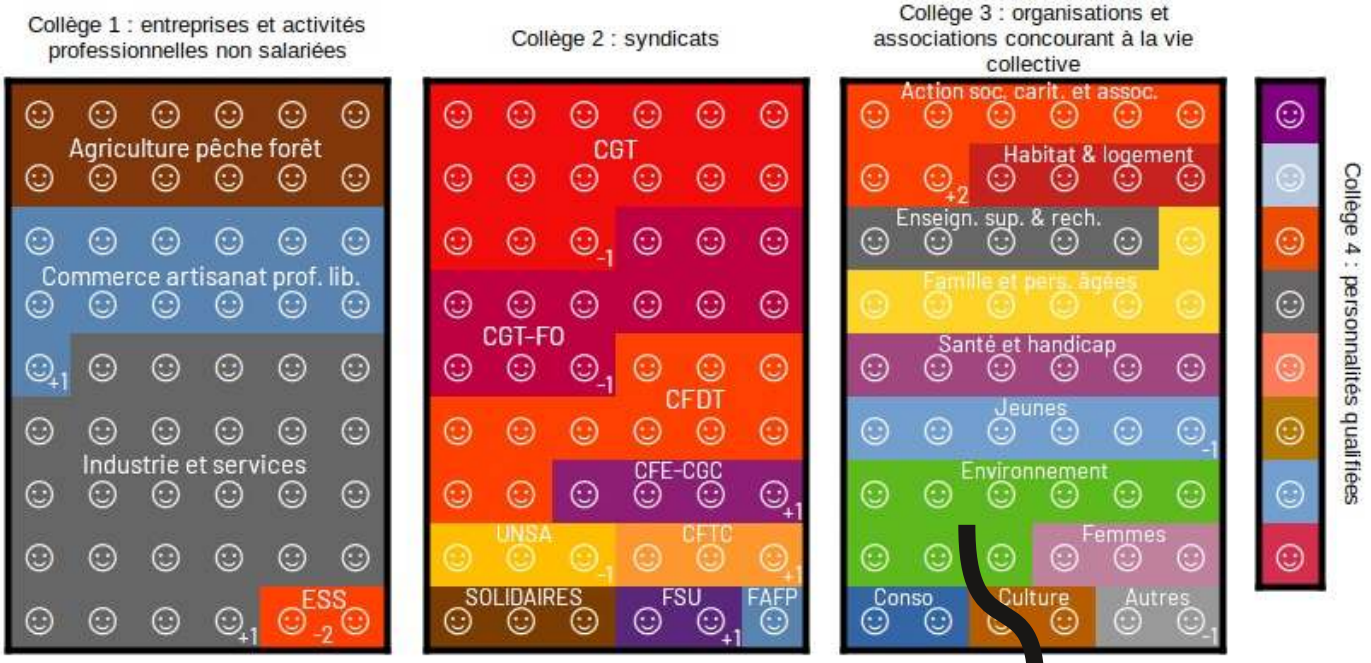

Les 9 conseillers "environnement"

Art. L4134-2 (2) du CGCT :

"les CESER comprennent des représentants d'associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et des personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable" (Occitanie : n=9 sur 170)

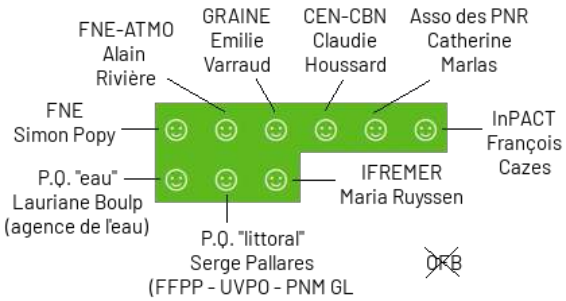

www Voir le site du CESER Occitanie pour consulter les avis

https://www.ceser-occitanie.fr/publications/

Simon POPY

« *La nouvelle mandature 2024-2029 a commencé avec une multiplication de signaux révélateurs du délitement de notre démocratie. À commencer par l'exemption de retraite d'office pour le président du CESER JL Chauzy, sur intervention du MEDEF et de l'Elysée. Président depuis 42 ans, il a échappé à la consigne de rajeunissement donnée aux préfets, qui s'est pourtant appliquée à tous nos collègues au delà d'un certain âge. Alors que cette année, nous avions des candidats concurrents pour la présidence et un fort renouvellement, il est aussi le seul à avoir pu accéder à la base de données téléphoniques des nouveaux membres du CESER, et les appeler un par un en amont des votes, ce qui a induit une distorsion dans la campagne pour la présidence, qu'il a remportée avec seulement 10 points d'avance. Puis nous avons assisté impuissants à la rupture de l'usage qui voulait que les présidences de commissions soient également réparties entre les collèges. A la faveur d'un système de vote opaque, le collège "économie" a réalisé une OPA agressive sur la présidence de la commission 1 "aménagement du territoire, environnement etc", éjectant la CGT et rognant la représentation du collège 2 au bureau du CESER.*

Enfin il a fallu se battre pour que l'environnement, en la personne d'Emilie Varraud (GRAINE) conserve un siège au bureau du CESER. Celle-ci a en effet eu l'outrecuidance de remporter le suffrage de la présidence de la commission 6 (mer & littoral), malgré les pressions et les menaces, contre Serge Pallares.

La FNSEA, en revanche, se porte bien avec 4 représentants au bureau dont 3 vices-présidences sur 12. Oui vous avez bien lu.

Vous l'aurez compris, a l'instar du contexte général, nous avons franchi un cap au CESER vers un mode de fonctionnement de plus en plus réactionnaire et nauséabond.

Nouvelle mandature oblige, en 2024, le CESER n'a pas produit beaucoup d'avis. J'ai essentiellement travaillé sur l'intégration du ZAN au SRADDET (commission 1), et sur les lagunes méditerranéennes (commission 6). »

Claudie HOUSSARD

«

Revoir le modèle de financement des Régions

L'année 2024 a été inédite avec le Projet de loi de finances 2025 qui n'a été voté qu'en février 2025, retardant le vote des documents budgétaires du Conseil régional, au risque d'insincérité. Face à une situation dégradée des finances de l'Etat, toutes les collectivités ont été contraintes de faire des économies. Tout en affirmant sa volonté de privilégier les investissements durables, le Conseil régional a prévu des baisses de crédits d'intervention et des reports et abandons d'investissements (ferroviaire, lycées ...), créant de l'inquiétude auprès des associations et sur la bonne exécution des politiques sociales et environnementales. Cette situation interroge le modèle de financement des Régions. Elles devraient bénéficier d'une autonomie financière réelle (la TVA représente plus de 50% des recettes de fonctionnement dans le budget primitif Oc 2025, reposant en majorité sur les ménages), d'une plus grande autonomie fiscale (leur pouvoir fiscal est limité - dont la taxe sur les cartes grises, anti-écologique - et appelé à se réduire du fait de l'exonération des véhicules électriques) et d'une décentralisation renforcée (18% de dépenses publiques locales en France en 2020 contre 35% dans la zone euro). Le diagnostic et les réformes à engager sont partagés au sein de Régions de France et relevés par la Cour des Comptes dans ses rapports. Le Ceser en a rappelé la nécessité dans ses avis rendus sur les documents budgétaires 2025.

Reconnaître les spécificités de l'agriculture méditerranéenne dans la PAC 2028-2035

C'est le titre d'une saisine du CESER par le Conseil régional avec un plaidoyer mis en consultation. Si la diète méditerranéenne est reconnue comme patrimoine, certains systèmes de production n'y sont pas durables. La PAC devra redoubler d'efforts pour soutenir les modèles viables et respectueux du vivant, fortement attaqués (pacte vert européen, loi agricole française, torpillage du bio). Le Ceser Occitanie se doit de défendre ces modèles qui se perpétuent en Méditerranée.

»

Autres actions de plaidoyer portées par FNE OcMed en 2024

toutes nos réponses (complètes) à des enquêtes publiques dans /ressources/avis et positions

Réponse à l'enquête publique sur la révision simplifiée du Plan local d'urbanisme d'Agde (34)

L'objet principal de cette procédure était de permettre le déclassement d'espaces remarquables du littoral afin de permettre le maintien des paillotes dans les espaces concernés. Depuis la publication du rapport d'inspection relatif aux établissements de plage dans l'Hérault, FNE OcMed est particulièrement attentive à ce que la loi littoral soit enfin appliquée dans les espaces remarquables du littoral héraultais. Certains points de la révision sont ainsi, selon notre fédération, très contestables.

Réponse à l'enquête publique sur le SCOT Plaine du Roussillon (66)

Le projet de SCOT Plaine du Roussillon doit définir les orientations d'aménagement de ce territoire pour les 15 prochaines années. Les orientations choisies ne permettent pas de préserver l'objectif de réduction de 50% du rythme d'artificialisation du sol, n'assurent pas l'adéquation entre la ressource en eau disponible et les besoins du territoire, sont insuffisantes en matière de prise en compte des risques naturels, et n'appliquent pas la démarche ERC en matière de développement des énergies renouvelables. En raison de l'importance de ces critiques, FNE OcMed a émis un avis défavorable.

Réponse à la consultation sur la dérogation espèces protégées du projet de parc photovoltaïque du Roujanel à Prévenchères et Pied-de-Borne (48)

Après avoir participé à l'enquête publique relative à ce projet, une nouvelle consultation a été organisée concernant la dérogation espèces protégées. Choix du site, mesures de réduction et de compensation, analyse des enjeux... FNE OcMed est particulièrement critique sur la manière dont ce projet est mené et engagé. Les contraintes environnementales sur ce site sont très fortes et impliquent une responsabilisation du porteur de projet par rapport aux enjeux.

Réponse à l'enquête publique concernant la création d'un centre logistique à Carcassonne (11)

Une enquête publique relative à la création d'un centre logistique à Carcassonne, zone de la Salvaza ou Montquiers, a été organisée en juin 2024.

FNE OcMed observe que malgré un dossier extrêmement volumineux, sa lecture ne permet pas de comprendre quelle est l'utilité du projet, et est incomplet sur sa cohérence avec les objectifs de réduction des gaz à effets de serre, les impacts sur l'agriculture ou encore sur le respect de l'objectif zéro artificialisation nette. FNE OcMed a invité le commissaire enquêteur à émettre un avis défavorable.

Réponse à la consultation sur le projet de création d'un collège à Claira (66)

Le choix de l'emplacement pour la construction d'un nouveau collège pour ce secteur est un des plus mauvais choix possible. Les enjeux naturalistes sont très forts, le site est en discontinuité de l'urbanisation. La phase « éviter » de la séquence ERC n'a pas été respectée.

« *Le projet de parc PV de Fontarèches (Gard), porté par la société Voltalia, prévoyait la destruction de près de 100 ha de garrigue et forêt de cèdres. Incompatible avec le SCOT, sa demande d'autorisation environnementale avait été rejetée en 2021. Malgré cela, en mars 2023, la Communauté de Communes du Pays d'Uzès a décidé de relancer le projet. Après cette annonce, notre association, Uzège - Pont du Gard Durable, a lancé une première action de sensibilisation et d'information. A la publication de l'ouverture de l'enquête publique d'octobre 2024 sur la demande d'autorisation de défrichement, notre association a renouvelé son action de mobilisation vers certains élus, les habitants, les acteurs locaux et les associations environnementales locales déjà alertées . La prise de conscience s'est remarquablement concrétisée dans la forte participation à l'enquête publique : 106 contributions défavorables dûment argumentées, contre seulement 8 avis favorables. Le commissaire-enquêteur a émis un avis défavorable au projet, suivi d'un refus préfectoral d'autorisation de défricher, très fortement argumenté. Malgré cela la société Voltalia a déposé un recours administratif contre la décision préfectorale. Nos associations restent donc très vigilantes.* »

Réponse à la consultation sur le projet de réserve foncière au Sablassou, Castelnau-le-Lez (34)

FNE OcMed regrette qu'un nouveau projet d'urbanisation, via la création d'une réserve foncière à Castelnau-le-Lez, vienne empiéter sur une coupure d'urbanisation au sein de la métropole montpelliéraine alors qu'il est indispensable pour la population de maintenir ces espaces de respiration.

Réponse à l'enquête publique relative à l'autorisation environnementale du projet de déviation de la RD66 sur la commune de Marquixanes (66)

La déviation de Marquixanes doit permettre d'améliorer le confort des usagers et habitants en évitant la traversée de cette commune par la RD66. Les inconvénients sont toutefois très forts, parce que la déviation devra passer par un milieu naturel extrêmement sensible, aux abords de la rivière Têt et sa ripisylve. Plus de 50 espèces protégées impactées, une zone humide, la création d'une nouvelle barrière écologique... Un coût financier très important... pour gagner quelques secondes de temps de trajet, et pour déplacer le problème des nuisances automobiles d'un endroit à un autre. Les enjeux n'en valent pas la peine.

Réponse à l'enquête publique relative au défrichement pour l'installation d'un parc photovoltaïque à Fontarèches (30)

Le défrichement de plus de 90 hectares pour l'installation d'un parc photovoltaïque à Fontarèches aura un impact fort, direct et permanent sur les habitats naturels, la faune et la flore. Cela engendrera une fragmentation des milieux forestiers et continuités écologiques. Le projet a été réfléchi à l'envers. Il faut d'abord planifier les zones de développement des énergies renouvelables avant d'engager des projets qui impacteront à ce point les milieux naturels, le site d'implantation est manifestement très mal choisi.

Réponse à la concertation préalable pour le projet de parc photovoltaïque à la Gardiole, commune de Conqueyrac (30)

Le projet de parc photovoltaïque, même réduit à son minimum (7,32 ha) continu d'impacter des espèces et habitats d'espèces protégées ayant des enjeux forts à très fort, localement, régionalement, voire nationalement.

VEILLER

AVEC LES SENTINELLES DE LA NATURE

Un travail de veille permanente est nécessaire pour être en mesure de réagir face à des comportements qui portent atteinte à la richesse écologique de nos territoires. Le projet Sentinelles de la Nature nous a permis de considérablement renforcer cette veille en l'étendant à tous les citoyens.

Lancé en 2019, le dispositif "Sentinelles de la Nature" est un outil de veille et d'alerte. Il permet de faciliter le recueil, l'analyse et le traitement des signalements d'atteintes aux milieux naturels, et de valoriser les actions positives qui en découlent ainsi que d'autres initiatives positives portées à sa connaissance.

Sentinelles de Nature répond à un besoin d'efficacité et de structuration de l'action associative en facilitant le développement de synergies vertueuses et la valorisation des efforts de chacun.

Les associations de protection de la nature, et notamment nos associations fédérées, doivent être nos premières sentinelles : elles veillent sur leur territoire d'action et peuvent donc être à l'origine de nombreux **signalements d'atteintes à l'environnement**.

Mais ces associations sont également les mieux placées pour être le **relais d'initiatives innovantes et favorables à l'environnement**, d'autant plus qu'elles sont souvent elles-même porteuses de ces initiatives sur leur territoire.

Sentinelles de la Nature est un outil pour les gens qui s'intéressent à ce qui se passe autour de chez eux, et qui veulent agir, mais en étant accompagnés

CHIFFRES-CLÉS

1 349 **Sentinelles de la nature en Occitanie-Méditerranée**

dont **155** nouvelles Sentinelles en 2024

396 **nouveaux signalements reçus en 2024**

26
nouvelles initiatives positives

dont 19 publiées

337
nouvelles dégradations enregistrées

dont 247 publiées

- **orange** = dégradations
- **vert** = initiatives favorables

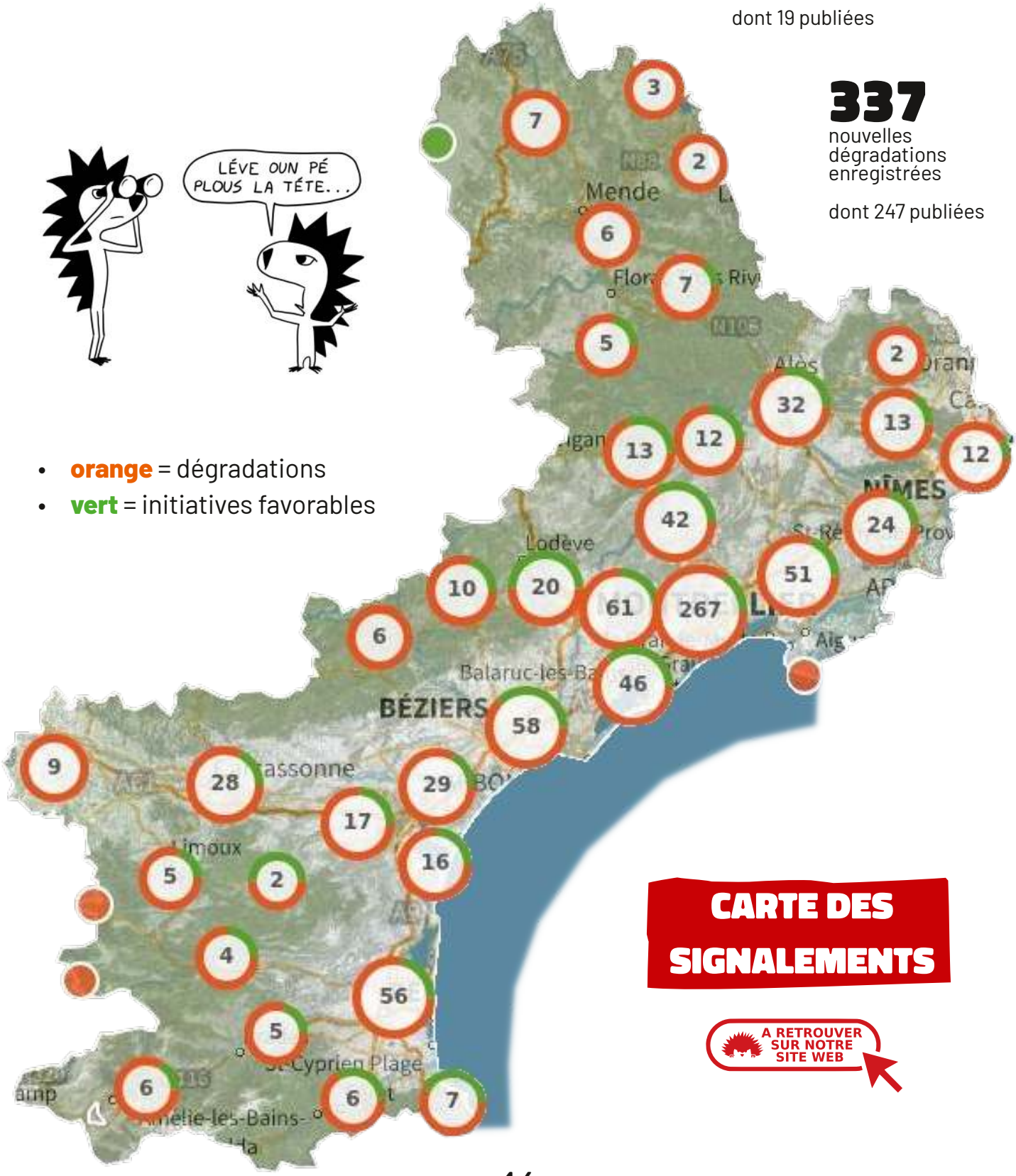

CARTE DES SIGNALEMENTS

A RETROUVER SUR NOTRE SITE WEB

POUR DEVENIR SENTINELLE DE LA NATURE

RENDEZ-VOUS SUR

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

OU SUR

SENTINELLESDELANATURE.FR

créez votre compte personnel → vos informations de contact resteront confidentielles

POUR SIGNALER

les **dégradations** environnementales

les **initiatives favorables** à la nature

localisez précisément le lieu

ajoutez des **photos**

faites une **description** claire et précise

et devenez les yeux de France Nature Environnement !

Le traitement des signalements

Il est assuré par les membres du comité de pilotage qui se réunissent par téléphone environ une fois par mois (17 fois en 2024). Ils décident des suites à donner après étude des signalements soumis à leur appréciation et peuvent être amenés à traiter en direct certains signalements.

Le COPIL sentinelles de FNE OcMed est composé d'une vingtaine de bénévoles issus de la fédération et de ses associations membres. Il permet un examen collectif par des bénévoles qui présentent des compétences complémentaires et qui agissent sur l'ensemble du territoire de notre fédération.

Les salariés et stagiaires de FNE OcMed sont là en soutien du COPIL. Ils recueillent, trient et pré-traitent les signalements, traitent en direct certaines catégories de signalements, préparent et animent les COPIL, mettent en œuvre certaines décisions du COPIL et en informent les sentinelles.

Et au niveau national ?

Au niveau national, l'appropriation de l'outil par les fédérations régionales a considérablement progressé et depuis 2022 la totalité du territoire métropolitain est désormais couverte, y compris le domaine public marin, ainsi que la Guyane et Mayotte. L'outil poursuit son amélioration sous la houlette d'un comité de pilotage national auquel nous participons. Lydie Némausat est par ailleurs animatrice du réseau Sentinelles national.

En 2024, le chantier autour d'une nouvelle version de l'application mobile s'est poursuivi.

Nous avons notamment :

- organisé et co-animé la réunion de priorisation des évolutions à apporter à l'outil Sentinelles de la Nature ;
- participé à l'ensemble des réunions du groupe de travail « digital » pour préparer le lancement de la nouvelle application ;
- participé aux différentes phases de test de la nouvelle application ;
- organisé et animé le séminaire national qui s'est tenu à Paris les 7 et 8 octobre, rassemblant les référents sentinelles de différents territoires afin d'échanger notamment sur les pratiques de chacun ;
- piloté l'organisation de la campagne Sentinelle de la Nuit qui s'est déroulée en octobre et novembre 2024.

David **DELON**

« *Je suis informaticien et naturaliste amateur, avec un goût particulier pour la botanique. J'habite dans la garrigue, un territoire que j'essaie de mieux comprendre au fil du temps.*

Dans le comité de pilotage des Sentinelles de la Nature, je contribue surtout à l'analyse en amont de certains signalements sur les aspects naturalistes, en m'appuyant sur les données du SINP, des plateformes de sciences citoyennes et de mes observations de terrain.

Ce que j'apprécie particulièrement, ce sont les échanges entre participants, l'apprentissage collectif, et la possibilité de valoriser aussi des initiatives positives. Par exemple, près de chez moi, au Mas-de-Londres, une Obligation Réelle Environnementale a permis de protéger un site des passages de 4x4 et de motos. »

Séminaire des référents Sentinelles 2024

ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT

Types d'atteintes en 2024 :

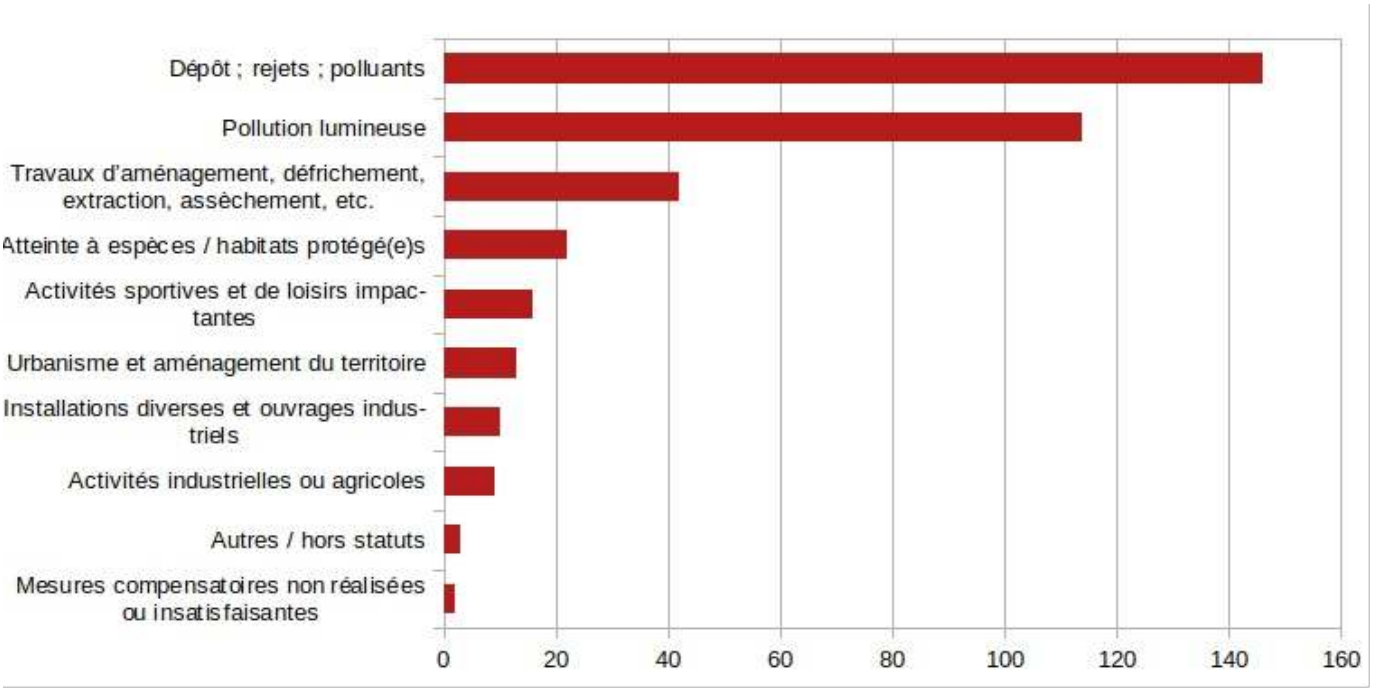

QUELQUES EXEMPLES...

Circulation de véhicule terrestre à moteur en zone naturelle (34)

[**signalement n°36868** - 7 mai 2024]

Circulation dans une zone naturelle protégée et interdite aux véhicules à moteur. Ce site (zone alluviale de cours d'eau) accueille notamment des Petits gravelots nicheurs sur les plages de galets, et est un potentiel site de développement pour plusieurs odonates protégées.

Organisation de concerts en espace naturel à Leucate (11)

[**signalement n°37725** - 2 juillet 2024]

La paillote illégale "Biquet plage" installée sur la plage du Mouret, en pleine zone Natura 2000 (concession objet d'un contentieux), a organisé cet été de nombreux "rassemblements festifs à caractère musical", dont des concerts avec plus de 3000 personnes. Alors que le risque d'atteinte aux objectifs de conservation du site était connu, nous avons demandé l'interdiction du concert du 19 juillet au préfet, qui n'a pas pris les mesures nécessaires. Un nouveau recours, pour excès de pouvoir, est engagé.

Tir illégal sur un loup à Pont de Montvert (48)

[**signalement n°38187** - 29 novembre 2023]

Un loup a été tiré au cœur du Parc National des Cévennes par un chasseur lors d'une battue au chevreuil. Ce loup blessé a été pris en photo. FNE OcMed a porté plainte. Une enquête a été diligentée par le procureur de Mende. L'auteur du tir, Sylvain Pantel, a été identifié et cité à comparaître sur reconnaissance préalable de culpabilité le 21/11/2024. Il a été condamné à 1 an de prison avec sursis, confiscation du fusil + dommages &intérêts aux parties civiles. Il a fait appel.

Stockage de fumier contraire au règlement sanitaire à Rousses (48)

[**signalement n°38318** - 1 août 2024]

Stockage illégal de fumier en zone Natura 2000, à moins de 35m des berges d'un cours d'eau, et occasionnant des écoulements vers le fossé de la route (et donc le réseau hydrographique) sans aire étanche munie d'un point bas, sans collecte et sans traitement des effluents. Un courrier a été envoyé au maire pour lui demander d'agir et si nécessaire d'user de son pouvoir de police.

Stationnement de véhicule sur la plage à Aniane (34)

[**signalement n°38416** - 26 août 2024]

Circulation et stationnement de véhicule terrestre à moteur (VTM) dans une zone d'intérêt faunistique et floristique de type II, sur une plage naturelle au bord de l'Hérault. Signalement recueilli dans le cadre de la campagne Sentinelles de la Plage.

Dépôt sauvage / stockage de déchets à Vallerargues (30)

[**signalement n°40324** - 12 novembre 2024]

Décharge de déchets de chantiers et d'encombrants en tous genres. Dans un parc clôturé d'une exploitation agricole, en zone d'intérêt faunistique et floristique de type II et zone Natura 2000. FNE OcMed a alerté la commune par un courrier.

Pollution lumineuse – Éclairage illégal à Cournonterral (34)

[**signalement n°41082** - 1 décembre 2024]

La zone d'activité de la Barthe est fortement éclairée avec des spots lumineux orientés vers le haut, ce qui est interdit par l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

INITIATIVES FAVORABLES À LA NATURE

Types d'initiatives en 2024 :

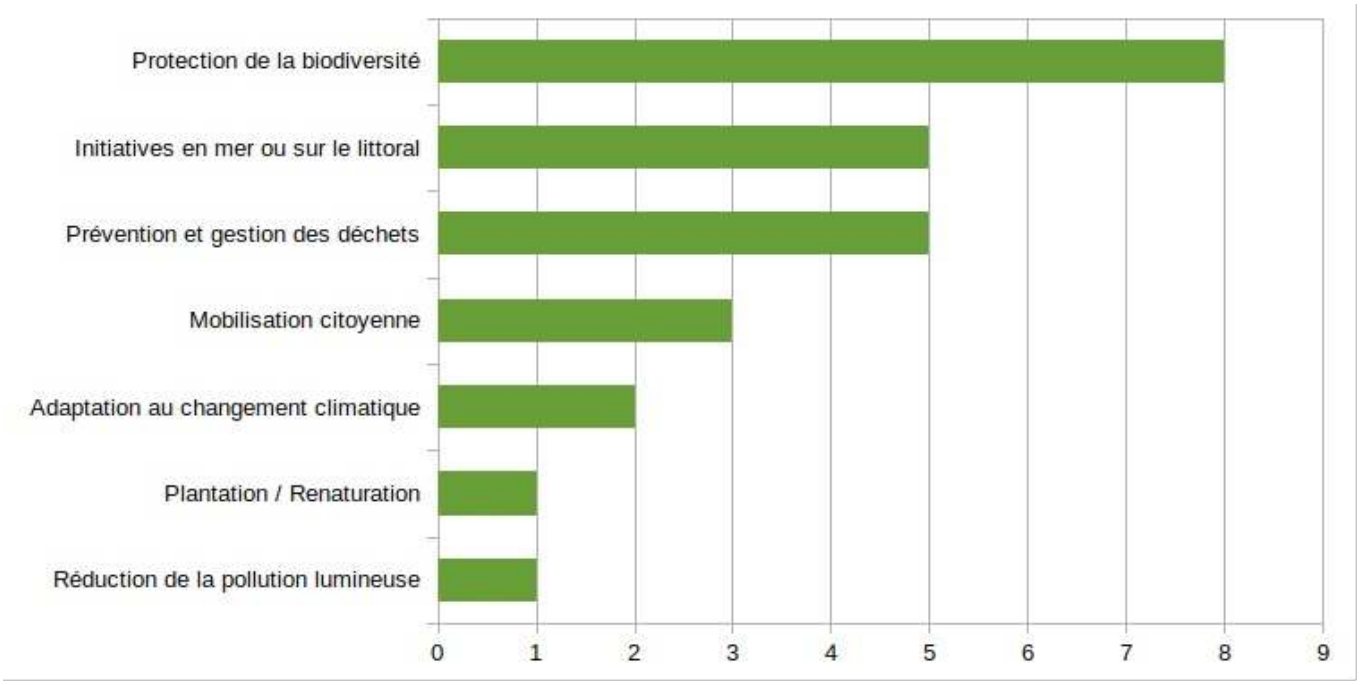

QUELQUES EXEMPLES...

Mise en place de mesures de protection des nichées à Sérignan (34)

[**signalement n°37549** - 19 juin 2024]

La mise en place, par le conservatoire du littoral, de plusieurs dispositifs de protection des nids sur la plage naturelle des Orpellières (mise en défend, sensibilisation...) a permis à un certain nombre de nichées de se dérouler à l'abri des intrusions humaines. Plusieurs poussins de Gravelots à collier interrompu ont ainsi pu être observés, à distance éloignée pour ne pas les perturber !

Opération de nettoyage en bord de route à Ners (30)

[**signalement n°37637** - 19 juin 2024]

Nettoyage d'un dépôt sauvage de déchets près d'une route. Opération réalisée par le collectif JÉCi - Agglo d'Alès, en partenariat avec les agents techniques de la commune de Ners

Installation d'échelles graduées à Nasbinals et Chaudes Aigues pour relever les hauteurs d'eau (48)

[**signalement n°38089** - 10 juillet 2024]

Pour quantifier l'impact du changement climatique sur les cours d'eau, le PNR de l'Aubrac conduit un projet de science participative. Des échelles graduées permettent désormais aux riverains de relever les hauteurs d'eau et de partager les données avec les acteurs locaux : Syndicats de rivière, Agence de l'Eau Adour Garonne, Fédérations de pêche, CNES, ainsi que le grand public sur le site du Parc.

Protection des tocs de l'Étang de Thau (34)

[**signalement n°38278** - 9 août 2024]

La préfecture de l'Hérault a pris des mesures pour renforcer la protection des tocs de l'Étang de Thau en limitant leur fréquentation. L'arrêté préfectoral interdit toute fréquentation humaine sur la partie centrale des bancs de sable du 1er avril au 31 août et tout rassemblement festif supérieur à 12 personnes est interdit sur les deux extrémités des tocs du 1er avril au 30 septembre. L'objectif est de réduire la perturbation des oiseaux marins qui y nidifient à même le sol.

Démarche écocitoyenne du club de Rugby d'Alaric à Douzens (11)

[**signalement n°38738** - 16 septembre 2024]

Le Rugby Club d'Alaric a décidé de changer ses habitudes pour favoriser la transition énergétique : fini les bouteilles plastique jetables, les verres en carton, les poubelles non triées, les flacons de gel douche, les flyers en papier et les mégots. Vive les alternatives durables, la récup, le compost, les circuits courts. Le sport comme vecteur de sensibilisation de tous.tes.

Action de sensibilisation à la présence d'une espèce menacée à Saint-Roman-de-Codières (30)

[**signalement n°41106** - 1 décembre 2024]

Plusieurs riverains du chemin du Recodier ont constaté des mortalités routières de salamandres sur "leur" route, surtout les nuits pluvieuses d'hiver. Ils se sont réunis et mobilisés pour créer et poser des panneaux avertissant les automobilistes de la présence de ces amphibiens menacés à grande échelle.

Copropriété engagée contre la pollution lumineuse à Montpellier (34)

[**signalement n°41109** - 2 décembre 2024]

La Cité Fleurie, dans le quartier Croix d'argent à Montpellier, est une grande copropriété de 160 lots principaux avec 5 bâtiments, un grand parc central et des places de parking tout autour. En 2022, l'éclairage y était abondant et intense. Aujourd'hui, de nombreux points lumineux ont été supprimés, les globes remplacés par des LED ambrées et les lumières sont éteintes à minuit (sans ré-éclairer le matin). La chouette hulotte est revenue.

Campagnes de mobilisation

Depuis 2022, il est possible d'organiser des « campagnes » sur Sentinelles de la Nature, pour favoriser la remontée de signalements sur un thème précis en simplifiant la saisie. En 2024 FNE OcMed a organisé deux campagnes de mobilisation.

SENTINELLES DE LA PLAGE

En 2024, FNE OcMed a choisi de se mobiliser sur la préservation des plages du littoral et des cours d'eau via une campagne de sensibilisation et de recensement intitulée « Sentinelles de la Plage », ouverte sur les territoires Occitanie-Méditerranée, Hauts de France et Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Les objectifs de cette campagne, qui s'est tenue du 10 juin au 31 août 2024, étaient :

- sensibiliser les usagers de la plage,
- encourager le public à faire remonter ses observations via la plateforme Sentinelles de la nature,
- établir un état des lieux des pressions subies par ces milieux, ainsi que des initiatives mises en œuvre pour leur préservation.

Tout au long de la campagne, nous avons élaboré et diffusé, avec l'aide d'une stagiaire et de nos bénévoles, 9 fiches thématiques donnant des exemples d'initiatives ou de dégradations pouvant être observées sur les plages avec des indications sur les informations à nous faire remonter.

Grâce aux signalements récoltés pendant la campagne nous avons pu commencer à établir un état des lieux, mais cette campagne devra être renouvelée afin de récolter d'avantage de données, de continuer de sensibiliser le grand public, et de pouvoir alerter les acteurs et autorités compétentes.

SENTINELLES DE LA NUIT

Rejoignez la communauté des Gardien-ne-s du ciel étoilé

Chaque année, en lien avec l'évènement « le Jour de la Nuit », le mouvement FNE organise une campagne pour sensibiliser et lutter contre les éclairages illégaux et nuisibles. En 2024, FNE OcMed a piloté cette campagne nommée « Sentinelles de la Nuit » à l'échelle nationale.

Sur notre territoire d'action, cette campagne a été ouverte du 1er octobre au 30 novembre.

Grâce à la mobilisation citoyenne, nous avons récolté 107 signalements :

- 77 éclairages non conformes à l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 relatif aux nuisances lumineuses : enseignes éclairées après 1h du matin, éclairages du bas vers le haut, vitrines et locaux éclairés après la fin d'activité...
- 5 éclairages conformes à l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 mais pouvant être considérés comme nuisibles en raison d'une orientation peu adéquate ou d'une intensité trop importante ;
- 25 signalements d'installation de lampadaires boules : en 2024 FNE OcMed a choisi de faire un focus sur le recensement des lampadaires boules, projetant de la lumière vers le haut, ces installations devant être remplacées au 1er janvier 2025.

Grâce à ce recensement, une soixantaine de courriers a pu être envoyée aux acteurs responsables ou concernés.

FNE OcMed a également organisé 2 webinaires d'information et de sensibilisation (l'un pour le lancement de la campagne et l'autre spécifique aux lampadaires boules) et 2 maraudes de recherche des éclairages illégaux (l'une en centre ville de Montpellier, l'autre à Juvignac).

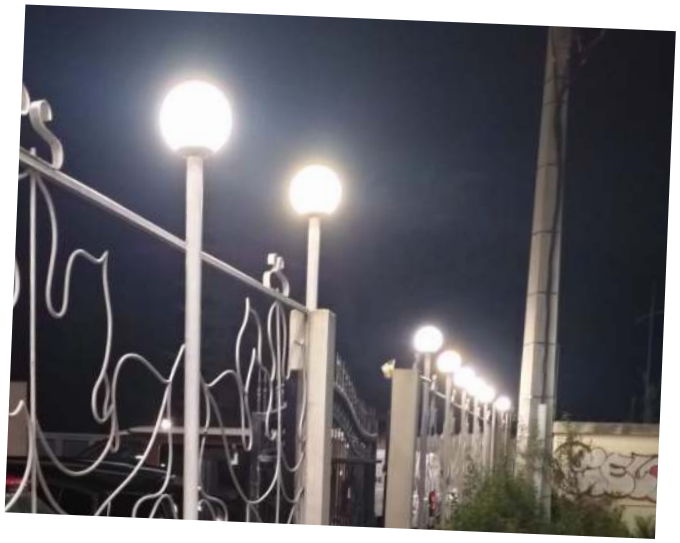

L'agriculture soutenable dans les sites NATURA 2000 (et ailleurs) c'est possible !

En mars 2024, nous avons publié un livret sur les pratiques agroécologiques en zone Natura 2000, suite à une enquête menée en 2023.

Pour rappel, en 2021, FNE a obtenu du Conseil d'Etat qu'il ordonne au gouvernement d'agir pour réduire l'utilisation des pesticides dans les sites Natura 2000, sites dont la mission est de préserver la biodiversité européenne. Cette obligation découle de la directive européenne 2009/128/CE instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. Elle avait été transposée en droit français mais ne faisait l'objet d'aucune mesure d'application. Une polémique a suivi portée par les défenseurs de l'agrochimie, prédisant la disparition de l'agriculture dans les zones Natura 2000 par la faute de FNE.

Pour notre part, nous avons fait le pari d'aller sur le terrain à la rencontre de vrais agriculteurs, qui ont à coeur de faire leur métier avec la nature, et non contre elle. Ce travail confié à Chloé Brottier a été très enrichissant et démontre que l'agroécologie est possible et viable, dans les sites Natura 2000 et ailleurs.

Après avoir réalisé un travail documentaire et réalisé plusieurs entretiens avec des acteurs du réseau Natura 2000, Chloé a mené un travail d'enquête auprès de 14 exploitations engagées dans des pratiques agroécologiques, en prenant soin d'échantillonner différents territoires représentatifs de la diversité agricole de notre région (vignes, maraîchage, arboriculture, céréales et élevage).

Les 14 exploitations ont été valorisées comme initiatives positives sur Sentinelles de la Nature et ce travail a abouti à la création d'un livret, qui présente de manière pédagogique et positive quelques exemples.

Encore un grand merci aux pionnier.e.s de l'agriculture de demain qui ont accepté de nous ouvrir leurs portes.

DIVERSIFIER POUR RÉSISTER

Brebis et vignes font-elles bon ménage?

Des essais pour mieux s'adapter

Des refuges pour la biodiversité en zones péri-urbaines

A RETROUVER SUR NOTRE SITE WEB

Ressources > publications

LA BIODIVERSITÉ, UNE ALLIÉE POUR L'AGRICULTURE

Exemples de pratiques agroécologiques dans le réseau Natura 2000

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
OCCITANIE-MÉDITERRANÉE

Mieux collaborer avec les autorités administratives et judiciaires

FNE OcMed cherche en permanence à renforcer la pertinence de ses réponses en collaborant mieux avec les institutions, ce qui implique des rencontres, voire le développement de partenariats.

DREAL Occitanie

En 2024, nous avons eu un échange avec la DREAL Occitanie, service d'inspection des installations classées, et FNE Occitanie-Pyrénées, sur les enjeux propres à nos territoires et les actions menées par chacun en matière d'installations classées.

Par ailleurs, les contacts et relations établis les années précédentes ont permis d'échanger régulièrement avec les différents chefs de services des unités territoriales. Ces échanges permettent de faciliter la communication des informations environnementales dont disposent ces services et de leur faire connaître rapidement les signalements qui ont un lien avec leurs missions de police.

DDTM 34

Suite à la signature d'une convention de partenariat avec la DDTM 34 en novembre 2022, nous avons continué, en 2024, à coordonner nos actions de lutte contre les dépôts illégaux de déchets et pour la protection des espaces naturels. Dans le cadre de la convention, nous avons transmis 6 signalements à la DDTM 34. Deux réunions ont été organisées, au début et au milieu d'année.

Collaboration avec les services judiciaires : les stages de citoyenneté

Le stage de citoyenneté est une mesure alternative aux poursuites qui peut être proposée par un procureur ou un juge à une personne qui a été verbalisée pour une infraction environnementale de faible importance, à la place d'une condamnation pénale.

Nous avons officialisé des collaborations avec plusieurs parquets et l'Office Français de la Biodiversité pour l'organisation de ces stages : en 2022 avec les parquets de Béziers et Montpellier, en 2023 avec le parquet de Nîmes, et en 2024 avec les parquets de Narbonne et de Carcassonne.

Après un premier stage organisé en 2023 dans l'Hérault, nous en avons organisé un nouveau en 2024, le 19 juin à la réserve naturelle nationale du Bagnas. Nous avons accueilli 7 stagiaires. La matinée a été consacrée aux interventions d'une représentante du tribunal de Montpellier, de l'OFB, de FNE OcMed, et d'une animatrice « Fresque des déchets ». Des temps d'échanges avec les stagiaires étaient systématiquement prévus.

L'après-midi, un agent de la réserve a animé une sortie sur le terrain de la réserve naturelle pour sensibiliser les stagiaires aux enjeux de protection de la biodiversité.

Il a été demandé aux stagiaires d'évaluer la journée. Les retours étaient positifs sur le contenu de la journée, bien que les évaluations reflètent la difficulté persistante pour certains participants d'accepter les raisons pour lesquelles ils ont été verbalisés.

Réunion DDTM 34

Signature de la convention avec les parquets de Narbonne et Carcassonne

Sports de nature

En 2024 FNE OcMed a continué à entretenir ses liens avec le monde des sports de Nature par plusieurs actions.

Projections du film « Les Emmerdeurs »

La diffusion du film « Les Emmerdeurs » (disponible en libre accès à l'adresse : https://www.youtube.com/watch?v=P2UtirLz5Dg) , s'est poursuivie en 2024 avec de nouvelles projections, le 24 mai 2024 lors de la fête de la nature organisée à Puechabon par l'association Puecha pop, le 8 octobre 2024 avec Surfrider, le 2 novembre lors de la 5e édition du festival « Leonidio Climbing Festival » en Grèce.

Partage de l'espace entre l'escalade et l'Aigle de Bonelli

Le 23 novembre 2023, FNE OcMed est intervenue lors d'une journée organisée au centre du Scamandre dans le cadre du Plan National d'Action (PNA) en faveur de l'Aigle de Bonelli en présence des gestionnaires de sites naturels sur lesquels l'espèce est présente. L'intervention avait pour sujet « Concilier les sports de nature et la biodiversité ».

L'Aigle de Bonelli a fait l'objet de plusieurs PNA sur les périodes 1999-2004, 2005-2009 et 2014-2023. Grâce à ces PNA, la connaissance sur l'espèce s'est beaucoup améliorée et les actions de conservation et de lutte contre les menaces se sont structurées. Plus particulièrement, 20 ans de baguage systématique des poussins et, plus récemment, la pose de GPS sur les individus adultes ont permis de mieux connaître les besoins fondamentaux de l'espèce et les facteurs influençant son évolution. Alors que depuis 50 ans l'espèce connaît un déclin important sur toute son aire de répartition (Inde, Chine, Moyen-Orient, Maghreb et sud de l'Europe) - la population nicheuse française était estimée à 80 couples en 1960 et il n'en restait que 22 en 2002 - les efforts de conservation menés dans le cadre fixé par le PNA Bonelli ont permis d'inverser la forte tendance de diminution de la population française. Ainsi, en 2023, celle-ci s'élève à 47 couples.

Cette augmentation récente du nombre d'individus pose de façon accrue la question de la disponibilité d'anciennes aires de reproduction qui ont, pour certaines, été aménagées pour l'escalade sportive alors que les sites de reproduction de l'Aigle de Bonelli étaient vacants du fait de la diminution des effectifs de l'espèce. En effet, les connaissances acquises dans le cadre des trois PNA précités, permettent d'affirmer que l'Aigle de Bonelli apparaît particulièrement sensible à la présence humaine sur les zones rupestres, et que la pratique de l'escalade est spécialement de nature à compromettre de nouvelles installations dans les anciennes aires de reproduction.

La partie méditerranéenne de l'Occitanie a une forte responsabilité s'agissant de cette espèce car elle comprend quasiment la moitié de la population Française (20 couples).

En 2024 nous avons donc travaillé, en lien avec nos associations membres, à la définition d'un projet de déséquipement de plusieurs voies d'escalade aménagées en face Nord du Pic Saint Loup au motif qu'elles traversent des anciennes aires de reproductions de l'Aigle de Bonelli qui sont en cours de réappropriation par l'espèce. Ce projet de déséquipement commencera à être mis en œuvre en 2025.

Projet signalétique

Le projet signalétique s'est poursuivi au cours de l'année 2024. Nous avons relancé la production de nouveaux panneaux afin d'indiquer aux pratiquants la fermeture de plusieurs secteurs d'escalade dans le massif du Caroux du fait de l'installation d'un nouveau couple d'Aigle de Bonelli.

Aigle de Bonelli

AGIR EN JUSTICE

Disposer d'un environnement sain et équilibré est constitutionnellement garanti. Notre action pour défendre ce droit fondamental passe en priorité par l'information, la prévention et la sensibilisation.

Mais FNE OcMed s'est aussi donné pour objectif d'agir en justice pour faire valoir la protection de l'environnement. Elle mène donc des actions contentieuses devant les juridictions pénales, civiles et administratives.

Elle bénéficie d'un statut particulier en tant qu'**association agréée au titre de la protection de l'environnement au niveau régional** :

- habilitation à exercer les droits de la partie civile concernant les faits portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs qu'elle défend ;

- habilitation à demander la réparation sur le plan civil du préjudice écologique (loi biodiversité de 2016).

Nos actions devant les tribunaux administratifs visent à faire annuler ou rectifier les décisions des personnes publiques qui portent atteinte à l'environnement.

Nous recherchons aussi à mettre en cause la responsabilité de l'État ou des collectivités territoriales quand elles impactent illégalement l'environnement.

Toutefois, compte tenu des difficultés propres à la réparation des dommages environnementaux, nous estimons que **la justice environnementale doit être guidée par un objectif de prévention, et donc de sanction des comportements qui mettent en danger l'environnement.**

Or trop souvent, les auteurs d'infractions environnementales ne sont pas sanctionnés ou trop peu. Même lorsque les atteintes à l'environnement se doublent d'atteinte à la santé humaine, nous constatons que la « justice environnementale » n'est pas, aujourd'hui, à la hauteur des enjeux.

Notre action dans les tribunaux pénaux et civils contribue à réduire le niveau d'impunité et à ce que les infractions environnementales soient plus, et mieux sanctionnées.

LA PRÉVENTION ET L'ÉDUCATION PASSENT AUSSI PAR LA SANCTION DES COMPORTEMENTS QUI METTENT EN DANGER L'ENVIRONNEMENT

2024, EN RÉSUMÉ

En 2024, le nombre de dossiers suivis est en légère augmentation par rapport aux années précédentes.

Parmi les dossiers portés devant les juridictions pénales, 13 constitutions de partie civile ont été réussies. Le montant global théorique des dommages et intérêts et des frais octroyés à FNE OcMed dans ces dossiers s'élèvent à 82 700 euros, mais 11 jugements ont fait l'objet d'appel des prévenus. Seules 2 décisions sont définitives et correspondent à un montant recouvré de 5 500 euros. Une citation directe a été définitivement déclarée irrecevable.

2 recours administratifs au fond ont été couronnés de succès. Par ailleurs, 4 requêtes en référé ont été introduites par FNE OcMed, dont 2 ont abouti favorablement et 2 ont été rejetées.

En 2024, nous avons engagé 12 nouveaux recours contentieux devant le juge administratif. Cela confirme l'augmentation de nos capacités d'action.

47 dossiers contentieux suivis

- **20** devant le juge pénal
- **2** devant le juge civil
- **25** devant le juge administratif

19 décisions de justice

- **13** devant le juge pénal
- **6** devant le juge administratif

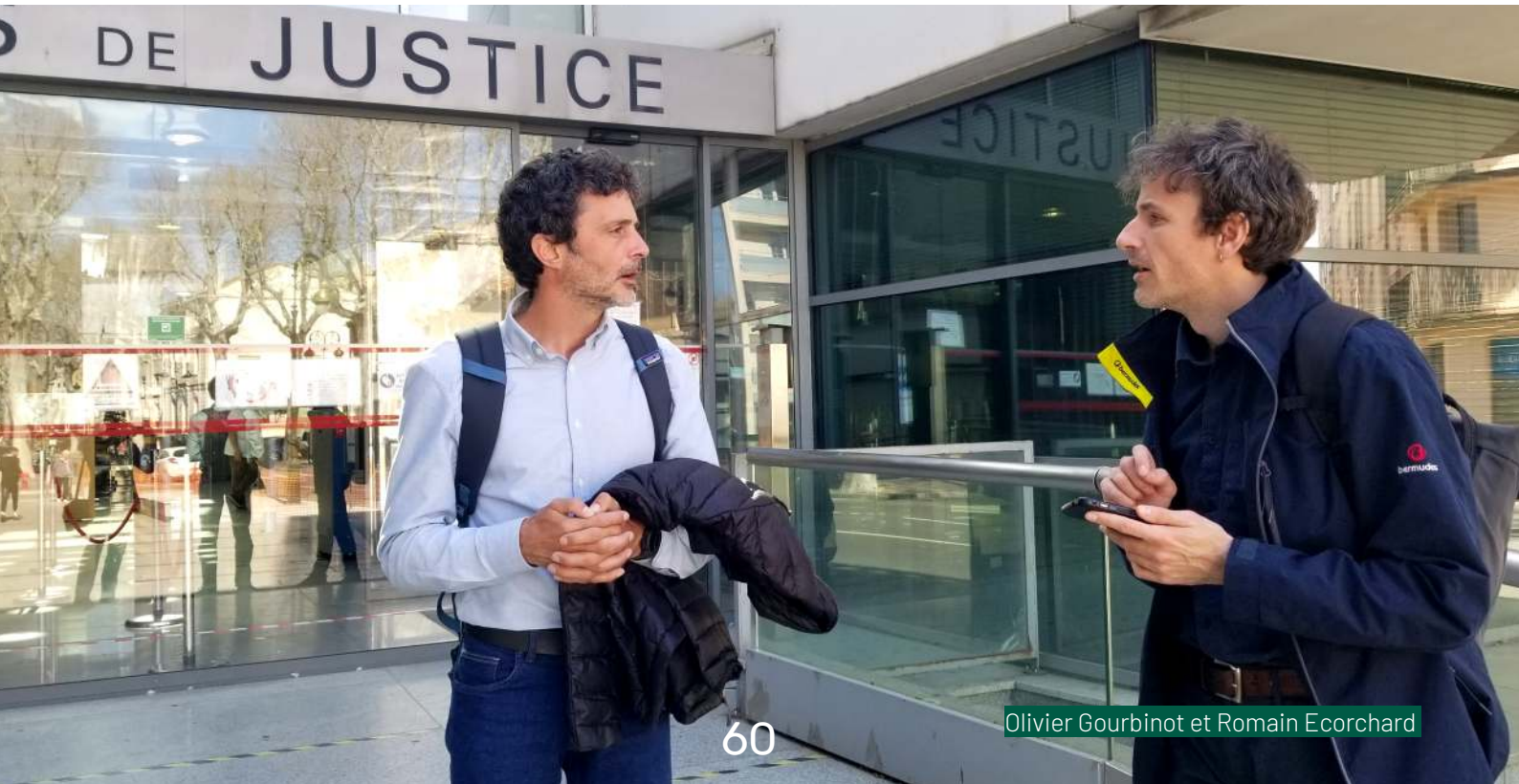

Olivier Gourbinot et Romain Ecorchard

DEVANT LES TRIBUNAUX PÉNAUX

Les décisions rendues en 2024

Vidange de barrage EDF

Le 15 janvier 2024, le tribunal judiciaire de Foix sanctionne EDF pour ne pas avoir respecté les mesures visant à prévenir des risques environnementaux lors de la vidange du barrage du Laurenti. Cette opération avait engendré un important dépôt de sable en aval. L'enquête avait mis en évidence qu'EDF n'avait pas respecté la prescription relative au débit maximal de l'eau pouvant être relarguée lors de l'opération, et ce, durant 4 périodes distinctes. EDF est condamnée au paiement d'une amende de 6 000 euros. FNE Ocmed, partie civile, a obtenu 1 500 euros de dommages & intérêts ainsi que 200 euros de frais de justice.

Palavas camping - réparation du préjudice écologique

Le 22 avril 2024 n°2024/122, la chambre correctionnelle statuant sur les intérêts civils du tribunal judiciaire de Montpellier a condamné les exploitants du Palavas camping à payer à FNE la somme de 50 000 euros à titre de réparation du préjudice moral considérant « *l'obstination coupable et la désinvolture des prévenus, uniquement motivés par des intentions lucratives* » et à payer des frais de justice pour un montant total de 12 000 euros.

Elle a ordonné la publication d'un communiqué judiciaire à titre pédagogique aux frais des exploitants et a ordonné, avant dire droit sur le préjudice écologique, une mesure d'expertise.

Les mis en cause ont fait appel de cette décision.

FNE OcMed a assuré le suivi de l'expertise en lien avec le Conservatoire des espaces naturels Occitanie compétent sur les travaux de génie écologique de restauration dunaire. La chambre correctionnelle statuant sur les intérêts civils du tribunal judiciaire statuera sur la demande de réparation du préjudice écologique en 2025.

Dans le même dossier, la cour de cassation a décidé de ne pas admettre le pourvoi des exploitants du camping contre la décision de la chambre criminelle de la cour d'appel de Montpellier du 23 août 2023 qui avait confirmé leur condamnation pénale au titre du code de l'urbanisme. Suite à cette décision de non admission du 19 novembre 2024, les exploitants du camping sont définitivement condamnés au plan pénal.

À ce jour seules les réparations civiles ne sont pas définitivement jugées (appel sur le préjudice moral, en attente de décision sur le préjudice écologique).

A RETROUVER SUR NOTRE SITE WEB **Notre communiqué sur Palavas-Camping**

Expertise des besoins de restauration écologique - Palavas

« *A Palavas (34), sur le cordon dunaire séparant la mer méditerranée de la lagune du Prévost, la société gérante du Camping, aujourd'hui « Marvilla Parks - Le Palavas » a été condamnée par le tribunal judiciaire de Montpellier à la réparation du préjudice écologique : restaurer l'écosystème dunaire impacté sur 450 mètres linéaires et réhabiliter une des plus importantes populations d'Euphorbe péplis du département.*

Pendant plusieurs années, 192 bungalows ont été installés illégalement dans la bande des 100 mètres du littoral. Des dommages très importants ont été causés à cet espace naturel fragile : terrassement des dunes pour l'installation de bungalows et désensablement du camping engendrant le nivellement des dunes et la destruction des euphorbes péplis.

La nécessité d'évaluer le préjudice écologique a conduit à la demande, par le tribunal dans le cadre du jugement correctionnel sur les intérêts civils, d'une expertise. Après plusieurs visites de terrain et études, auxquelles j'ai contribué, l'experte conclut en janvier 2025 en assurant que la réalisation des opérations prescrites, permettra la réparation intégrale du préjudice écologique. Le coût total des opérations de la réparation, incluant le suivi écologique sur 20 ans, est estimé dans le rapport d'expertise à 186 000 euros. »

Aménagement illégal à Vias (34)

Le 7 mai 2024, la chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Montpellier a condamné la commune de Vias et son maire en exercice pour diverses infractions prévues par le code de l'urbanisme et le code de l'environnement suite à l'aménagement d'une promenade en béton dans la bande littorale des 100 mètres en secteur non urbanisé. Pourtant la justice administrative avait, à de nombreuses reprises, jugé que le secteur ne pouvait être aménagé en application de la loi « littoral ».

Le tribunal judiciaire constatant « *une défiance à l'égard des autorités de l'État et de la justice administrative* » a prononcé deux amendes substantielles, de 1,25 millions d'euros contre la commune (dont 1 million avec sursis), et de 500 000 euros contre le maire (dont 480 000 avec sursis). L'exécution provisoire est prononcée.

FNE Occitanie-Méditerranée a obtenu 10 000 euros de dommages & intérêts pour son préjudice moral, avec l'exécution provisoire.

La commune et le Maire ont fait appel, FNE OcMed et le parquet ont fait appel incident.

Notre communiqué sur Vias

Infractions de pêche multiples

Le 20 juin 2024, la chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Narbonne a jugé l'affaire liée au chalutier l'Edouard François, qui avait été contrôlé avec à son bord une quantité substantielle de Merlus sous la taille minimum autorisée pour la pêche, et destinés à la vente. Sur une année, cela représentait 4 639 kg de merlus juvéniles vendus, pour une recette estimée à 22 000 euros.

Ultérieurement, les responsables de ce navire ont également été contrôlés tentant d'exporter en Espagne des Baudroies d'un poids inférieur au minimum autorisé.

Outre ces infractions, le capitaine du navire et l'armateur étaient poursuivis pour une série d'autres méconnaissances de la réglementation sur la pêche maritime, dont l'absence de déclaration des pêches au journal de bord, une différence de taille des maillages entre la rallonge et le cul de chalut non réglementaire (ce qui permet de pêcher des poissons plus petits que la réglementation ne le permet), dissimulation des captures détenues à bord, exercice irrégulier du commandement, navigation avec un équipage insuffisant en nombre et qualification, et enfin plusieurs fausses déclarations aux autorités administratives pour pouvoir obtenir des dérogations aux fonctions de capitaine de pêche.

Cette situation de fraude généralisée, avec pour double contexte que l'armateur du navire, Bernard Perez, avait déjà un casier judiciaire et occupait des fonctions de représentation du monde de la pêche en tant que président du Comité Régional des Pêches d'Occitanie, ont poussé le tribunal à prononcer une sanction substantielle, de l'ordre de 4 000 euros d'amende pour le capitaine, mais surtout de 6 mois de prison avec sursis pour l'armateur, accompagné de la saisie de 100 000 euros sur ses comptes personnels, l'affichage de la décision et 5 années d'inéligibilité (mais sans exécution provisoire).

L'action civile de FNE OcMed est reçue, et notre association obtient 10 000 euros de dommages & intérêts en réparation de son préjudice moral. Le préjudice écologique, pour lequel nous proposions des mesures de réparation, n'est toutefois pas retenu par le tribunal.

Les prévenus ont fait appel, les condamnations ne sont donc pas exécutoires. Le parquet et FNE OcMed ont aussi fait appel.

Notre communiqué sur le procès de l'Edouard François

Commerce de dents de requins

Le 3 juillet 2024, la chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Montpellier a condamné l'entreprise Mappemonde et ses deux dirigeants pour avoir importé plus d'un millier de dents et mâchoires de requins sans disposer du certificat CITES, et d'en avoir fait le commerce en les vendant comme objets de décoration. La plupart de ces spécimens provenaient de Requins-Mako et de Requins-Marteau-Halicorne. Le tribunal a condamné les prévenus à 20 000 euros d'amende dont 15 000 avec sursis, ainsi qu'à la confiscation des spécimens illégaux au profit de l'OFB. Les deux gérants sont condamnés à trois mois de prison avec sursis.

Les deux associations parties civiles, FNE OcMed et Des Requins et des Hommes, ont obtenu 3 000 euros de dommages & intérêts. Aucune partie n'ayant fait appel, le jugement est définitif.

Station d'épuration de Fabrègues (34)

Le 18 septembre 2024, la chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Montpellier a condamné la société Aqualter en tant que gérant de la station d'épuration de Fabregues suite à un important rejet d'eau non traitée qui a pollué la rivière le Coulazou et tué des poissons sur environ 800 mètres. Il a prononcé une amende de 90 000 euros dont 30 000 avec sursis et octroyé 15 000 euros de dommages & intérêts à FNE OcMed et 5 000 euros de dommages & intérêts pour la fédération de pêche. La société Aqualter a fait appel de cette décision.

Tir de loup en Lozère

Le 21 novembre 2024, la chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Mende a condamné un chasseur qui avait tiré et blessé mortellement un loup lors d'une battue, à Pont-de-Montvert (Lozère). A l'issue d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, le tribunal a ordonné 1 an d'emprisonnement avec sursis et la confiscation de l'arme. Plusieurs parties civiles ont été indemnisées, pour un total de 10 101 euros. FNE Occitanie-Méditerranée obtient 1 500 euros de dommages & intérêts et 400 euros de frais de justice. L'auteur du tir a toutefois fait appel sur l'action civile.

ZNT aquatiques dans l'Aude

Enfin, suite à une audience mise sous pression par le Syndicat des vignerons de l'Aude (SDVA) pour laquelle étaient mobilisés 3 camions de CRS et un drone, la chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Narbonne a condamné 6 agriculteurs.rices pour non respect des zones de non traitement aux pesticides à proximité de cours d'eau.

Des amendes avec sursis ont été prononcées, dans la mesure où il s'agissait de la première et seule infraction commise par ces agriculteurs. Il convient de souligner que tous les agriculteurs mis en cause avaient refusé les alternatives aux poursuites proposées par le procureur sur le conseil de leurs avocats.

En fonction de la gravité des faits et du comportement des mis en cause, les juges ont octroyé à FNE OcMed, à titre de réparation de son préjudice moral, des dommages & intérêts allant de 1€ à 1 500€ par personne. En dépit de la clémence des sanctions, 5 des 6 agriculteurs.rices ont quand même interjeté appel sur les conseils du SDVA, qui a déclaré dans la presse avoir décidé de faire appel alors qu'il n'était pas mis en cause.

Notre communiqué sur le procès ZNT aquatiques dans l'Aude

Les plaintes déposées en 2024

Nous avons déposé plainte pour la destruction d'un espace boisé classé à Mauguio (34), la pollution d'une rivière par une cave coopérative à Calvisson (30), la destruction d'un loup à Pont-de-Montvert (48), l'utilisation d'un engin de pêche interdit : des barrages à poissons à Leucate (11) et Barcares (66), et la vente illégale de poissons sous la maille à Port-La-Nouvelle (11).

Des dossiers pénaux attendus pour 2025

Nous suivons encore de nombreux dossiers des années précédentes, en attente de suites.

Nous attendions notamment fin 2024 les délibérés dans les affaires relatives à la pollution de la cave coopérative Teyran Agri-services, les procès des parcs éoliens de Bernargues (destruction d'aigle royal), d'Aumelas (plusieurs centaines d'espèces protégées) et de Radar Film (destruction de nids de Flamants roses lors du tournage du film Donne-moi-des-ailes de Nicolas Vanier) qui ont été rendus début 2025, parallèlement à la rédaction de ce rapport d'activités. Concernant Aumelas, l'audience du procès pénal d'EDF, suite à notre citation directe, a eu lieu en décembre 2024.

Nous attendons à ce jour plusieurs audiences pour le reste de l'année 2025 : pollution de la cave coopérative de Calvisson, des captures illégales de thons rouges dans le cadre de la pêche de loisirs, ou encore l'audience en appel de la commune de Vias pour la construction illégale d'ouvrages en bord de mer.

Enfin, le troisième volet de l'affaire Palavas Camping, cette fois sur la réparation du préjudice écologique, devrait avancer en 2025. L'expertise relative à la réparation de la dune a été rendue, il faut désormais attendre de savoir si le tribunal retient les propositions de l'experte judiciaire.

DEVANT LES TRIBUNAUX CIVILS

Publicité illégale pour les Jeep

FNE OcMed s'est jointe à une action civile engagée par FNE à l'encontre de la société FCA France (Fiat), et plusieurs de ses concessionnaires, dont la Socdac de Mauguio (34), Perpignan Automobiles et Espace Automobiles, qui commercialisent notamment des véhicules automobiles de la marque Jeep. Ces concessionnaires, avec l'appui de la société mère, ont diffusé sur leurs sites internet et réseaux sociaux plusieurs visuels montrant des véhicules automobiles en situation d'infraction à l'interdiction édictée par le code de l'environnement de circuler dans des milieux naturels. À l'occasion de deux jugements distincts, le tribunal judiciaire d'Amiens nous a accordé des dommages & intérêts, à hauteur de 5 000 et 2 000 euros et des frais de justice à hauteur de 1 500 et 1 000 euros, soit donc un total de 9 500 euros. Les deux jugements ont toutefois été frappés d'appel.

Emanations de poussières à Port-la-Nouvelle (11)

FNE OcMed a assigné les sociétés CIMENTS LAFARGE, SOFIMO et LAFARGE HOLCIM en raison des infractions commises sur la cimenterie et la carrière de Port-la-Nouvelle. Une série d'incidents relatifs à des émanations de poussières ont eu lieu en 2022 et 2023. Ont également été répertoriés des défauts sur les sites relatifs aux moyens de lutte contre les incendies, et la non conformité du bassin de rétention des eaux d'incendie. FNE OcMed a engagé l'assignation devant le tribunal judiciaire de Montpellier en tant que juge civil compétent en matière de réparation environnementale.

Voir le rapport de la campagne de mesures des particules fines autour de la cité des Mouettes sur le site d'ECCLA

DEVANT LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Les décisions rendues en 2024

En 2024, 7 décisions ont été rendues dont 4 décisions en référé et 3 décisions au fond. Nous avons perdu 2 décisions en référé, et une au fond, et gagné les 4 autres.

Eoliennes d'Aumelas - dérogation espèces protégées (34)

Début 2025 le Conseil d'État a cassé l'arrêt de la Cour Administrative d'appel de Toulouse qui avait rejeté notre demande de mettre en demeure les sociétés exploitant les parcs éoliens du causse d'Aumelas de déposer une demande de dérogation espèce protégée. Le Conseil d'État juge que l'existence d'une autorisation environnementale ne donne pas de droits acquis définitifs à l'exploitant, cette autorisation restant précaire, notamment dans les cas, comme en l'espèce, où des faits (nombreuses destructions d'espèces protégées) révèlent la nécessité de déposer une demande de dérogation. Le Conseil d'État a renvoyé l'affaire devant la Cour Administrative d'appel de Toulouse pour statuer sur le fond.

Réouverture de la passe à poissons à Fleury d'Aude (11)

Nous sommes intervenus, avec succès, au soutien de la requête de la fédération de pêche de l'Aude qui demandait la suspension, en urgence, de la décision préfectorale permettant la fermeture de la passe-à-poissons toute neuve du barrage anti sel (PEBAS) de Fleury d'Aude.

Le Conseil départemental de l'Hérault avait fait réaliser une passe à poissons sur le barrage le plus en aval du fleuve Aude, avec pour objectif de permettre aux Aloses, Lamproies et Anguilles de remonter le fleuve. Toutefois, la réalisation de cette passe a engendré l'abaissement du niveau d'eau en amont du barrage. Cela ayant engendré le mécontentement de certains prélèveurs d'eau sur ce fleuve, le Préfet a autorisé l'exploitant du barrage à revenir en arrière et à refermer la passe-à-poissons.

Cette décision était complètement illégale, prise sans participation du public, sans évaluation d'incidences, au mépris de l'obligation de maintenir un débit minimum biologique et globalement, sans aucun fondement légal. Le doute sérieux est retenu par le juge pour ces motifs, et il estime qu'il y a urgence à suspendre la décision (donc réouvrir la passe) au vu des conséquences pour la circulation des poissons amphihalins.

Photovoltaïque au sol à Lézignan-la-Cèbe (34)

Dans sa décision du 26 mars 2024, le tribunal administratif de Montpellier nous donne raison en annulant la dérogation espèces protégées qui avait été délivrée pour la construction d'un parc photovoltaïque sur une zone naturelle à forts enjeux, sur une ancienne carrière à Lézignan-la-Cèbe, qui avait fait l'objet d'une renaturation par le Conservatoire des Espaces Naturels. Le tribunal estime que l'une des conditions pour accorder la dérogation, relative à l'absence d'autres solutions satisfaisantes, n'est pas remplie : *« l'absence d'autre solution satisfaisante moins impactante est impossible à justifier dans de tels milieux ayant fait l'objet d'une renaturation et comportant des enjeux écologiques modérés à localement forts »*.

A RETROUVER SUR NOTRE SITE WEB

Notre communiqué sur le dossier de Lézignan-la-Cèbe

Sauvetage d'une zone humide à Villelongue-dels-Monts (66)

Nous avons demandé au tribunal administratif de Montpellier sur le fondement du référé-liberté, qui permet d'obtenir une décision en extrême urgence, de faire cesser immédiatement les travaux impactant une importante zone humide à Villelongue-dels-Monts. Le tribunal nous a donné raison dans une ordonnance du 7 mars 2024.

Il s'agit de la troisième décision rendue par les juridictions françaises ordonnant l'arrêt de travaux pour des raisons environnementales sur le fondement du référé liberté.

Le projet contesté, porté par le syndicat mixte du fleuve Tech (SMIGATA) visait à injecter de l'eau à partir

d'un canal d'irrigation utilisant l'eau du Tech, aux fins de constituer une réserve pour l'irrigation. Cela impliquait le débroussaillement de 3,5 hectares de zone naturelle, située en partie en zone Natura 2000, et la destruction d'une zone humide par sa mise en eau, ainsi qu'une atteinte portée à l'habitat de nombreuses espèces protégées, dont la tortue Emyde Lépreuse. Ces travaux étaient couverts par une simple déclaration au titre de la loi sur l'eau alors qu'ils auraient du faire l'objet d'une autorisation loi sur l'eau, avec une étude d'impact, une évaluation d'incidences natura 2000 et une dérogation espèces protégées.

Défaite contre le pesticide Avanza en Camargue (30)

Nous avons perdu un référé engagé, avec GENERATIONS FUTURES, contre l'autorisation dérogatoire qui avait été accordée aux riziculteurs de Camargue pour utiliser l'herbicide « Avanza ». Le juge des référés a considéré que le produit n'avait pas d'effet direct et significatif sur l'environnement. Il en a tiré les conséquences en considérant que l'organisation d'une consultation du public n'était pas obligatoire et qu'il n'y avait pas lieu de considérer que la condition de l'urgence était remplie. La question de l'usage de nombreux herbicides dans la culture du riz en Camargue reste un enjeu majeur de santé publique et environnementale compte-tenu de l'impact de ces substances sur la réserve naturelle nationale de Camargue et de la pollution de certains captages d'eau potable du secteur.

On n'arrête pas le Trèfle Lozérien

Nous avions également engagé un référé-liberté contre l'autorisation que le Préfet avait délivrée au Moto Club Lozérien d'organiser l'événement « le Trèfle Lozérien » (une course de moto en pleine nature). La principale difficulté que nous avons rencontrée est le très faible délai entre la date de délivrance de l'autorisation et l'organisation de la manifestation. Malgré cela nous avons engagé un référé qui a été audiencé alors que la course avait commencé depuis quelques heures. Les atteintes que nous avons invoquées n'ont pas suffit à convaincre la juge des référés qu'il y avait une atteinte grave et irréversible à la biodiversité, et ce en dépit des enjeux pour des espèces à plan national d'action comme les Pie-grièche grise et méridionale, le Vautour Moine, le Milan Royal et la traversée d'un site Natura 2000.

Destruction de ripisylve à Marsillargues (34)

À l'occasion de travaux qui avaient causé des dommages à une importante ripisylve sur la plaine de Marsillargues, nous avons engagé deux actions juridiques : l'une pour demander réparation de notre préjudice à l'auteur des travaux, l'ASA de Marsillargues, et l'autre pour demander l'annulation d'un arrêté préfectoral validant ces travaux.

Notre action juridique contre l'arrêté préfectoral a été rejetée par le tribunal administratif de Montpellier, le tribunal considérant que l'arrêté contesté se bornait à autoriser des travaux dans des conditions qui n'ont pas été respectées par l'ASA de Marsillargues. Le tribunal précise à cette occasion que les travaux effectivement réalisés ne sont pas conformes aux conditions dans lesquelles ils ont été autorisés et que c'est l'ASA de Marsillargues qui est en faute, et non le Préfet.

Cette décision est particulièrement intéressante dans ce dossier car elle acte la faute administrative de l'ASA et donc la nécessité de réparer les préjudices qui en découlent et notamment le préjudice écologique.

Les recours introduits en 2023

En 2024 nous avons introduit 8 recours au fond et 4 référés devant les juridictions administratives.

Dérogation à l'arrêté sécheresse non motivée (66)

En janvier 2024, nous avons demandé l'annulation d'une dérogation préfectorale à l'arrêté « sécheresse » des Pyrénées-Orientales accordée à la commune d'Argeles-sur-Mer. En dépit d'une situation de « crise sécheresse », cette dérogation autorise le nettoyage des embarcations du port de plaisance. Nous avons contesté l'absence de motivation et de motifs de cette décision qui n'est encadrée d'aucune limitation dans la durée, ni de mesure de suivi.

Paillotes en ERL à Vendres (34)

En janvier 2024, nous avons également contesté la concession de plages qui a été accordée à la commune de Vendres, en ce qu'elle accepte l'occupation d'espaces remarquables du littoral (ERL) par plusieurs établissements de plage. Cette action juridique s'inscrit dans une volonté globale de FNE OcMed de faire mieux respecter l'interdiction des paillotes dans les espaces remarquables sur les plages méditerranéennes.

Notre communiqué sur les paillotes

Villelongue-dels-Monts (66)

Nous avons demandé au tribunal administratif de Montpellier sur le fondement du référé-liberté de faire cesser immédiatement d'importants travaux d'abattage d'arbre en vue de la mise en eau d'une importante zone humide à Villelongue-dels-Monts

(voir supra décision sur le référé).

Dérogation pesticide Avanza

Au fond, et en référé, nous avons engagé, avec GENERATIONS FUTURES, au soutien de notre fédération nationale, un recours contre l'autorisation dérogatoire qui avait été accordée aux riziculteurs de Camargues pour utiliser le produit phytopharmaceutique « Avanza »

(voir supra décision sur le référé).

Trèfle lozérien

Au fond, et en référé-liberté, nous avons engagé un recours contre l'organisation de l'enduro-moto Trèfle lozérien. Le parcours de l'enduro qui traverse, sur des chemins naturels, plusieurs sites Natura 2000, a été contesté par nous en raison de l'indigente évaluation d'incidences Natura 2000 (que nous avons qualifié « d'inexistante »), l'absence de procédure de participation du public préalable à cette décision, et in fine les erreurs d'appréciation eu égard aux conséquences sur les espèces protégées et sur les intérêts environnementaux

(voir supra décision sur le référé).

Concerts en site Natura 2000

En septembre 2024, nous avons engagé un recours contre l'organisation d'événements à caractère festif et musical sur le site du Mouret, à Biquet plage (Leucate, 11). Deux événements festifs de près de 4 000 participants ont été organisés en juillet et août 2024, appuyés par une évaluation d'incidences Natura 2000 indigente. FNE OcMed estime qu'en raison des incidences sur ce site naturel le Préfet aurait du s'opposer à l'organisation des deux événements.

SCOT Plaine du Roussillon

Nous avons introduit un recours en août 2024 contre le Schéma de cohérence territoriale Plaine du Roussillon (66). Nous reprochons à ce SCOT des manquements dans l'analyse des projections démographiques et de la consommation d'espace, une violation du principe d'équilibre entre urbanisation et lutte contre l'étalement urbain, plusieurs violations de la loi littoral relatives notamment à la détermination des capacités d'accueil et enfin l'absence de compatibilité avec la prévention des risques naturels.

Fermeture de passe à poissons

Notre intervention, en référé, au soutien de la requête de la fédération de pêche de l'Aude qui demandait la suspension de la décision préfectorale permettant la fermeture de la passe-à-poissons du barrage anti sel (PEBAS) de Fleury d'Aude, est assortie d'une requête en intervention au fond

(voir supra décision sur le référé).

Communication de documents administratifs

En 2024 nous avons introduit un recours pour obtenir la communication de documents administratifs présentant des informations environnementales, qui nous était refusée alors que la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) avait rendu un avis favorable à leur communication.

Nous avons saisi le tribunal administratif de Cergy-Pontoise afin de demander à la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture de nous adresser les résultats de suivis Obsventes de 2018 à 2023 pour les criées de Port-la-Nouvelle, Agde, Sète et le Grau-du-roi et les résultats Obsmer de 2018 à 2023 pour la région Occitanie.

Pour rappel la CADA doit obligatoirement être saisie en cas de refus de communication. Elle rend un avis sur le caractère communicable des documents sollicités. Cet avis peut ne pas être suivi par l'autorité administrative qui détient les documents. Dans ce cas nous saisissons le juge administratif pour qu'il ordonne la communication des documents.

Les autres dossiers suivis en 2023

- le dossier de prélèvement d'un loup en Margeride (territoire à cheval sur la Lozère et la Haute-Loire) en cours d'instruction devant le tribunal administratif de Nîmes ;
- un dossier de demande indemnitaire suite à des travaux de curage des collecteurs par l'ASA de Marsillargues ayant entraîné la destruction de haies et ripisylves en site Natura 2000 ;
- dossier des débits minimums biologiques de la Têt qui fait l'objet d'un appel de l'État et des ASA concernées devant la cour administrative d'appel de Toulouse ;

- le dossier du parc photovoltaïque de Raissac d'Aude qui fait l'objet d'un appel du porteur de projet, toujours pendant devant la cour administrative d'appel de Toulouse ;
- la demande de mise en demeure de déposer une dérogation espèces protégées dans le cadre de l'exploitation du parc éolien d'Aumelas et de suspendre l'exploitation du parc dans l'attente de l'obtention d'une éventuelle dérogation « espèces protégées », qui, suite à la cassation au Conseil d'État a été renvoyée à la Cour administrative d'appel de Toulouse ;
- la demande d'annulation de la concession de plage de Leucate ;
- la demande d'annulation du PLU de Fontiers-Cabardès ;
- la demande d'imposer une transparence hydraulique au barrage de Booz aménagé sur le Lot en Lozère ;
- la demande d'annulation partielle de l'arrêté du Préfet de l'Aude fixant la liste des communes dans lesquelles le pigeon ramier est une espèce susceptible d'occasionner des dégâts ;
- la demande d'annulation partielle du plan de prévention des risques inondations d'Aigues-Mortes, relative au secteur du Mas d'Avon.

La participation de FNE OcMed au réseau juridique de FNE

Les juristes de FNE OcMed sont identifiés pour leur expertise sur certains sujets traités par le réseau juridique national, qui les sollicite pour apporter leur collaboration sur des sujets à caractère national.

Cétacés

Nous avons continué à suivre le contentieux relatif aux captures accidentelles de cétacés pour FNE. La décision en référé qui avait été obtenue en 2023 relative à la période de fermeture de pêche dans le golfe de Gascogne a été confirmée par une décision au fond du Conseil d'État en décembre 2024.

Formation sur les référés

Les juristes ont participé à la formation sur les référés en juin 2024, ainsi qu'aux rencontres du réseau juridique qui étaient consacrées au droit des espèces protégées en octobre 2024, et enfin, à l'assemblée générale de FNE qui s'est déroulée en juin 2024.

Directoire

Les juristes de FNE OcMed participent régulièrement au directoire du réseau juridique de FNE.

le réseau juridique de FNE

MÉDIATISER

Une fédération d'associations de protection de la nature est un lieu de concentration de l'information environnementale. L'un des rôles d'une fédération est d'en assurer le partage le plus large possible. L'impact médiatique de notre fédération est difficile à mesurer mais certains indicateurs peuvent aider à juger des efforts qu'elle déploie dans cet objectif.

SITE WEB

fne-ocmed.fr

15145 visites

31 nouveaux articles

380 pages

RÉSEAUX SOCIAUX : DES CHANGEMENTS

L'année 2024 a été marquée par la décision de quitter X (anciennement twitter), devenue la plateforme privilégiée des climatosceptiques et de la diffusion sans limite de fausses informations, et de rejoindre les réseaux Bluesky, qui se veut une alternative à X ressemblant au Twitter d'avant son rachat par Elon Musk, et Mastodon qui est un réseau libre, non détenu par une société lucrative et sans publicité.

fr.linkedin.com/company/france-nature-environnement-occitanie-mediterranee

1199 abonnés

47 publications

Autre conséquence du rejet généralisé de X, nos abonnés LinkedIn sont passés de 437 en 2023 à 1199 en 2024.

instagram.com/fne.ocmed/

849 followers

69 publications

Créé en avril 2023 notre compte Instagram est passé de 497 à 849 followers.

facebook.com/FNEOCMED/

710 amis

79 publications

Le réseau Facebook semble en perte de vitesse. Les interactions sont faibles et l'énergie que nous y consacrons en diminution.

https://bsky.app/profile/fne-ocmed.bsky.social

155 abonnés

47 publications

Nous avons ouvert notre compte sur Bluesky le 10 décembre 2024. Il n'y a eu que 4 publications en 2024.

piaille.fr/@fne_ocmed/

17 abonnés

8 publications

Nous avons ouvert notre compte Mastodon le 28 février 2025 sur l'instance PIAILLE (serveur public francophone).

LA LETTRE D'INFOS - HÉRISSONS-NOUS !

4 en 2024

Censée être bimensuelle, elle est envoyée à plus de 3 000 adresses, avec un taux d'ouverture proche d'un quart. Revue et modernisée notamment pour mieux s'afficher sur les téléphones, elle est un rappel sous forme de "digest" de ce qui s'est passé récemment, pour toutes celles-et ceux qui n'ont pas le loisirs de tout suivre. En 2024, grâce à Lydie, vous avez reçu 4 numéros en février, mai, juillet et septembre. Jusqu'ici dotée d'un dessin humoristique original, et d'un édito, ces deux éléments ont fait défaut en 2024... Avis aux dessinateurs et aux éditorialistes de talent.

LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

10 en 2024

Après un gros creux en 2023, nous sommes revenus à un rythme plus habituel en 2024 : les paillotes de Vendres en février, le sauvetage de la zone humide de Villelongue-dels-Monts, la carrière de Baixas et le parc PV de Lezignan-la-Cèbe en mars, Palavas Camping en avril, le Llum Tour et Vias en mai, les véhicules sur les plages audoises et Bernard Perez en juin, et le procès ZNT en décembre.

Ressources > communiqués de presse

Elsa SAUTIER

« *Depuis fin 2023 j'ai repris en partie la diffusion de nos actualités sur nos réseaux sociaux et notamment la préparation de visuels pour nos publications sur Instagram, qui se présente un peu comme une galerie photo. Cette tâche s'est vite révélée chronophage (il faut trouver des images de bonne qualité, mettre en page les titres de manière lisible et la plus harmonieuse possible, en respectant la charte graphique de FNE) mais aussi importante pour que nos publications soient lues et éventuellement partagées. C'est en plus l'occasion de se servir des hérissons dessinés par Simon Popy pour illustrer nos propos sérieux avec une pointe d'humour !*

Les réseaux sociaux sont pour nous un canal de partage de nos lettre d'infos, communiqués de presse, formations et webinaire, publications, évènements et actualités, mais c'est aussi un espace de sensibilisation important, où les contenus publiés peuvent facilement être repartagés par les personnes qui nous suivent, ce qui élargit encore le public touché. C'est aussi un outil qui nous permet de soutenir nos associations fédérées en partageant leurs propres publications, ou en diffusant leurs évènements et sorties, leurs positionnements, leurs offres d'emploi, etc.

Notre activité sur les réseaux sociaux, déjà bien partie l'année dernière avec l'aide de Marion Vuillemenot, s'est donc développée encore cette année grâce à l'implication de plusieurs des salarié.e.s et de notre président sur les différentes plateformes et grâce aux projets, victoires et autres actus de l'asso qui nous donnent plein d'occasions de communiquer et de sensibiliser ! Il arrive maintenant qu'à l'occasion de rencontres avec le grand public, des personnes nous disent nous connaître grâce à une publication sur les réseaux sociaux, ce qui n'était pas du tout le cas avant. C'est gratifiant ! »

SENSIBILISER

Bien entendu, à certains égards l'intégralité des actions décrites dans ce rapport participe à la sensibilisation du public aux questions environnementales : le fait d'animer des réseaux, d'organiser des formations, de faire du plaidoyer dans les instances du dialogue environnemental, d'ester en justice et d'obtenir des condamnations exemplaires, de médiatiser certains sujets ou dossiers. Néanmoins, certaines de nos actions entrent beaucoup plus directement, et uniquement, dans le champ de la sensibilisation du grand public. C'est l'objet de ce dernier chapitre.

ANTIGONE DES ASSOCIATIONS

Le 8 septembre 2024 nous étions à l'Antigone des associations, le grand forum associatif qui se déroule chaque année dans le quartier Antigone de Montpellier. Un grand rendez-vous citoyen et solidaire qui accueille près de 100 000 visiteurs et des milliers de bénévoles et salariés d'associations. Si vous voulez nous aider à tenir un stand l'année prochaine, n'hésitez pas à nous contacter.

JOURNÉE DES ASSOCIATIONS À FRONTIGNAN

Le 8 septembre 2024 avait également lieu la journée des associations à Frontignan, où grâce à Céline, nous avons pu avoir notre propre stand. Un grand merci à elle !

FESTIV'EAU À VIOLS-EN-LAVAL

À l'occasion de la journée mondiale de l'eau, l'association la Source de Roussières organisait le 23 mars 2024 un festival créateur de lien et de partage autour de la ressource en eau sur le territoire du Grand Pic-Saint Loup. Grâce à David, nous avons pu y avoir notre stand et distribuer nos mini-guides sur l'eau. Merci à lui !

Sortie « agroécologie »

En 2023-2024 nous avons travaillé sur l'inventaire des pratiques agroécologiques mises en oeuvre par des agriculteurs, en particulier au sein du réseau Natura 2000 (voir p.55). Nous avons publié un livret et valorisé ces pratiques sur le portail Sentinelles de la Nature.

L'enquête avait été l'occasion d'aller à la rencontre d'agriculteurs.rices engagé.e.s dans des pratiques modernes, parfois pionnières. Nous avons souhaité faire profiter notre réseau de ces expériences de terrain et prolonger ces échanges.

À la découverte du Mas de la Victoire

Le samedi 25 mai 2024, nous avons organisé une visite de l'exploitation du Mas de la Victoire à Saint Pons de Mauchiens.

Sébastien a repris la ferme familiale depuis 2 ans, en adaptant les pratiques agricoles à sa vision de l'agriculture écologiste. Ses parents cultivaient la vigne mais il a décidé de transformer les parcelles en oliveraies, en plantations de grenadiers et de plantes médicinales et aromatiques. Il produit des huiles d'olives, des olives, du jus de grenade et des huiles essentielles de lavande.

Il travaille de concert avec le CEN Occitanie et la LPO Hérault afin de protéger les oiseaux dans la zone Natura 2000 "Plaine de Villeveyrac-Montagnac", composée d'une mosaïque de milieux agricoles favorables à l'accueil et la nidification d'oiseaux très patrimoniaux comme le Faucon crécerellette et l'Outarde canepetière.

Il a d'ailleurs obtenu le label Des terres et des ailes LPO en septembre 2020, pour ses actions favorables à la biodiversité (mise en place de couverts pour l'outarde canepetière, création d'une mare, de murets de pierre sèche, non utilisation d'intrants chimique et de synthèse, etc.).

Saint Pons de Mauchiens
(le village des Faucons crécerellette)

Sorties « forêt méditerranéenne »

Dans le cadre du projet bénéficiaire d'une partie des dons récoltés par FNE grâce à l'émission "Aux arbres citoyens" de FranceTV du 28 novembre 2022, nous avons organisé 5 sorties à la découverte d'espaces forestiers remarquables, dont les 3 dernières en 2024. L'occasion de rencontrer des usagers et autres acteurs de la forêt sur leur terrain, et d'échanger sur les problématiques forestières d'aujourd'hui et de demain : aménagements, surfréquentation, gestion du risque d'incendies, changement climatique, biodiversité, sylviculture, histoire...

La forêt de Fonfroide (Aude)

La première sortie de l'année a eu lieu le 22 mars 2024 dans les Corbières, le matin dans la forêt domaniale de Fontfroide, et l'après-midi dans la forêt communale de Bouténac. La journée a été animée par trois forestiers de l'Office National des Forêts : Jérémie Tapin, Laure Bourraqui-Sarre et Stéphane Villarubias.

Cette sortie a été l'occasion de présenter l'agence ONF Ariège-Aude-Pyrénées-Orientales, qui gère 280000 ha de forêt, l'histoire des forêts visitées, et l'impact de la géologie, du sol, du climat et des incendies sur l'état forestier actuel particulièrement dégradé (déforestation au 18ème siècle).

Par ailleurs, la forêt de Fontfroide abrite une réserve biologique intégrale qui a pour but de protéger le Pin Maritime des Corbières (écotype endémique et rare). La sortie a permis d'observer la différence entre ce dernier, fortement adapté à la sécheresse, et le Pin Maritime Atlantique introduit en plantation.

En forêt de Boutenac, sur sol acide, les participants ont pu découvrir le chêne liège et le chêne zéen utilisés en restauration des terrains de montagne, et les enjeux d'une gestion forestière durable intégrant la défense contre les incendies et la conservation de la biodiversité.

Panorama depuis la forêt de Bouténac

La sylviculture mélangée à couvert continu en Lozère

Le 26 avril 2024, par un froid humide et glacial, nous sommes allés visiter la forêt de Conches, guidés par Michel de Lagausie, cogérant et copropriétaire du Groupement Forestier de Conches (et président de Melgueil Environnement), ainsi que par Jean Culié, expert forestier au cabinet Forêt Évolution, gestionnaire de la forêt, et avec le regard naturaliste de Fabien Sané, directeur de l'ALEPE.

Située sur la commune de Ventalon en Cévennes (48), cette forêt de 170 hectares fait l'objet d'un changement de méthode de gestion forestière, avec pour objectif de transitionner vers la sylviculture en futaie mélangée à couvert continu.

La visite nous a permis d'appréhender cette méthode de sylviculture moderne, plus respectueuse du vivant et des processus naturels. Contrairement à la futaie régulière classique, elle favorise la diversité des classes d'âge au sein d'une même parcelle, et celle des essences. Elle fonctionne par ailleurs sans coupes rases brutales. Le martelage (choix des arbres à couper) cherche à favoriser les arbres d'avenir (de qualité pour la production de bois) et les arrivées de lumière au sol pour favoriser la régénération naturelle (privilégiée à la plantation).

La sortie a également permis d'aborder la dimension humaine et temporelle de la gestion forestière : faire avec les héritages de la gestion passée, s'interroger sur ce qui a de la valeur pour les habitants du présent, et penser à l'avenir.

Comme le dirait Michel : « les principes fondamentaux c'est observer la diversité, augmenter la biodiversité, et accompagner la complexité ! »

Michel de Lagausie explique la forêt de Conches

Le ravin de la Massane dans les Pyrénées-Orientales

Le 21 mai 2024, nous avons effectué notre dernière sortie à la découverte de la forêt du ravin de la Massane, guidés par Diane Sorel, conservatrice de la Réserve Naturelle Nationale de la Forêt de la Massane, et Romain Bouteloup (CEN Occitanie, responsable antenne Aude-PO). Nous étions nombreux.

Au programme, une présentation de la réserve naturelle de la Massane et de ses enjeux, puis une présentation du CEN et ses missions, en particulier ici dans les PO. La visite du ravin nous a permis de découvrir les nombreuses particularités écologiques du secteur et la transition de la forêt méditerranéenne (chênaie verte sur schiste) à la forêt montagnarde (hêtraie sèche à basse altitude).

Nous avons également pu entrevoir les 190 ha acquis en tout ou partie par le CEN grâce aux dons issus de l'émission "Aux arbres citoyens". Ces parcelles sont majoritairement constituées de vieux boisements, rares en Méditerranée, avec de nombreuses espèces patrimoniales qui nécessitent une protection. L'objectif de gestion est de laisser une partie des boisements en libre évolution, mais des missions d'inventaires, d'animation, de partage des connaissances et de police de l'environnement vont pouvoir y être menées.

On ne peut visiter le ravin sans s'intéresser à la rivière la Massane qui y coule, et qui est bordée d'une ripisylve remarquable à aulnes et Osmonde royale.

Plusieurs arrêts nous ont permis d'interpréter les traces laissées par les exploitations passées (plantation de chênes lièges, débardage par câble) et d'aborder différentes questions d'écologie comme celle des dendromicrohabitats.

Le ravin de la Massane

Sortie « Petits Fonds Côtiers »

Le 3 septembre, les membres du réseau mer de FNE OcMed ont réalisé une sortie au Grau-du-Roi en partenariat avec le Seaquarium, qui est labellisé Pôle de Médiation Scientifique et n'est donc pas qu'un simple aquarium.

Cette journée nous a permis de mieux comprendre les fonctions écologiques des petits fonds côtiers sableux de Méditerranée, l'écologie des hippocampes à museau court et long, ainsi que le rôle important de nurserie des herbiers de *Zostera noltei* (Zoostère naine), moins étudiés et protégés que les herbiers de Posidonies.

Au programme :

- présentation des suivis de *Zostera noltei* (depuis 2019) et des Hippocampes à museau court (depuis 2012) sur le secteur du Grau du Roi et de la pointe de l'Espiguette, par les animatrices du Seaquarium ;
- visite de l'aquarium, avec une exposition sur la biodiversité des fonds sableux ;
- sortie de terrain pour une démonstration participative de la façon dont s'effectue le suivi d'un herbier de *Zostera noltei* en mer ouverte, avec observation de sa petite faune associée (182 espèces recensées en 2024 !).

Cette journée nous a également permis de mieux comprendre les problématiques du banc sableux de l'Espiguette, créée par la digue de Port Camargue et qui fait 8000 ha. Il fait l'objet en permanence d'actions de dragage qui évitent l'ensablement total de la baie, mais les impacts de cette activité sur la biodiversité sont très importants. La flèche présente également une problématique de surfréquentation (beaching et ancrages).

A la découverte d'un herbier de zoostères

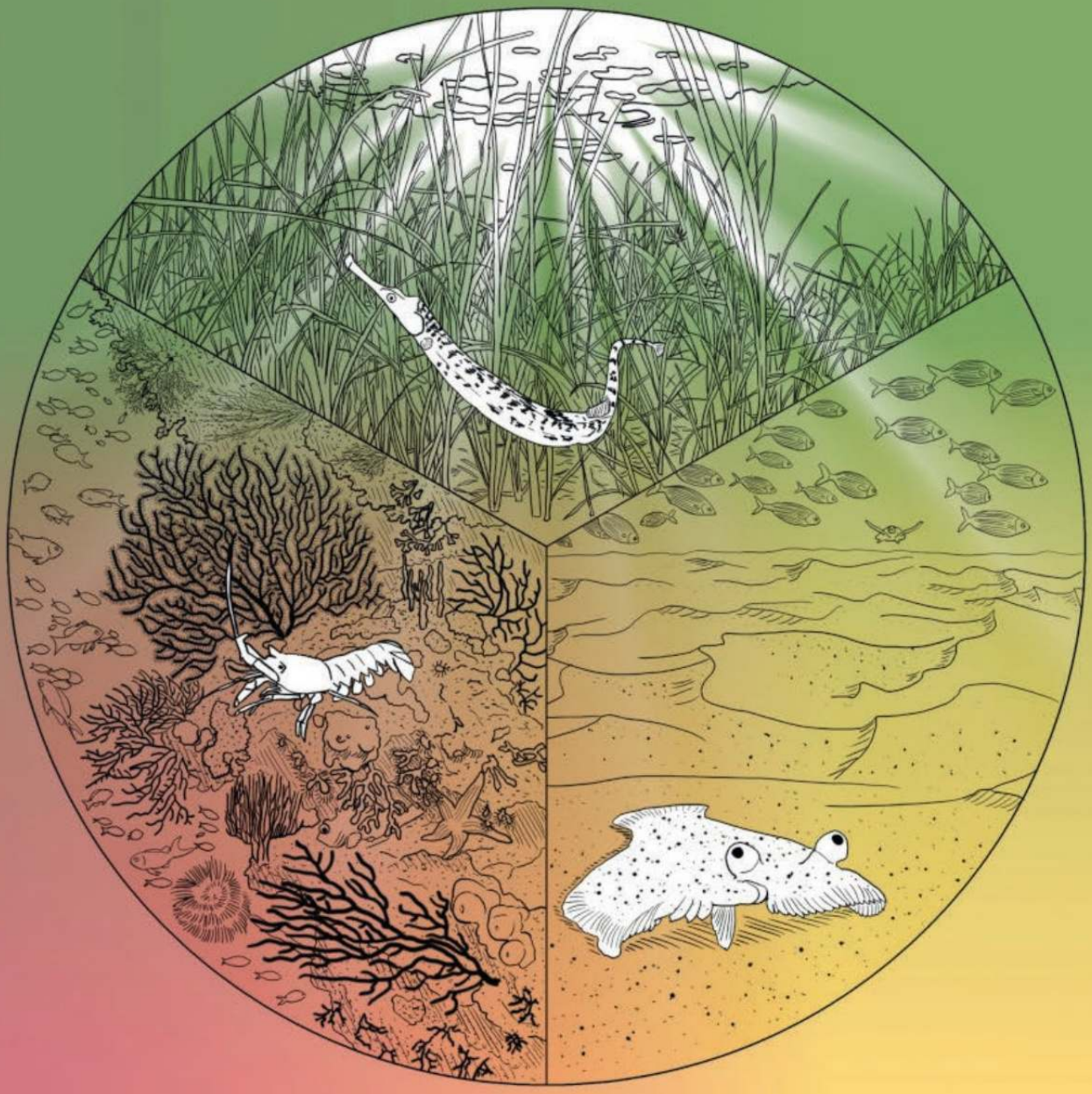

LES PETITS FONDS CÔTIERS

HERBIERS, FONDS MEUBLES, CORALLIGÈNE

A RETROUVER SUR NOTRE SITE WEB

Ressources > Publications

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

OCCITANIE-MÉDITERRANÉE

Notre nouveau mini-guide sur la mer

En 2022 nous publiions un mini-guide sur les herbiers de posidonies avec le sentiment que d'autres habitats marins mériteraient l'attention. En 2025 nous complétons notre tour d'horizon sur les petits fonds côtiers avec un coup de projecteur sur les fonds meubles, les autres herbiers et le coralligène, trois types d'habitats méconnus.

« Point chaud » de biodiversité à l'échelle de la planète, la mer Méditerranée accueille plus de 17 000 espèces, soit 10 % des espèces répertoriées mondialement, alors qu'elle ne représente qu'1 % de la surface maritime du globe.

Du fait de la luminosité et de la présence de quantités importantes de nutriments essentiels à la vie sous-marine, les petits fonds côtiers (0 à 50 mètres de fond) font partie des zones les plus productives et les plus riches de Méditerranée.

Dans ce mini-guide, vous (re)découvrirez les 3 types de fonds marins que l'on peut observer en mettant la tête sous l'eau le long des côtes d'Occitanie :

- les fonds meubles,
- les herbiers sous-marins
- et le coralligène.

Vous comprendrez mieux leur intérêt écologique, les menaces et les enjeux de leur protection.

Par ailleurs, vous en apprendrez plus sur la restauration écologique de ces habitats, les avantages qu'elle présente ainsi que ses limites.

La diversité de notre littoral fait sa richesse. Connaissons-la pour mieux l'aimer et la préserver.

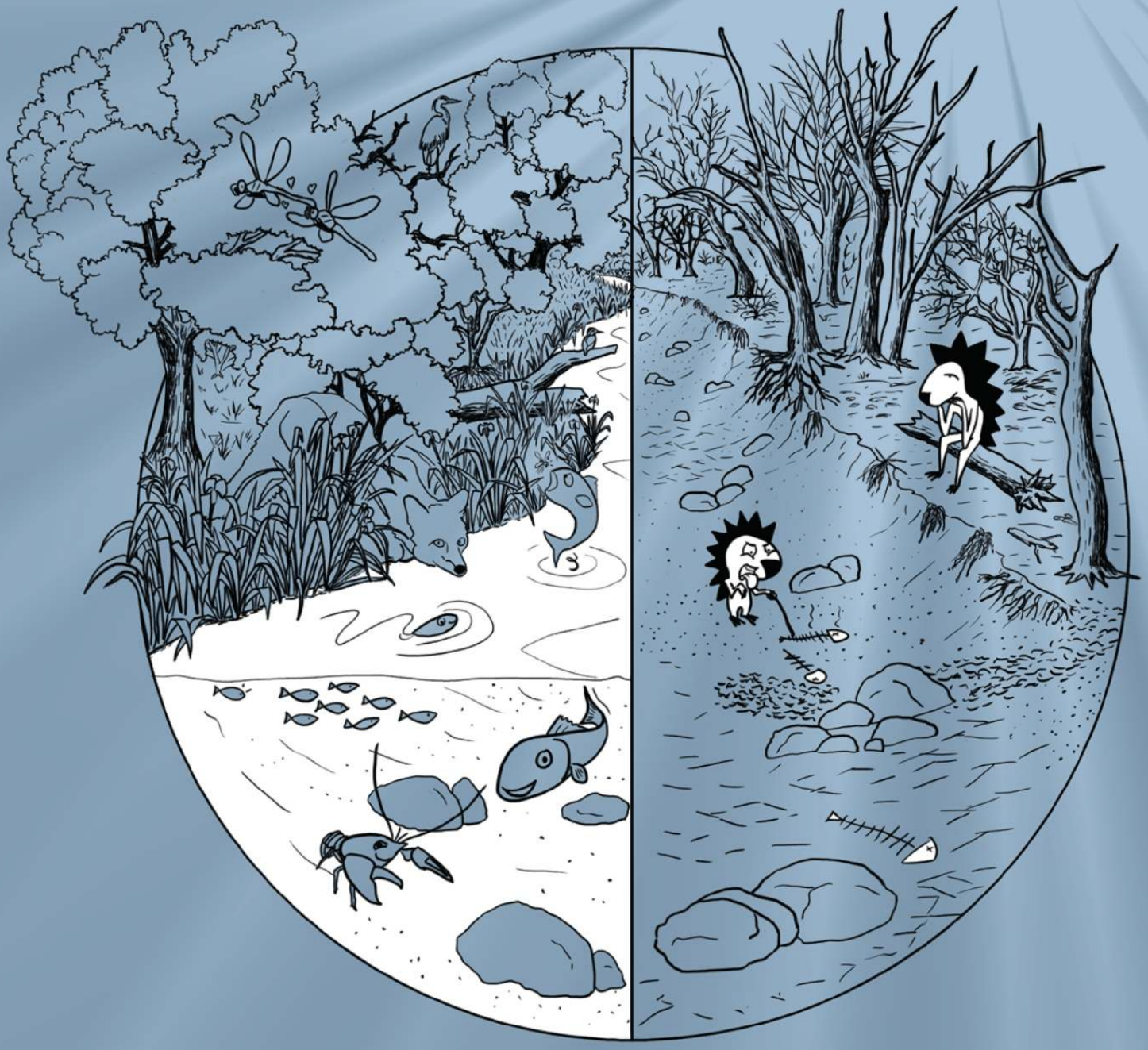

LE DÉBIT DES COURS D'EAU

notions d'hydroécologie

A RETROUVER SUR NOTRE SITE WEB

Ressources > Publications

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

OCCITANIE-MÉDITERRANÉE

Notre nouveau mini-guide sur l'eau

Dans les débats sur l'adaptation au changement climatique, en matière de gestion de l'eau, il est important d'avoir un minimum de notions d'hydroécologie et de droit de l'environnement, pour ne pas se faire manipuler sous couvert de technicité. D'où la genèse de ce mini-guide. Puisse-t-il aider celles et ceux qui sont amenés à participer à ces débats pour défendre la vie de nos rivières.

Tout le monde voit ce qu'est le débit d'un cours d'eau mais tout le monde n'a pas les idées claires sur ce qui cause ses variations (météo, géologie, prélèvements d'eau et de plus en plus, changement climatique) ou sur l'intérêt de laisser un minimum d'eau dans les cours d'eau (pour les écosystèmes d'eau douce, pour les humains, mais aussi pour la mer...).

Après avoir brossé quelques notions, ce nouveau 6 pages a pour but d'aider celles et ceux qui s'intéressent à la gestion de l'eau, sans être des spécialistes, à s'y retrouver face aux indicateurs de base dont ils sont susceptibles d'entendre parler :

- qu'est-ce que le module d'un cours d'eau ?
- qu'est-ce qu'un débit réservé ?
- un débit minimum biologique ?
- un débit objectif d'étiage ? ...
- à quoi servent-ils ?
- ont-ils une valeur réglementaire ?

Pour terminer, ce mini-guide revient sur les menaces qui planent sur le débit de nos cours d'eau, les solutions à mettre en œuvre, nos priorités et les chemins qu'il faut absolument éviter.

A RETROUVER SUR NOTRE SITE WEB

Ressources > Publications

DÉCHETS ET ENTRETIEN DES BORDS DE ROUTES

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

OCCITANIE-MÉDITERRANÉE

Une brochure sur les déchets et l'entretien des bords de route

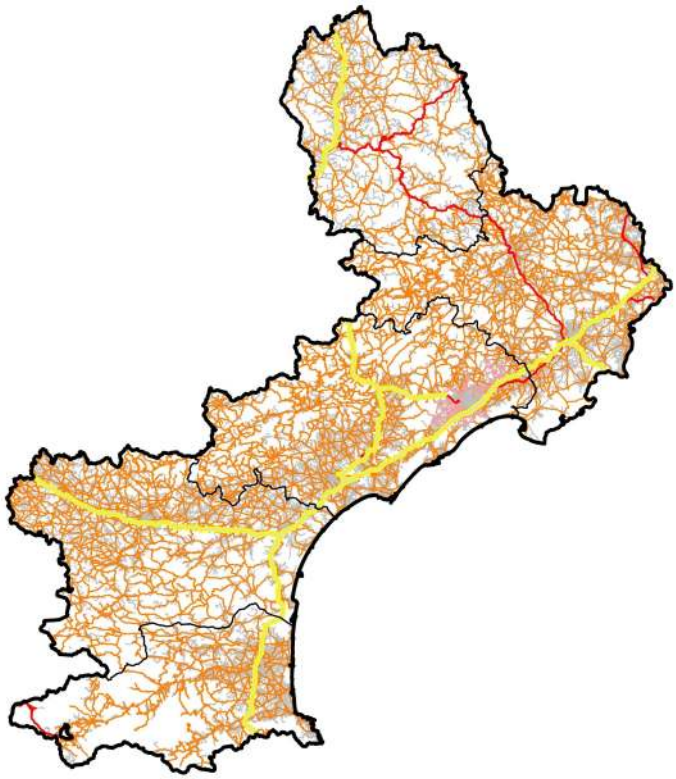

Ces dernières années, FNE OcMed s'est fortement mobilisée autour de la problématique des déchets des bords de route. Cela nous a conduit à rencontrer de nombreux acteurs dont des élus et techniciens des conseils départementaux. À l'occasion de ces nombreux échanges, nous avons pu identifier un certain nombre de freins et leviers à la gestion des déchets des bords de route.

Nous avons voulu valoriser cette expérience sous la forme d'une publication, afin de contribuer à une meilleure compréhension du problème des déchets de bord de route, et, nous l'espérons in fine, apporter notre modeste pierre à la réduction de la quantité des déchets broyés lors de l'entretien des routes, qui génèrent quantité de micro-plastiques dans les milieux aquatiques.

Vous trouverez dans ce document :

- quelques données-clés sur la problématique des déchets de bords de routes, premier réceptacle des déchets abandonnés,
- des informations visant à mieux comprendre qui est réellement chargé de l'entretien des bords de route, avant toute mise en accusation,
- des exemples de bonnes pratiques que nous avons constatées en matière de prévention et de gestion des déchets de bords de routes : les initiatives sont nombreuses, parfois expérimentales, et rarement généralisées,
- et des pistes pour mieux faire, issues de nos nombreux échanges, notamment avec des élus et des techniciens chargés de l'entretien des routes, qui nous ont permis de mieux appréhender les difficultés et contraintes qu'ils rencontrent, et d'identifier des besoins ou des idées pour progresser.

DYNAMIQUE FÉDÉRALE

NOS MEMBRES

Bilan des adhésions reçues au cours de l'année 2024

Au total nous comptions **15427 adhérents** directs ou affiliés au 31 décembre 2024 répartis comme suit :

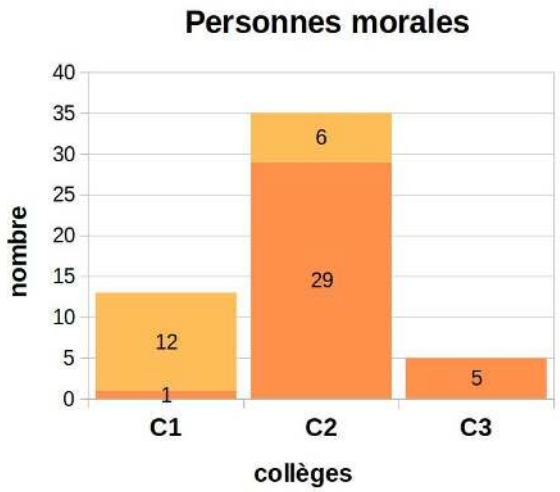

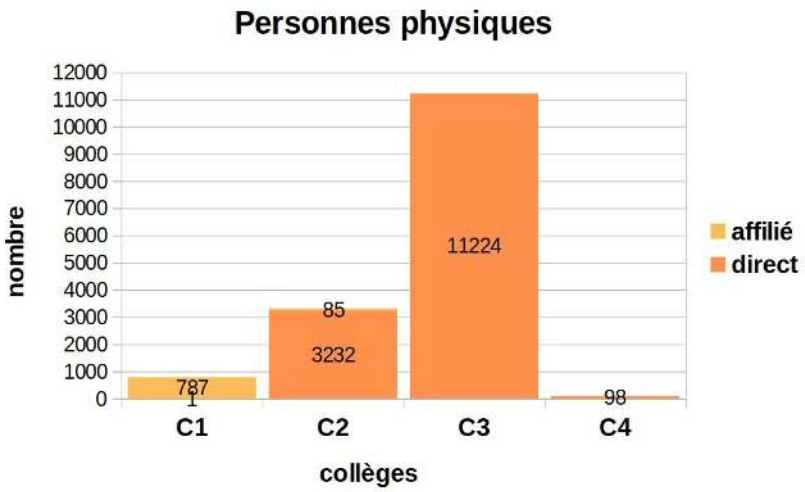

Nous avons accueilli en 2024 trois nouvelles associations dans le collège 2 :

- l'Association Bien Vivre en Vallespir (BVV),
- La Maison du Rollier (LMDR),
- l'Association Développement Durable en Corbières Minervois (DDCM)

A noter que début 2025 nous avons également accueilli deux nouvelles associations gardoises :

- l'association environnement et patrimoine en Uzège (SOREVE)
- l'association Uzège Pont du Gard Durable (UPGD).

Elles ne sont pas comptées dans le bilan 2024.

Évolution des adhésions dans le temps

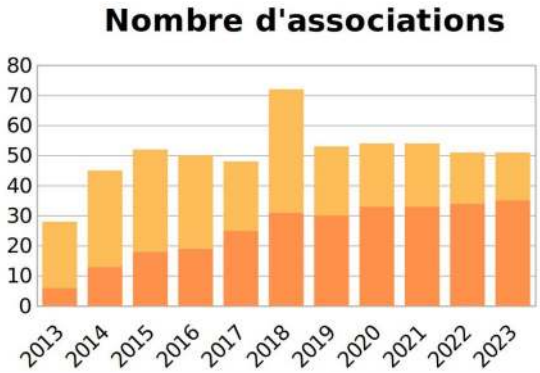

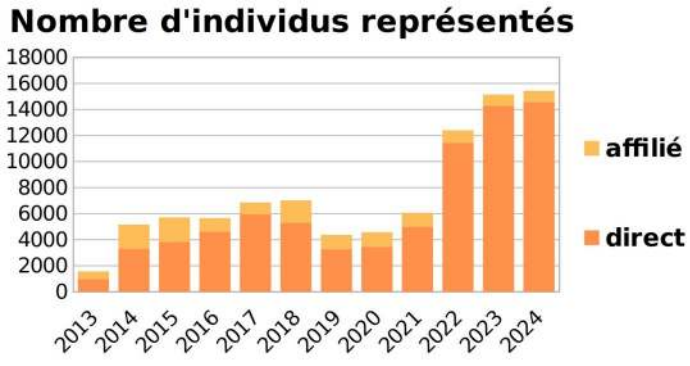

Notre nombre d'associations adhérentes semble avoir atteint un plateau, bien qu'il reste encore un grand nombre d'associations de protection de la nature et de l'environnement non fédérées sur notre territoire d'action. On note toutefois une légère augmentation continue des adhérents directs et une diminution des associations affiliées via d'autres associations. L'association ASSECO CFDT OC'PYREMED (collège 3) représentait en 2024 56% des individus affiliés, suivie de l'UDAF34 (collège 3) qui représente 16% du total.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
OCCITANIE-MÉDITERRANÉE

C'EST VOUS !

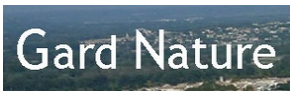

et toutes celles qui n'ont pas de logo...

VIE STATUTAIRE

Assemblée générale

L'Assemblée générale ordinaire de FNE OcMed s'est tenue le 27 avril 2024 au Mas des Moulins à Montpellier

Conseil d'administration

3 Conseils d'administration

- 2 mars
- 27 avril
- 25 novembre

NOM Prénom	Collège	Association représentée
GAUGNE Thierry	1	FACEN
ARDITI Maryse	2	ECCLA
BARBE Paulette		ECCLA
BAS Yves		GCLR
COULET Rémy		Saint Hilaire Durable
CRÉPEAU Christian		ECCLA
HOUSSARD Claudie		CEN LR
MUNSCH Véronique		Melgueil Environnement
POPY Simon		ACNAT
RAVAYROL Alain		ACNAT
ROEMER Charlotte		GCLR
TESTU Agnès		GOR
TROUILLAS Jean-Pierre		COGARD
DE ALMEIDA Marie	3	ASSECO CFDT OC-PYREMED
GRANDJACQUET Louis		TGV Sud Terr-Environnement
HOIBIAN Olivier		Ensemble à Combaillaux
ACHERAR Mohand	4	adhérents individuels
BARRÉ Gaëlle		
COHEN Inti		
FELIUS Clémence		
FERRAND Hugues		
JULIER Michel		
PIZON Jean-Loup		
REMY Bérenger		

Bureau

NOM	Prénom	Fonction
POPY	Simon	Président
FERRAND	Hugues	Vice-président
HOIBIAN	Olivier	Vice-président
BARRÉ	Gaëlle	Trésorière
TESTU	Agnès	Secrétaire générale
COHEN	Inti	membre
CRÉPEAU	Christian	membre
RAVAYROL	Alain	membre

Devenir administrateur.rice c'est faire des rencontres, apprendre, et se rapprocher de l'action

La démocratie fait partie de nos valeurs fondamentales. Nos statuts prévoient une assemblée générale annuelle, ouverte à tous les membres, laquelle élit un conseil d'administration d'au maximum 24 membres. Ce conseil élit en son sein un bureau chargé de la gestion quotidienne de la structure. Dans le mouvement FNE, des pouvoirs importants sont accordés au bureau et à la présidence du fait de la nécessité de réactivité face à l'actualité, ainsi que des responsabilités inhérentes à l'activité. Toutes les décisions délicates sont prises collégialement, notamment sur l'engagement de contentieux, sauf dans des cas extrêmes. Lorsqu'il l'estime nécessaire, il arrive que le bureau souhaite consulter le Conseil d'Administration afin de mieux asseoir une décision délicate. Le conseil d'administration, lui, est amené plusieurs fois par an à se prononcer sur la gestion politique et financière de l'association. Son avis est précieux, il permet de guider, de conforter ou de réorienter l'action dans les grandes lignes. Il est le garant de l'adéquation entre les décisions prises au nom du collectif, les règles de fonctionnement de l'association, et l'objet politique de la structure. Pour un membre qui souhaite s'engager un peu plus, sans se retrouver submergé de responsabilités, c'est le meilleur endroit pour comprendre et un tremplin pour accéder à d'autres fonctions.

et FNE national...

Nous participons également à la vie de notre fédération nationale. Cette année, l'assemblée générale avait lieu sous le soleil à Marseille, le 14 juin 2024. Exceptionnellement, nous nous y sommes rendus en nombre du fait de la proximité. L'occasion de nombreuses retrouvailles, malgré un contexte politique particulièrement tendu suite à la dissolution de l'assemblée nationale.

AG de FNE à Marseille

GESTION

En 2024 le total des charges s'élève à 321 094 € soit 28% de plus qu'en 2023 et 63 % de plus qu'en 2022. Les charges de personnel (68%), et la location du local (7%) restent les principaux postes de dépenses. Les frais de déplacements ont augmenté de 24%. Côté produits, les subventions de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et de la Région Occitanie restent importantes, mais elles n'ont pas augmenté depuis 2021. La subvention de la Région a même diminué de 5% pour la première fois. La progression de notre budget provient d'autres sources notamment de partenariats associatifs qui sont désormais notre première source de financement (notamment avec FNE pour 132 610 €). En termes de diversification on peut noter la métropole de Montpellier et l'indemnité CESER. Le mécénat privé reste faible. Les adhésions représentent 2% du budget. Les dons ont dépassé 9000 € suite à l'appel de fin d'année. Les produits des actions juridiques, assez aléatoires, ont été salutaires (20 250 €), à quoi il faut ajouter quelques prestations notamment de formation. Le bénévolat valorisé reste une ressource importante estimée à ~33 700€ en 2024. La baisse de 16% par rapport à 2022 est due à l'exclusion du temps de travail du président. Sur le plan de la trésorerie, la situation a été saine cette année. Le budget se termine avec un résultat déficitaire de -2 101 €.

Faucon crécerellette

GESTION FINANCIÈRE

Répartition des charges

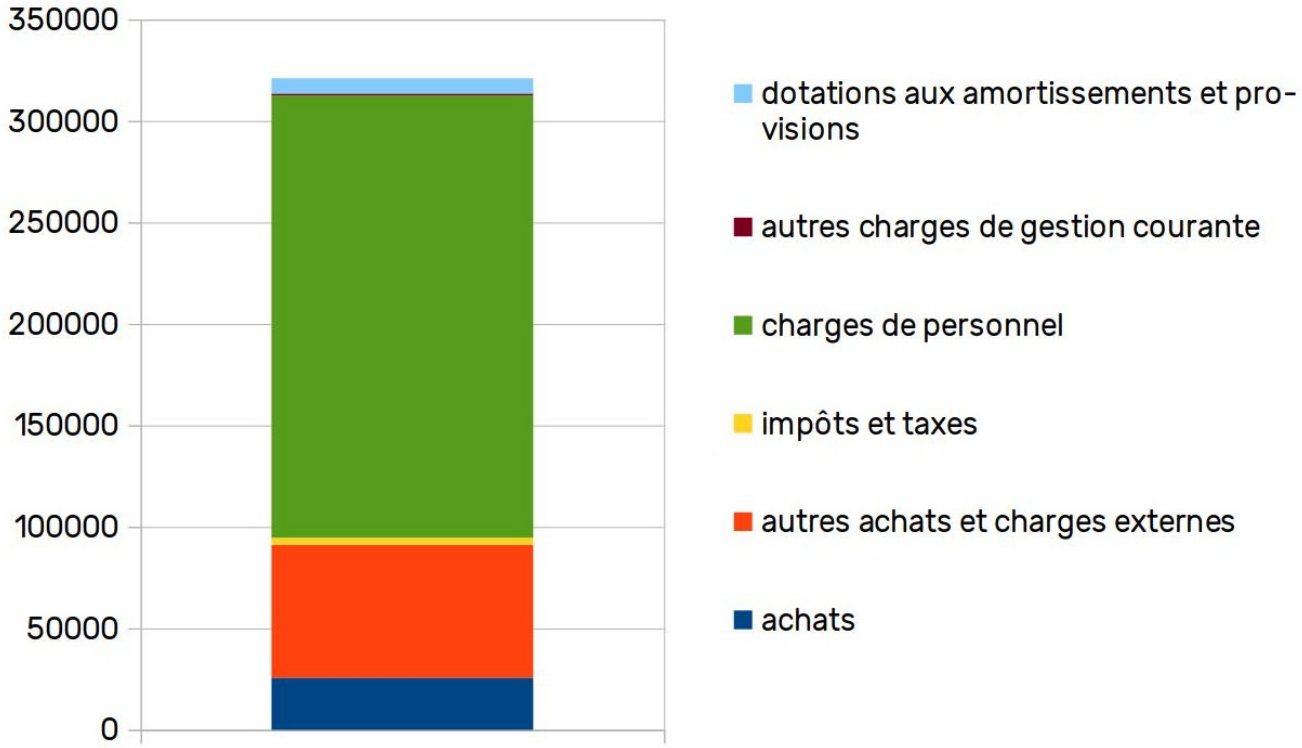

Origine des produits

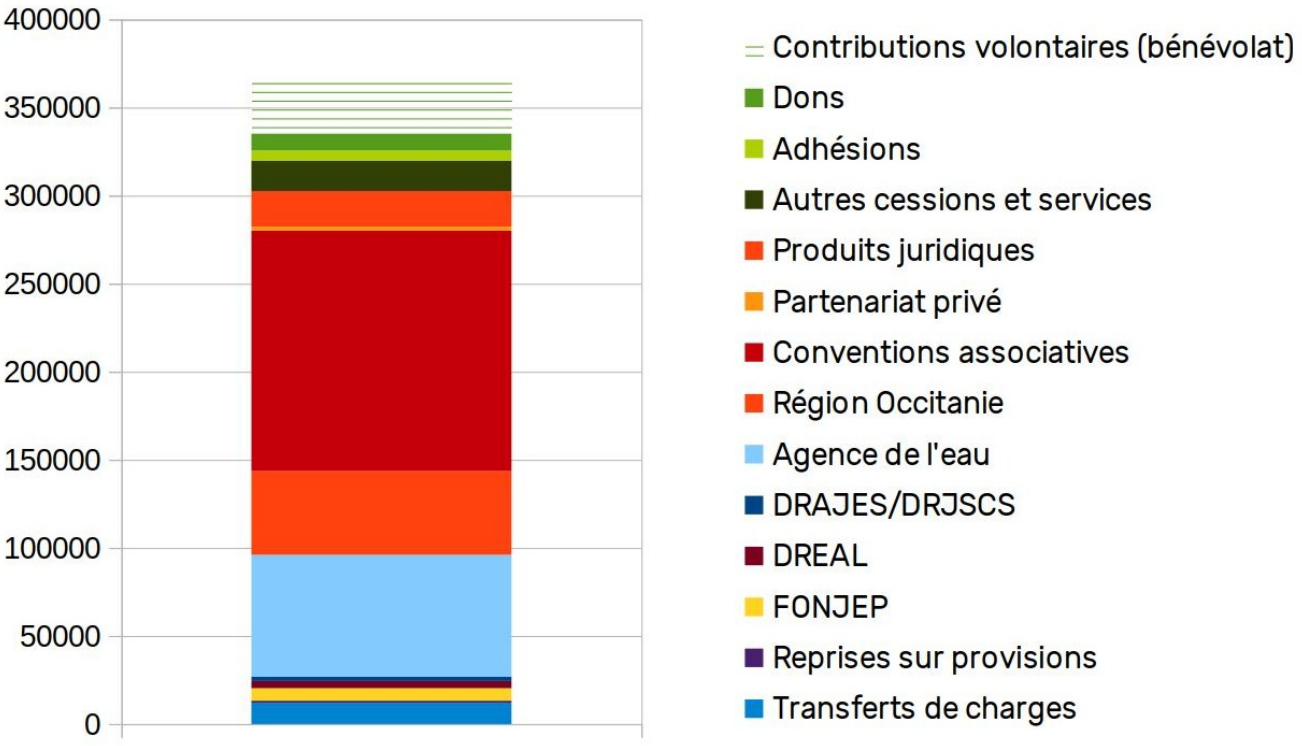

RESSOURCES HUMAINES

Militant.e.s salarié.e.s

Lydie **NÉMAUSAT**

animatrice fédérale | CDI

Depuis mars 2019, Lydie est chargée de l'animation de la vie associative et statutaire, de la coordination et du développement des activités et des projets de l'association, de l'appui à la communication, à la gestion financière et administrative.

Olivier **GOURBINOT**

coordinateur fédéral | CDI

Depuis 2015, Olivier est chargé de l'animation de la vie associative et statutaire, de la gestion des relations partenariales, de la coordination et du développement des activités et des projets, des actions juridiques de la fédération et de l'appui aux actions juridiques de ses associations, de l'appui à la gestion administrative.

Romain **ÉCORCHARD**

coordinateur des actions de protection de l'environnement | CDI

Romain est venu consolider l'équipe en juin 2022. Il est en charge de la coordination et du développement des activités et projets et notamment du projet « Sentinelles de la nature ». En lien avec Olivier, il a également en charge la coordination des actions juridiques de la fédération et de l'appui aux actions juridiques de ses associations.

Simon **FÉGNÉ**

chargé de projets eau, mer & littoral | CDI

Simon a rejoint l'équipe FNE OcMed en juillet 2022. Il est en charge de l'animation, de l'appui/montée en compétences des bénévoles et de l'élaboration d'outils pédagogiques ainsi que la contribution aux politiques publiques sur les thématiques liées aux milieux aquatiques, littoraux et maritimes.

Elsa **SAUTIER**

chargée de projet sentinelles de la nature | CDI

Elsa, qui avait déjà fait un stage et deux CDD à FNE OcMed, a vu son CDD transformé en CDI à partir de septembre 2023. Elle reste en charge du projet « Sentinelles de la Nature », à l'échelle de notre territoire. Avec Olivier et Romain, elle est en charge des actions juridiques de la fédération et de l'appui aux actions de ses membres. Elsa est également active sur la communication, notamment la gestion des réseaux sociaux.

Mise à disposition

Béatrice **HURTREL**

gestionnaire administrative et financière | Mise à disposition

Les missions de Béatrice vont de la gestion sociale, à la gestion administrative, en passant par le conseil en gestion. En 2024, dans le cadre de son dispositif de mutualisation des emplois entre associations, le Groupement d'Employeurs pour la gestion administrative des associations (GEG2A) a mis à notre disposition, en prêt de main d'œuvre non lucratif, 6 de ses salarié.e.s : Béatrice Hurtrel (20.79 jours), mais aussi Audrey Thiery (3.43 j), Stéphanie Garnero (2.26 j), Franck Badin (0.97 j), Agnès Cerdan (0,55 j), Tamara Le Bourg (0,12 j).

Stagiaires

Sou Inès **SANOU**

mai à août 2024 — Licence 3ème année de droit | stagiaire

Sou Inès était en stage pour 4 mois à FNE OcMed. Elle a travaillé sur l'animation du projet Sentinelles de la Nature.

Morgane **MALETRAS**

Master 1 gestion de l'environnement | stagiaire — mars à août 2024

Morgane a effectué un stage de 6 mois avec nous. Elle a réalisé une étude sur l'effectivité de la généralisation du tri des biodéchets sur notre territoire, auprès des producteurs de déchets d'activités économiques et du grand public.

Anne-Lucie **ALGAN**

nov. - déc. 2024 — Master 1 de droit | stagiaire

Anne-Lucie a effectué un stage de 1 mois avec nous, en appui au projet Sentinelles de la Nature et plus particulièrement sur la campagne "Sentinelles de la Nuit".

Mélanie **BRUN**

élève magistrate | stagiaire — février - mars 2024

Auditrice de justice à l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM), Mélanie a été accueillie dans nos locaux durant un mois dans le cadre du stage extérieur concluant son cursus, destiné à parfaire sa découverte de l'environnement sociétal, institutionnel et judiciaire.

Militant.e.s bénévoles

Le bénévole associatif s'engage librement pour mener à bien une action non salariée, non soumise à l'obligation de la loi, en dehors de son temps professionnel et familial. Son activité est considérée comme un don de temps. Il rentre donc dans la catégorie comptable des "secours en nature". Nous en faisons chaque année un bilan sur la base d'une enquête déclarative.

Nous avons choisi de valoriser le temps bénévole au salaire minimum de la convention ECLAT (coeff 257 soit 14.25€/h brut toutes charges comprises). Comme nous sommes loin des 100% de réponse à l'enquête, le résultat final est probablement sous-estimé.

En 2024, 36 bénévoles ont déclaré avoir donné 2364 heures, soit l'équivalent de 337 jours travaillés, ou 1,3 ETP, valorisé 33 700€.

Entre 2022 et 2024, le fonctionnement général de la fédération (qui reste l'angle mort de la subvention publique) est passé de la première place à la dernière du fait de l'exclusion du temps de travail du président (voir infra). La communication disparaît du décompte pour la même raison. Les projets eau et mer représentent désormais le plus fort investissement bénévole. Le projet Sentinelles de la Nature reste en bonne place en termes d'investissement au coude à coude avec le fonctionnement statutaire (bureaux, CA). Nous remercions chaleureusement tous les bénévoles qui ont donné de leur temps à FNE OcMed cette année !

Rémunération du président

Depuis le 15 avril 2023 l'Assemblée Générale a ouvert la possibilité d'une rémunération pour la fonction de président qui a été fixée par le Conseil d'Administration aux 3/4 du SMIC (plafond légal) et renouvelée en 2024. Par conséquent la totalité de l'activité du président est exclue du bilan annuel du temps bénévole (1443 heures en 2024 équivalent à un temps partiel à 80% ; dont 538h dédiée au fonctionnement, 516h aux projets et 383h au CESER).

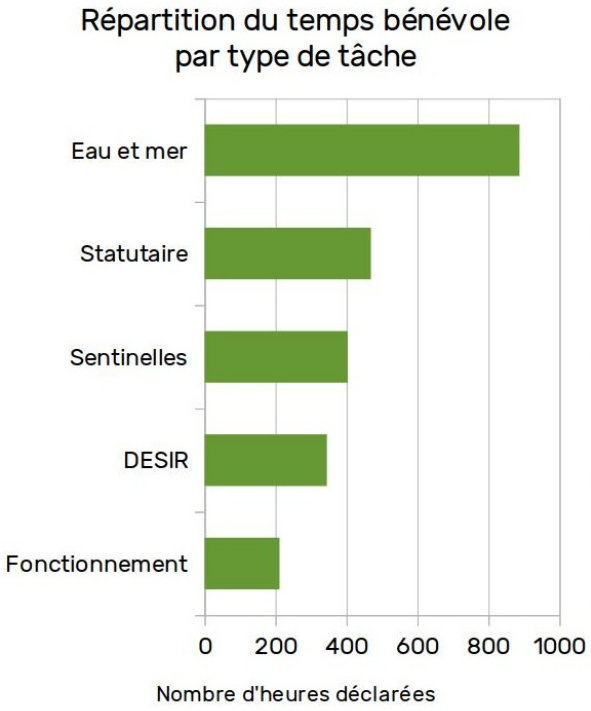

36 bénévoles ont donné 2364 heures, soit l'équivalent de 337 jours travaillés

Hugues **FERRAND**

« *Déjà engagé au niveau FNE national par l'association La Garance Voyageuse que je préside, j'ai souhaité un ancrage territorial au plus près des problématiques d'environnement et de biodiversité. Au regard des actions entreprises, des moyens juridiques utilisés, des échanges avec les acteurs locaux, FNE OcMed a répondu en cela à mes attentes et permis de m'investir rapidement. Désormais membre du Conseil d'Administration et Vice-Président, j'ai pu mesurer l'étendue des domaines d'intervention, sur lesquels une équipe de salariés et de bénévoles agissent chaque jour avec persévérance et rigueur. Profitant pleinement des compétences partagées au sein de la fédération, j'ai pu acquérir des savoirs techniques et mieux appréhender les dossiers concernant la gestion de l'eau, la gestion des activités maritimes et leurs impacts sur la biodiversité marine, la pollution de l'air, ou encore les risques industriels. Ainsi fort de mon expérience professionnelle dans le domaine de la santé, et de mon envie d'agir pour la préservation de notre environnement, FNE OcMed m'a demandé de siéger au sein du CODERST, me permettant ainsi d'étendre mon niveau d'expertise. La richesse des associations et membres de FNE OcMed satisfait mon souhait de faire respecter le droit à l'environnement et sensibiliser les publics sur les risques de nos activités humaines. Passionnant !* »

Pourquoi valoriser le bénévolat ?

Trois bonnes raisons de déclarer son activité bénévole :

- pour rendre compte plus fidèlement de l'intégralité des ressources humaines de l'association, notamment dans les relations avec les bailleurs de fonds publics ou privés, en montrant l'effet de levier de leur soutien ;
- pour appréhender les coûts réels d'un projet, sensibiliser sur l'importance de la ressource bénévole, relativiser les frais de structure au regard du nombre réel d'intervenants, et montrer le caractère désintéressé de la gestion ;
- parce que certains financeurs publics (mais pas tous) tiennent compte du bénévolat valorisé pour justifier du minimum de 20% d'autofinancement obligatoire pour prétendre à des subventions publiques.

ADHÉRER À FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT OCCITANIE-MÉDITERRANÉE,

c'est se rassembler pour faire valoir l'écologie
de façon démocratique, non-violente, légaliste,
sur le long-terme et hors du cadre des compétitions électorales

FNE Occitanie-Méditerranée est une fédération régionale associative

Elle est donc composée essentiellement d'adhérents associatifs mais aussi de personnes physiques qui souhaitent la soutenir et/ou s'y impliquer plus directement.

Un outil, pas une chapelle

FNE OcMed est avant tout un outil pour se donner les moyens d'agir collectivement et concrètement pour la préservation de l'environnement, en se servant du système démocratique, juridique... dans un état d'esprit républicain.

Pour adhérer individuellement

En ligne : (de préférence)

https://www.helloasso.com/associations/france-nature-environnement-occitanie-mediterranee/adhesions/j-adhere-a-france-nature-environnement-languedoc-roussillon-2

Sur papier :

chèque de 10€ * (5€ <26 ans, étudiants et demandeurs d'emploi) à l'ordre de FNE OcMed, à renvoyer à FNE OcMed 39 rue Giroux 34080 Montpellier accompagné de la charte d'adhésion signée (disponible sur https://fne-ocmed.fr/charte-dadhesion-individuelle/)

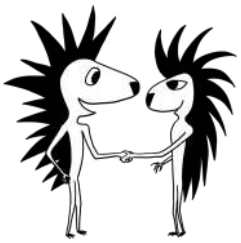

Pour une première adhésion associative

Toute première adhésion doit faire l'objet d'une instruction. La procédure et les conditions d'adhésion à notre fédération sont définies dans nos statuts et règlement intérieur.

En fonction de leur organisation en fédération d'associations, ou association, et de leur objet statutaire, les associations membres de notre fédération peuvent intégrer un des trois collèges définis à l'article 4 de nos statuts:

- collège 1 : fédérations d'associations de protection de la nature et de l'environnement
- collège 2 : associations de protection de la nature et de l'environnement
- collège 3 : associations dont l'objet principal n'est pas la protection de la nature ou de l'environnement mais qui souhaitent y contribuer
- collège 4 : membres individuels

L'adhésion n'est possible que si :

- la compétence territoriale de votre association, définie dans vos statuts, vous permet d'agir sur le territoire de notre fédération, c'est à dire sur tout ou partie des départements 66 11 34 30 48 étendus à l'environnement marin.
- votre association a au moins un an d'existence.

Pour adhérer nous vous demandons de nous fournir les éléments suivants :

- les statuts de votre association
- si vous en avez, le nombre et la liste des associations membres de votre association/fédération et leur nombre d'adhérents individuels
- le nombre d'individus membres de votre association
- le rapport d'activité et les derniers éléments financiers présentés à votre dernière assemblée générale
- la composition de vos instances statutaires (CA, bureau).

Pour adhérer vous devez également déclarer votre accord avec la charte de la fédération.

Le bureau statuera sur votre demande au regard des éléments que vous aurez transmis

Le règlement intérieur de la fédération prévoit que, lorsqu'il le juge nécessaire, le bureau peut demander au CA de statuer à sa place sur la demande d'adhésion.

Ne rien payer avant la fin de l'instruction.

Pour un renouvellement d'adhésion associative (uniquement)

Vous pouvez payer directement en ligne :

https://www.helloasso.com/associations/france-nature-environnement-occitanie-mediterranee/adhesions/adhesion-associative-2

Montant des cotisations

Pour les collèges 1 et 2 les montants représentent une part des adhésions que vous percevez, que vous êtes libres d'augmenter en conséquence ou non. Depuis l'AG du 14 mars 2020 cette part est de 10% : par exemple, si l'adhésion à votre association est de 10€, lorsqu'une personne adhère à votre association, vous pouvez faire valoir que 9€ sont versés comme adhésion à votre association, 70 centimes comme adhésion à la fédération régionale FNE OcMed, et 30 centimes comme adhésion à la fédération nationale FNE (qui prélève ~30% de nos recettes adhésions).

Pour le collège 3 le montant est forfaitaire (50€ jusqu'à 200 adhérents, 100€ au delà) .

BONJOUR ! C'EST POUR VOUS JE CROIS
LEXOMIL
AH !
FNE
Y'EN A UN DEUXIÈME

APRÈS LA 1ÈRE ÉLECTION DE TRUMP J'AVAIS FAIT CE DESSIN
PAPA !
Pourquoi les Américains ils ont élu Donald Trump ?
Tais-toi et mange.
JE SAIS PAS... RAJOUTE UN "RÉ" ?
LÀ JE SAIS PLUS QUOI FAIRE...

LE GOUVERNEMENT ET L'EXTRÊME DROITE SE CONTREFOUTENT DE LA NATURE

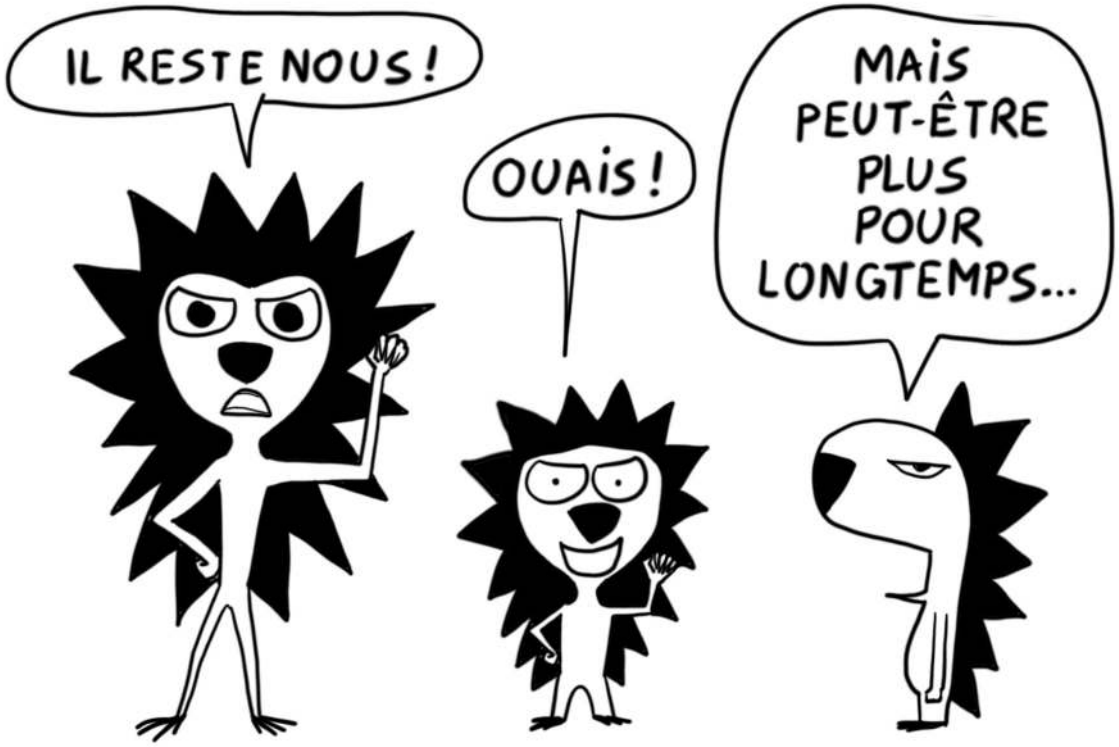

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

OCCITANIE-MÉDITERRANÉE

39 rue Jean Giroux 34080 Montpellier

contact@fne-ocmed.fr

04 99 23 90 40

fne-ocmed.fr/